



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Note de présentation : CFU 2025 / BP 2026



ROB - conseil municipal du 15 avril 2026
www.coubron.fr



Dispositions réglementaires et éléments de rappel sur le calendrier budgétaire :

En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L2313-1, L3313-1, L4313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Etant en année électorale, le Budget 2026 doit être adopté avant le 30 avril 2026 et le Compte Financier Unique (CFU) 2025 doit être adopté avant le 30 juin 2026. La ville procède au vote, lors de la même séance, du BP 2026 et du CFU 2025.

Pour la sixième année consécutive, la ville procède au vote, lors de la même séance, du BP et du CA/CFU, grâce au travail conjoint des services de la commune et de ceux de la Trésorerie Municipale du Raincy ayant permis d'obtenir un compte définitif dans la première quinzaine du mois de février.

La présentation de ces deux documents budgétaires, concomitamment, permet à l'assemblée délibérante une mise en perspective des deux exercices budgétaires, et donc une lisibilité totale sur les données présentées, permettant des comparaisons entre le réalisé de l'exercice écoulé, et les ouvertures de crédits en dépenses et en recettes, portées au Budget Primitif de l'exercice budgétaire de l'année en cours.

Le projet de Budget Primitif 2026 s'inscrit dans le cycle budgétaire et a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2026.

Le présent rapport a pour vocation à synthétiser et commenter les données issues des comptes 2025, sur la base desquels le Budget Primitif 2026 est élaboré. Le CFU 2025 étant voté avant le Budget Primitif 2026, celui-ci intègrera les résultats du CFU 2025.

Il n'y a donc pas lieu de procéder à une reprise anticipée de ces résultats, et il ne sera pas nécessaire, dès lors, d'adopter un Budget Supplémentaire (des Décisions Modificatives pourront néanmoins être adoptées au cours de l'exercice 2026 pour mouvementer les crédits en fonction de la réalisation des différentes natures du budget).

Conformément aux engagements de la commune formalisés par convention tripartite du 12/11/2024 signée entre la ville de Coubron, la Trésorerie et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Seine-Saint-Denis, notre comptable assignataire a été convié au Conseil municipal du 15 avril 2026 pour y présenter la synthèse comptable sur la qualité, la régularité et la sincérité des comptes de l'exercice 2025.

NB : Au stade de l'élaboration de la maquette budgétaire du BP 2026 et de la présente note, un certain nombre de données financières ne sont toujours pas connues, notamment en recettes, les inscriptions sont donc réalistes mais prudentes, et feront l'objet de Décisions Modificatives lorsque les informations précises nous auront été communiquées (DGF, DNP, reversement au titre du FCTVA, droits de mutations, amendes de police...).

CHAPITRE 1 :

RAPPEL DES ELEMENTS CONTEXTUELS 2025 & PERSPECTIVES 2026 PRESENTÉES LORS

Perspectives mondiales et européennes

- Une **croissance mondiale stable** qui se maintiendrait, d'après le FMI, à 3.3% 2026, mais qui reste globalement faible, et qui **cache de grandes disparités** en fonction de différents pôles économiques mondiaux ;
- Une **inflation désormais stabilisée à un niveau faible**, qui se situera pour 2026 à 3.8%, portée notamment par les cours très faibles du pétrole (plus bas niveau depuis la pandémie de Covid 19), liés au déséquilibre entre l'offre et la demande du fait d'une surproduction ;
- Des prévisions à appréhender avec la plus grande prudence, en raison de la **bulle spéculative en cours autour de l'intelligence artificielle**, qui pourrait exploser et plonger l'économie mondiale en récession (comme en 2001 avec l'explosion de la bulle internet, ou en 2008 avec la bulle immobilière et la crise des subprimes US) + les **tensions géopolitiques** qui agitent le globe (Gaza, Ukraine, Groenland, Venezuela, Taiwan...) et qui pourraient **bouleverser les équilibres économiques mondiaux** ;
- Une économie européenne, dont la **croissance 2026 resterait faible**, à 1.3%, loin derrière les prévisions concernant les Etats-Unis (2%) et la Chine (4%) ;
- Une croissance, portée par la consommation, et l'investissement soutenu par une baisse des taux d'intérêt ;
- L'Europe, qui relance massivement son effort de défense (800 milliards d'euros d'ici à 2030), avec les plus grandes **incertitudes quant aux modalités de financement de ces nouvelles dépenses militaires** (emprunt / dette, hausse des impôts, baisse des dépenses), et ce qu'elles pourraient générer sur l'économie du continent.



Depuis le ROB, présenté en février 2026, le contexte géopolitique mondial a été rebattu par l'intervention des Etats-Unis et d'Israël en Iran et plus largement au moyen orient avec les premières conséquences immédiates sur les prix du pétrole et du gaz. Ainsi le pétrole (Brent) est rapidement passé au-dessus de 100 \$, avec des pics récents autour de 110–120 \$ le baril. Le gaz a encore plus réagi : en Europe, les prix ont bondi de 40 % à plus de 100 % selon les périodes. Ces hausses s'expliquent par les attaques sur des infrastructures clés et les risques autour du détroit d'Ormuz, essentiel au commerce mondial d'énergie. Les marchés restent très volatils et une hausse durable des prix (et de l'inflation) est redoutée si le conflit se prolonge.

Perspectives françaises

- Une **croissance 2026, attendue à 1%** (prévision gouvernementale base du PLF 2026), soit en très légère hausse par rapport à 2025 (0.9%) ;
- Un niveau de croissance qui reste **faible, et pas assez dynamique** pour augurer des perspectives favorables sur le taux de chômage, ou le niveau de la dette publique ;
- Un **taux de chômage qui pourrait croître de 7.7% en 2025 à 7.8% en 2026** ;
- Une **inflation qui reste à des niveaux modérés**, de l'ordre de 0.8% en 2026, cachant néanmoins des disparités, notamment une **baisse des coûts énergétiques** (particulièrement s'agissant du pétrole qui atteint son plus bas niveau depuis 2020), tandis que les **coûts de l'alimentaire** continuent de progresser à un rythme plus soutenu ;
- Un **pouvoir d'achat des français qui n'enregistrerait aucune progression en 2026**, avec un taux d'épargne des ménages record, dans un contexte très incertain et de baisse des intérêts pour les épargnants (Livret A notamment) ;
- Une **dette publique qui poursuit sa croissance exponentielle**, attendue à 118.2% du PIB à fin 2026, et qui a dépassé, en 2025, les 3 400 milliards d'euros, ce qui a conduit à la dégradation de la note souveraine de la France par deux organismes de notation internationaux.

Tableau 2 : Prévisions du PIB et de ses composantes

PIB et composantes (évolutions en %)	2024	2025					2026			
		PLF/PLFSS 2026	Banque de France (15/09)	Insee (11/09)	OFCE (17/09)*	Rexecode (19/09)	PLF/PLFSS 2026	Banque de France (15/09)	OFCE (17/09)*	Rexecode (19/09)
PIB	1,1	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	1,0	0,9	0,9	0,9
Importations	-1,3	2,7	3,2	2,6	2,7	2,5	2,3	2,8	2,0	1,3
Consommation des ménages	1,0	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,9	1,0	0,9	1,0
Consommation des APU	1,4	1,9	1,1	1,3	1,2	1,0	0,2	0,6	0,7	0,7
Formation brute de capital fixe	-1,3	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,4	2,2	0,8	0,4	0,8
<i>dont : Entreprises non financières</i>	-2,4	-0,9	-0,6**	-0,9	-0,9	-0,8	2,6	1,2**	0,3	1,0
<i>dont : Ménages</i>	-5,6	0,8	0,5	0,8	0,8	0,9	3,3	1,7	1,0	2,3
<i>dont : Administrations publiques</i>	4,7	-0,5	-1,0	-1,5	-1,6	-1,5	0,0	-1,4	0,0	-1,6
Exportations	2,4	0,5	0,9	1,1	0,5	-0,1	2,0	3,1	2,7	1,0
Contributions en points										
<i>Demande int. finale hors stocks</i>	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4		1,0	0,8	0,8	
<i>Variations de stocks</i>	-0,8	0,9	1,1	0,9	0,9		0,0	0,0	0,0	
<i>Commerce extérieur</i>	1,3	-0,8	-0,8	-0,5	-0,7		-0,1	0,1	0,2	

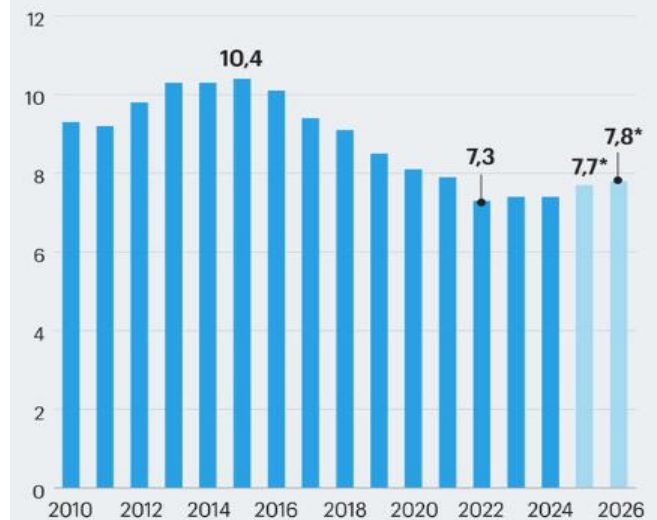
* Prévisions provisoires.

** Formation de capital fixe des entreprises non financières et des sociétés financières.

Sources : scénario économique soumis au Haut Conseil, organismes auditionnés.

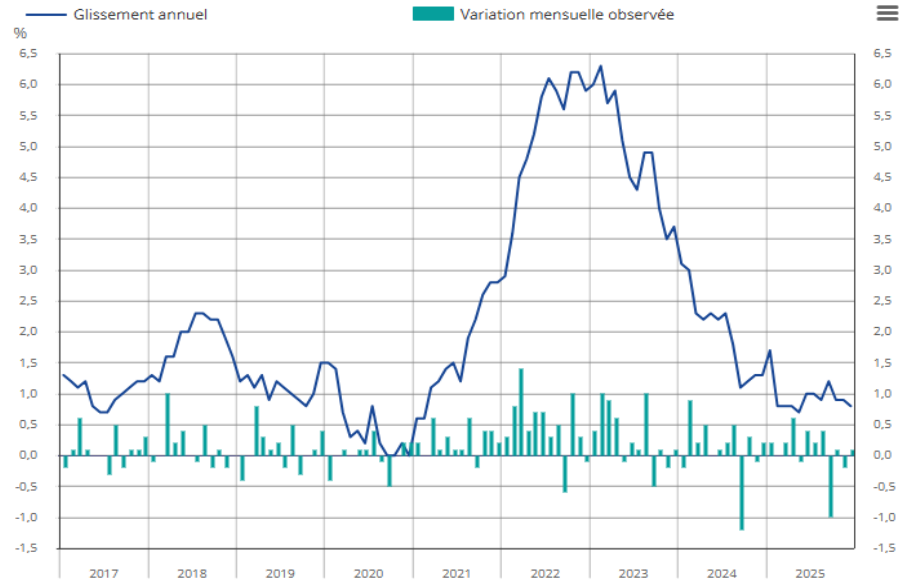
L'évolution du taux de chômage en France

Dans la population active (15 ans ou plus), en France hors Mayotte



* Estimations de l'Insee, jusqu'à fin juin pour 2026.

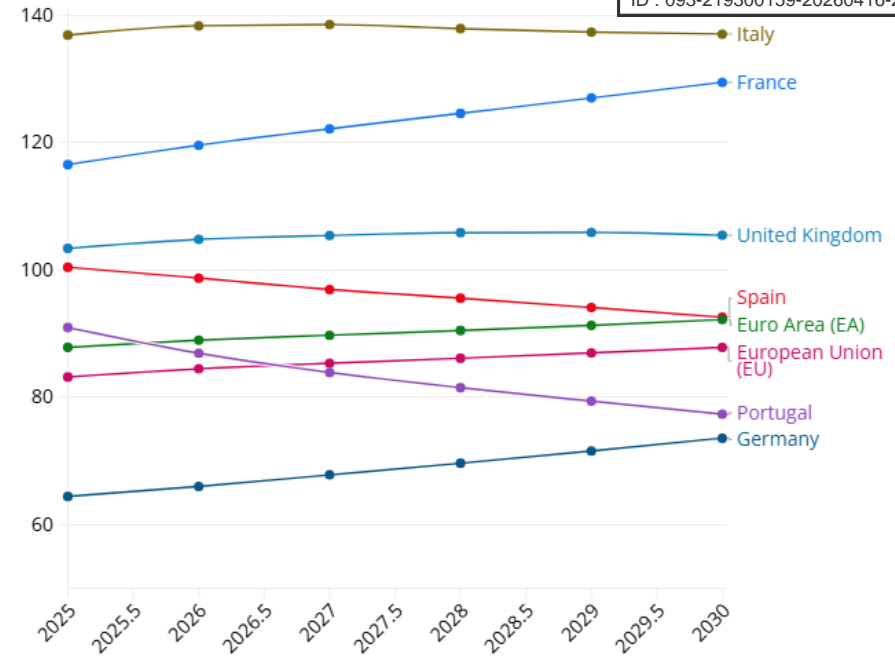
Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

Perspectives d'évolution de la dette publique française



Loi de Finances pour 2026

- ☛ *Un projet de loi de finances, voté via 49-3, après des mois de débats, de nombreuses concessions faites, et une **ambition de réduction du déficit revue à la baisse** ;*
- ☛ *Des économies réalisées, encore cette année, via la réduction des dotations / participations aux collectivités, pour **un montant de 2 milliard d'euros en 2026** ;*
- ☛ *Une **DGF qui doit être maintenue, en 2026, au niveau 2025** ;*
- ☛ *Après celle de 2025, et avant celles de 2027 et 2028, une **nouvelle hausse de 3 points de la cotisation retraite CNRA**.*

Autres éléments exogènes qui pèsent sur les finances communales...

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
 Reçu en préfecture le 16/04/2026
 Publié le
 ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

En 2026, en dépit de tous les efforts que la commune réalisera pour contenir le poste des dépenses du personnel, une hausse du chapitre 12 sera inévitable, portée par :

- L'augmentation du **SMIC au 01/01/2026 : +1,18%** (impacte essentiellement les salaires des contrats de droits privés et les contrats aidés et saisonniers) ;
- Les cotisations **CNRACL** : Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 a échelonné l'augmentation des taux sur la période 2025 à 2028. **Le taux de la contribution employeur à la CNRACL passe à 37,65% au 1^{er} janvier 2026 contre 34,65% en 2025** et 31,65% en 2024. Le taux évoluera encore en 2027 (40,65%) et en 2028 (43,65%) ;
- Dès le 1^{er} janvier 2026, les cotisations retraites évoluent de 0,9% après 2,2% en 2025 ;
- *Modification du plafond de la Sécurité sociale* : **Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passe à 48 060 € en 2026, contre 47 100 € en 2025. Le plafond mensuel 2026 s'établira donc à 4005€.** Ce changement entraîne des **conséquences directes sur** : Les cotisations sociales des agents publics, les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, les prestations de retraite et d'assurance- Vieillesse ;
- **Création d'un congé supplémentaire de naissance à compter du 1^{er} janvier 2026. Concrètement les parents bénéficient d'un temps supplémentaire d'interruption d'activité après la naissance ou l'adoption, juridiquement protégé et indemnisé.**
- **Il convient aussi d'ajouter les effets du GVT** compris entre 2 et 3% par an (précisons à cet égard que la commune, à chaque fois qu'elle le peut, remplace les départs par des recrutements via emplois aidés, qui font l'objet d'allègements de charges et bonifications... temporaires et qu'année après année, ce dispositif évolue vers de moins en moins d'avantages...).

Rappelons que ces revalorisations, non compensées par l'Etat par le biais de dotations complémentaires, pèsent sur les collectivités locales qui comptent pas moins d'1,9 millions d'agents et **sur le budget communal (sans hausse des recrutements).**

Toutes ces évolutions réglementaires annuelles s'imposent à la ville, mais la ville procède aussi à des revalorisations de salaire dans le cadre de l'évolution et de la carrière des agents.

On peut également ajouter à cette situation l'**actualisation de la contribution versée à Grand Paris Grand Est qui implique depuis 2024**, un transfert financier en direction du Territoire dans des proportions importantes (**hausse de 62% de la contribution communale entre 2023 et 2024 et +22% entre 2024 et 2025**), ou le **plus que doublement de la pénalité acquittée par la commune au titre du non-respect de la loi SRU qui est passé de 67K€ en 2023 à 140K€ en 2024 et à 154 K€ en 2025.**

Ces deux postes de dépenses, qui ont cru de manière importante en 2024 et 2025, seront toujours en 2026 à des niveaux très élevés.

	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	2025	Variation 2024/2025	BP 2026	Variation 2025/2026
FCCT (Fonds de contribution aux charges territoriales)	43 399 €	44 307 €	47 452 €	76 541 €	+62%	92 960 €	+22%	93 638 €	+0,73%
	2021	2022	2023	2024	Variation 2023/2024	2025	Variation 2024/2025	BP 2026	Variation 2025/2026
Pénalité pour défaut de logement sociaux (article 55 de la loi SRU)	65 845 €	67 445 €	67 412 €	140 276 €	+208%	153 937 €	+9,7%	155 000 €	+0,69%

Points clefs, contexte 2025 / 2026 :

- ☛ Des perspectives initialement plutôt positives sur la croissance mondiale qui risquent d'être mises à mal par les **conséquences de la guerre au moyen orient** qui perturbe les voies du commerce mondial et les moyens de production et transport s'agissant du pétrole et du gaz naturel, et dont les conséquences se sont faites sentir dès les premiers jours du conflit (**volatilité des cours, baisse de la production, chute des marchés boursiers...**),
- ☛ Une **dette publique hors de contrôle**, et qui va poursuivre sa hausse en 2026 pour s'établir à la fin de l'année à plus de 3500 milliards d'euros (avec une charge annuelle des intérêts de la dette passée de 29 milliards d'euros en 2020 à 64.9 milliards en 2025, soit un **doublement en 5 ans**),
- ☛ D'autres éléments liés à la loi de finances, ou extérieurs, qui impacteront négativement les finances de la commune : **hausse des cotisations CNRACL (+3 points)** et retraite (+0,9%), contribution communale au budget du Territoire, ou pénalité acquittée au titre de la loi SRU qui augmentent moins lourdement en 2026 qu'en 2024 et 2025 mais qui restent établies à des niveaux élevés,
- ☛ **Une volonté maintenue, en dépit de ce contexte et des crises qui s'enchainent depuis 6 ans (Covid, inflation, crise énergétique, crise économique et politique...), de poursuivre l'action municipale**, d'investir pour les Coubronnais, de poursuivre nos projets d'investissement structurants, et de maintenir les différents évènements qui participent à l'animation, au dynamisme de la commune et au vivre ensemble.

CHAPITRE N°2 : ANALYSE DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

A. LE RESULTAT 2025 ET L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2025 a été voté par le conseil municipal le 9 avril 2025 et a fait l'objet de **3 décisions modificatives** :

- la première le 25 juin 2025 pour actualiser notamment les dotations et la fiscalité 2025 qui n'étaient pas connues au moment de l'élaboration budgétaire ainsi que les travaux d'investissement après notification des subventions ;
- la seconde le 24 septembre 2025 permettant l'ajustement des dépenses et recettes telles que le FCTVA, les travaux d'investissements après notifications des nouvelles subventions ;
- la dernière le 17 décembre 2025 permettant de constater les ajustements budgétaires en fonction du réalisé de l'exercice et des besoins à fin d'exercice.

LA FORMATION DU RESULTAT 2025 ET LA REALISATION DES OBJECTIFS BUDGETAIRES

Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (y compris rattachements)	0,00 €	2 893 491,26 €
DEPENSES	10 422 175,93 €	7 569 665,12 €
RECETTES	10 422 175,93 €	10 463 156,38 €

Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS RAR)	0,00 €	-948 960,45 €
DEPENSES (y compris RAR 2025)	6 727 928,35 €	5 551 186,75 €
RECETTES (y compris RAR 2025)	6 727 928,35 €	4 602 226,30 €
RESULTAT CUMULE 2025 (y compris RAR 2025)		1 944 530,81 €

Fonctionnement

DF : 73% réalisé (63% en 2024 - 67% en 2023 - 78% en 2022 - 74% en 2021 - 83% en 2020)
RF : 100,4% réalisé (101% en 2024 - 102% en 2023 - 106% en 2022 - 101% en 2021 - 104% en 2020)

En maintenant une pression forte sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, mais également d'investissement, et dépit du contexte de hausse généralisée des coûts que nous avons rencontré, la commune parvient en 2025 à dégager un excédent positif sur sa section de fonctionnement qui permet le financement de sa section d'investissement.

Ces résultats tiennent compte des écritures de RAR d'investissement

L'AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025

DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE 2025	MONTANT €
Résultat antérieur reporté 2024	2 357 033,93 €
Résultat 2025	536 457,33 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025 (1)	2 893 491,26 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025 (article 001 DI)	-355 751,61 €
Résultat 2025	401 457,83 €
SOLDE R.A.R. 2025	-994 666,67 €
Dépenses (RESTES A REALISER 2025)	2 315 806,75 €
Recettes (RESTES A REALISER 2025)	1 321 140,08 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025 (y compris RAR) (2)	-948 960,45 €
RESULTAT 2025 CUMULE APRES RAR (1) + (2)	1 944 530,81 €

AFFECTATION DU RESULTAT EN 2026 (N+1)	MONTANT €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 (y compris RAR 2025)	-948 960,45 €
AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025 en 2026	2 893 491,26 €
Affectation du résultat en Section d'Invest. (article 1068 investissement RI)	-948 960,45 €
Affectation du résultat en Section de fonctionnement (Chapitre 002 fonctionnement RF)	1 944 530,81 €

La ville dégage un résultat de fonctionnement excédentaire de 2 893 491,26 € et un résultat d'investissement déficitaire de 948 960,45 €.

Compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement à couvrir, une partie du résultat de la section de fonctionnement sera donc utilisée pour couvrir le déficit d'investissement et le solde sera maintenu en fonctionnement. Il va être opéré un prélèvement sur cet excédent de fonctionnement pour couvrir le déficit de la section d'investissement de 948 960,45 €.

La section d'investissement clôture déficitaire de 948 960,45 €, une fois intégrés les Restes à Réaliser, plus conséquents en dépenses qu'en recettes (solde négatif de 994 666,67 €) car on y retrouve essentiellement les dépenses/recettes de construction de la maison de la santé, du centre de loisirs / médiathèque et le programme de conversion led de l'éclairage public en 2025.

Le solde sera maintenu à la section de fonctionnement à hauteur de 1 944 530,81 €.

UN RESULTAT COMPTABLE 2025 QUI AFFICHE UN BON NIVEAU (2 893 K€) QUI S'EXPLIQUE ESSENTIELLEMENT PAR L'AMELIORATION DES RESULTATS SUR PLUSIEURS ANNEES AVEC L'INSCRIPTION D'UN RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE

FORMATION DU RESULTAT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat d'investissement (RAR inclus et avant affectation résultat de fonctionnement)	33 896,54	-14,05	184 864,28	-111 845,33	-202 747,35	35 482,92	-591 828,93	- 552 393,31	88 481,02	-1 705 294,56	-948 960,45
Résultat de Fonctionnement (avant affectation)	401 003,96	240 501,21	552 940,52	557 567,74	935 561,87	1 419 082,36	2 043 907,94	2 193 754,33	3 245 806,55	4 062 328,49	2 893 491,26
RESULTAT CUMULE	434 900,50	240 487,16	737 804,80	445 722,41	732 814,52	1 454 565,28	1 452 079,01	1 641 361,02	3 334 287,57	2 357 033,93	1 944 530,81

Les résultats présentés dans le tableau ci-dessus sont constitués des dépenses et recettes de l'année mais aussi des excédents constitués de toutes les économies réalisées années après années.

Avec un excédent de fonctionnement de 2 893 491,26 € et un déficit de la section d'investissement de 948 960,45 €, la ville clôture l'exercice avec un résultat global de 1 944 530,81 €. Bien qu'en recul par rapport à 2025, ce résultat reste d'un bon niveau, il traduit la poursuite des efforts conduits dans la maîtrise de nos dépenses dans tous les domaines, car ce résultat tient compte de la réalisation des opérations de constructions de l'ALSH / Médiathèque, de la maison de santé et du programme de conversion led de l'éclairage public en 2025 (RAR). Malgré cela, la ville finit excédentaire à hauteur de 1 944 530,81 €, après la couverture du déficit d'investissement. **Ce qui permet d'envisager de nouveaux projets d'investissements pour 2026, sans recours à l'emprunt.**

S'agissant de la section de fonctionnement, la ville voit son résultat s'améliorer, surtout depuis 2019, ce qui traduit les efforts collectifs menés pour sortir la collectivité de la situation dans laquelle elle se trouvait. Rappelons qu'en 2016 la commune avait dégagé un résultat de fonctionnement de 240 K€, qui est aujourd'hui de 2 893 K€ après une année marquée par des gros travaux, notamment sur la voirie.

A noter toutefois que les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter, +13,86% de CFU 2024 à CFU 2025 soit une hausse de 922K€.

Les hausses portent essentiellement sur le poste de charges à caractère général (+246 K€) et sur les dépenses de personnel (+112 K€) et sur des dotations aux provisions.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement (hors excédent de fonctionnement reporté) continuent de progresser également, mais de 8,60% (+ 642 K€) de CFU 2024 à CFU 2025. La progression est donc moins élevée pour les recettes que pour les dépenses sur la même période avec quelques observations ci-après :

☛ **Une particularité pour 2025, les hausses dites « structurelles » ne se retrouvent pas alimentées par la fiscalité :**

- **fiscalité** : la fiscalité n'a généré en 2025 que 6 K€ de recettes fiscales supplémentaires (chapitre 73 et 731) par rapport à 2024,

- **facturation des services** : la facturation des services a généré 18 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2024.

☛ **Le résultat s'est amélioré pour 2025 sur les participations financières qui ont progressé de 140 K€** essentiellement du fait du rattrapage de Caf (rattrapage 2024 versé en 2025 sur les activités financés par la CAF en lien avec un retard dû à la vacance d'un poste).

☛ **Le résultat, malgré son bon niveau, est tout de même impacté par l'absence de dynamique des dotations (+7 K€ pour toutes les dotations inscrites au 741), par le nouveau contrat d'assurance sur le personnel moins avantageux en termes de remboursement des indemnités journalières avec une perte de recette, et par le nouveau marché des assurances sur les biens (application d'une franchise conduisant à une baisse des recettes).**

L'ANALYSE DU RESULTAT 2025, HORS INTEGRATION DE L'EXCEDENT MONTRE TOUTEFOIS UNE EVOLUTION DEFAVORABLE ENTRE 2024 ET 2025 (-315 K€) AVEC UNE HAUSSE DES DEPENSES REELLES PLUS IMPORTANTE QUE LES RECETTES REELLES

CH.	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé total 2024	Réalisé total 2025	Variation 2024/2025	% augmentation 2024/2025
011.	charges à caractère général	1 771 288,41	2 017 848,87	246 560,46	14%
012.	Charges de personnel et frais assimilés	3 834 594,99	3 946 883,17	112 288,18	3%
014.	Atténuations de produits	274 947,98	287 917,48	12 969,50	5%
65.	autres charges de gestion courante	393 320,40	415 774,75	22 454,35	6%
66.	Charges financières	88 466,64	77 449,42	-11 017,22	-12%
67.	Charges exceptionnelles	776,03	3579,7	2 803,67	361%
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	31 872,04	605 022,56	573 150,52	1798%
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 395 266,49	7 354 475,95	959 209,46	15%

La présentation des dépenses et des recettes réelles hors résultat de fonctionnement reporté montre une évolution des recettes réelles entre 2024 et 2025 (+643 K€) moins importante que l'accroissement des dépenses de fonctionnement (+959 K€).

Le bon résultat constaté de 2 893 K€ résulte donc pour majeure partie du report du résultat de fonctionnement de 2024 qui avait été affecté partiellement à la section de fonctionnement (2357 K€), la section d'investissement étant déficitaire en 2024.

CH.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé total 2024	Réalisé total 2025	Variation 2024/2025	% augmentation 2024/2025
013.	Atténuations de charges	68 544,30	98 913,38	30 369,08	44%
70.	Produits des services, du domaine et ventes divers	773 823,38	792 082,17	18 258,79	2%
73.	Impôts et taxes	655 506,00	613 402,00	-42 104,00	-6%
731.	Impositions directes	4 867 877,52	4 915 805,71	47 928,19	1%
74.	dotations et participations	904 448,29	1 043 452,15	139 003,86	15%
75.	autres produits de gestion courante	113 627,21	590 691,29	477 064,08	420%
76.	Produits financiers	23,21	22,17	-1,04	-4%
77.	Produits exceptionnels	57 334,94	30 330,77	-27 004,17	-47%
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 441 184,85	8 084 699,64	643 514,79	9%

L'évolution du résultat de fonctionnement reporté s'est dégradé entre 2024 et 2025 de 889 K€ après une amélioration exceptionnelle entre 2023 et 2024 de 1604 K€. Malgré cette baisse, il contribue à alimenter le résultat comptable.

Sans ce résultat de fonctionnement reporté, le résultat réel enregistre une baisse de 316 K€ entre 2024 et 2025.

En 2025, la section d'investissement est déficitaire de 950 K€ et nécessite la couverture de ce déficit par une affectation du résultat de fonctionnement. Il ne restera donc à reprendre au BP 2026 qu'un excédent de 1 945 K€ à la section de fonctionnement.

La section d'investissement 2025 est **déficitaire car elle enregistre en 2025 les engagements de dépenses et de recettes des opérations de construction de l'ALSH/Médiathèque, de la Maison de Santé financés** mais les dépenses restent supérieures aux recettes surtout avec la modification du projet initial (ALSH/médiathèque) et l'inflation des prix à la construction.

Nous retrouvons également la modernisation de l'éclairage public.

Au regard de ces opérations et de leur financement, il est donc normal de constater un déficit de la section d'investissement qui doit être couvert par la section de fonctionnement. **Pour 2026, nous aurons donc un excédent de fonctionnement à intégrer au BP beaucoup moins important qu'en 2025 mais qui reste très bon et au niveau de 2023.**

	RESULTAT REEL (dépenses et recettes réelles)	Résultat réel 2024	Résultat réel 2025	Variation 2024/2025	% augmentation 2024/2025
	RESULTAT REEL (dépenses et recettes réelles)	1 045 918,36	730 223,69	-315 694,67	-30%

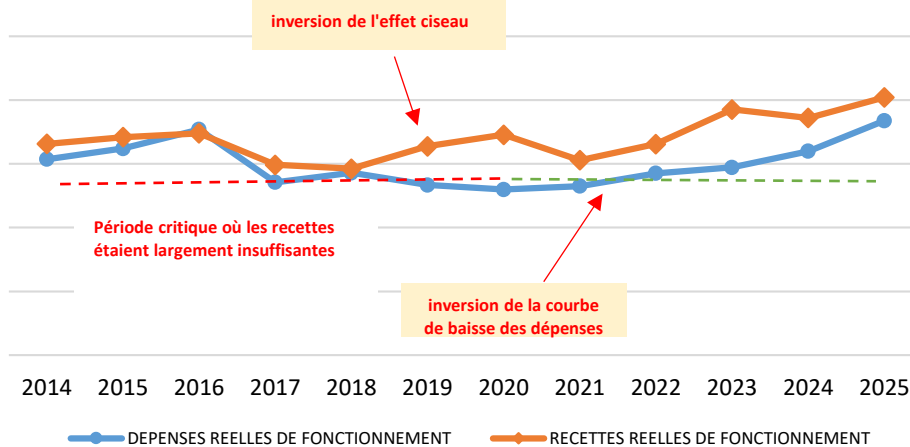
CH.	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE EN RECETTE DE FONCTIONNEMENT	Réalisé total 2025	Réalisé total 2025	Variation 2024/2025	% augmentation 2024/2025
002.	Résultat de fonctionnement reporté	3 245 806,55	2 357 033,93	-888 772,62	-27%

Le résultat comptable affiche donc une évolution défavorable (-1169 K€ entre 2024 et 2025) et le résultat réel 2025, montre aussi une évolution défavorable (-316 K€), mais moindre.

Une **interprétation nuancée du résultat comptable par l'analyse du résultat réel** (dépenses et recettes réelles hors opérations pour ordre et hors résultat de fonctionnement reporté) **qui appelle à la prudence pour les années à venir.**

La construction du BP 2026, doit prendre en compte cette dimension et suivre les règles de prudence habituelles pour éviter le retour de l'effet ciseau que nous avons évité en 2018/2019 (rapprochement –ou pire croisement– des courbes des dépenses et des recettes de fonctionnement).

Evolution des recettes et des dépenses depuis 2014 (inversion de la tendance à partir de 2019)



Alors que la ville conserve un bon résultat comptable, les opérations réelles (hors excédent antérieur et hors opérations exceptionnelles) se rapprochent à nouveau depuis 2024 exceptionnelles avec le dépassement du seuil des 5000 habitants et la modification des règles de versement de certaines dotations.

Certes l'écart entre les dépenses et les recettes est bien présent mais il s'est réduit en raison de l'effet cumulé de la hausse des dépenses et de la stabilité des recettes.

Les dépenses réelles sur la période 2019 à 2021 étaient les plus basses relevées depuis 2013, elles sont reparties à la hausse depuis 2022 sous l'effet de l'inflation forte observées sur les trois exercices écoulés et des revalorisations salariales imposées et mises en œuvre.

En 2025, les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter portées par :

- le chapitre 011 (frais généraux), en hausse de 14%, soit une augmentation de 247 K€. Un niveau élevé du fait de l'inflation, tiré principalement par les coûts énergétiques, ainsi qu'en lien avec le niveau important des dépenses d'entretien de la voirie,

- et aussi + 3% sur le chapitre 012 (frais de personnel), soit une nouvelle hausse de +112K€ du fait essentiellement des revalorisations réglementaires imposées par le gouvernement, pourtant à effectif d'agents constant.

En ce qui concerne les recettes réelles, entre le CA 2024 et le CFU 2025, la ville enregistre des hausses de ses recettes sur les postes suivants :

- + 0,11% sur les chapitres 73 et 731 (+6 K€)
- + 2% sur le chapitre 70 (+18 K€)
- + 44% pour les atténuations de charges (Indemnités Journalières) (+30 K€)
- +15% sur les dotations et participations (rattrapage CAF) (+139 K€)

Ce qui attire l'attention c'est la faiblesse de l'évolution des recettes liées à la fiscalité (ch. 73 et ch. 731) qui n'évoluent que de 6 K€.

Par ailleurs, le bon résultat des dotations et participations est à relativiser car ce bon résultat ne provient pas des dotations mais des participations CAF. En 2025 nous retrouvons un rattrapage de financement de la CAF non versé sur 2024 et qui vient alimenter de manière exceptionnelle ce chapitre en 2025. Ce bon résultat ne se retrouvera pas en 2026.

La ville enregistre aussi une baisse de 47% de ses produits exceptionnels (ch. 77). Une baisse de 27 K€ qui correspond au dégrèvement de taxe foncière obtenu en 2024 sur les 5 années antérieures.

Les recettes réelles, sous l'effet combiné de cette hausse exceptionnelle des participations CAF, des autres augmentations relativement faibles mais aussi de la baisse des recettes exceptionnelles, continuent néanmoins de croître en 2025. La courbe des recettes reste à un niveau élevé (comparativement aux autres années) et s'établit à un niveau comparable à 2023.

Pour 2026, la ville ne bénéficiera pas d'un apport aussi important des participations CAF et une vigilance de tous les instants sera nécessaire pour éviter que les courbes des dépenses et des recettes ne se rapprochent trop, ou pire, se rejoignent.

Points clefs, résultat 2025 :

- ☛ **Un résultat 2025 positif en fonctionnement** qui permet de financer le déficit de clôture de la section d'investissement ;
- ☛ Il faut rappeler que le financement des investissements à consentir par la commune, si celle-ci veut limiter au maximum son recours à l'emprunt, et donc **poursuivre son désendettement**, ne peut se faire **que par les excédents qu'elle parvient à dégager de sa section de fonctionnement**, d'où l'importance de dégager chaque année un supplément de recettes par rapport aux dépenses de fonctionnement ;
- ☛ Des **dépenses de fonctionnement qui continuent d'augmenter**, portées par des **dépenses énergétiques** qui même en baisse restent élevées, les conséquences des différentes **revalorisations salariales** mises en œuvre depuis juillet 2022, les **augmentations successives des charges sociales**, et le programme de rénovation engagé sur la **voirie** dès 2024 et poursuivi sur 2025 ;
- ☛ Un **résultat qui est principalement dû au bon niveau du résultat capitalisé des années antérieures** ;
- ☛ Si les recettes de fonctionnement atteignent un bon niveau, celui-ci résulte essentiellement d'une recette conjoncturelle de la CAF (+139K€) non pérenne, due à un décalage de versement. **La hausse de nos recettes n'est donc ni tirées par la fiscalité (+6 K€) ni par les recettes de la facturation (+18 K€).**
- ☛ Un **résultat excédentaire qui permet d'envisager le Budget Primitif 2026 et le financement du programme d'investissement sans qu'il ne soit nécessaire, comme c'est le cas depuis 2016, de recourir à l'emprunt** (exception faite des 84 K€ empruntés en 2019 à la CDC pour les travaux de rénovation de la MDN prévus au plan prévisionnel du Contrat d'Aménagement Régional) et qui permet donc à la collectivité de poursuivre son désendettement.

CHAPITRE N°3 : ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT : CFU 2025 ET BP 2026

A. PRESENTATION CHIFFREE DU CFU 2025 ET DU BP 2026

DEPENSES REELLES ET D'ORDE (FONCTIONNEMENT)		Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Evolution CFU2024/CFU 2025
011.	charges à caractère général	1 771 288 €	2 688 108 €	2 017 849 €	13,92%
012.	Charges de personnel et frais assimilés	3 834 595 €	4 269 189 €	3 946 883 €	2,93%
014.	Atténuations de produits	274 948 €	288 918 €	287 917 €	4,72%
65.	autres charges de gestion courante	393 320 €	423 744 €	415 775 €	5,71%
66.	Charges financières	88 467 €	80 809 €	77 449 €	-12,45%
67.	Charges exceptionnelles	776 €	5 000 €	3 580 €	361,30%
68.	Dotations aux provisions et dépréciations	31 872 €	609 523 €	605 023 €	1798,29%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		6 395 266 €	8 365 291 €	7 354 476 €	15,00%
023.	Virement à la section d'investissement		1 773 951 €		
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	252 599 €	282 934 €	215 189 €	-14,81%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		252 599 €	2 056 885 €	215 189 €	-14,81%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 647 865 €	10 422 176 €	7 569 665 €	13,87%

BP 2026	Evolution BP2025/BP2026
2 396 921 €	-10,83%
4 362 248 €	2,18%
288 981 €	0,02%
411 128 €	-2,98%
68 650 €	-15,05%
5 000 €	0,00%
53 840 €	-91,17%
7 586 768 €	-9,31%
1 443 856 €	-18,61%
203 934 €	-27,92%
1 647 790 €	-19,89%
9 234 558 €	-11,40%

Observations sur l'évolution des consommations 2024/2025 :

Les **dépenses réelles 2025 augmentent de 15%** par rapport à 2024 (contre 8,6% entre 2023/2024).

Les principaux postes de dépenses sont à la hausse :

- Charges à caractère général +13,92% (+247 K€)
- Charges de personnel + 2,93% (+112 K€)
- Atténuation de produits + 4,72% (+13 K€)
- Autres charges de gestion courante +5,71% (+22 K€)

Le poste des charges à caractère général qui avait été stabilisé entre 2022/2023 est reparti à la hausse. De même, **les frais de personnel (chap. 012) augmentent de 2,93% entre 2024/2025, contre 2,2% entre 2023/2024 et 4,8% entre 2022/2023.**

En ce qui concerne les **recettes réelles, elles progressent globalement de 8,65% contre un recul de 3,4% en 2023/2024.**

- fiscalité +0,11% (ch. 73 et ch.731) absence de dynamique des bases et revalorisation valeurs locatives sans effet sur la dynamique fiscale,
- Dotation et participations +15,37% (comptabilisation en 2025 des participations CAF 2024 non appelées en 2024)
- Atténuation des charges +44,31% (Indemnités journalières-maladies)
- Produits exceptionnels -47,10% (dégrèvement de taxes foncières 2018-2023 pour 44 K€ qui ne se retrouve qu'en 2024+cession et avoirs).

RECETTES REELLES ET D'ORDE (FONCTIONNEMENT)		Réalisé 2024	Budget 2025	Réalisé 2025	Evolution CFU2024/CFU 2025
013.	Atténuations de charges	68 544 €	98 961 €	98 913 €	44,31%
70.	Produits des services, domaine et ventes divers	773 823 €	769 799 €	792 082 €	2,36%
73.	Impôts et taxes	655 506 €	651 297 €	613 402 €	-6,42%
731.	Impositions directes	4 867 878 €	4 904 428 €	4 915 806 €	0,98%
74.	dotations et participations	904 448 €	1 023 953 €	1 043 452 €	15,37%
75.	autres produits de gestion courante	113 627 €	588 389 €	590 691 €	419,85%
76.	Produits financiers	23 €	15 €	22 €	-3,61%
77.	Produits exceptionnels	57 335 €	5 300 €	30 331 €	-47,10%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		7 441 184 €	8 042 142 €	8 084 700 €	8,65%
042.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 202 €	23 000 €	21 423 €	-7,67%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		23 202 €	23 000 €	21 423 €	-7,67%
002.	Résultat de fonctionnement reporté	3 245 807 €	2 357 034 €	2 357 034 €	-27,38%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		10 710 193 €	10 422 176 €	10 463 156 €	-2,31%
RESULTAT COMPTABLE FIN EXERCICE		4 062 328 €		2 893 491 €	

BP 2026	Evolution BP2025/BP2026
40 000 €	-59,58%
701 472 €	-8,88%
571 297 €	-12,28%
4 812 818 €	-1,87%
969 273 €	-5,34%
91 080 €	-84,52%
15 €	0,00%
1 000 €	-81,13%
7 186 955 €	-10,63%
103 072 €	348,14%
103 072 €	348,14%
1 944 531 €	-17,50%
9 234 558 €	-11,40%
0 €	

Observations sur les prévisions 2026 :

Les **prévisions de recettes réelles 2026 baissent de 10,63%**, tandis que les **dépenses réelles de fonctionnement baissent de 9,31%**, une baisse portée par les frais généraux chapitre 011 (- 10,83%) et la baisse de la charge financière (-15,05%) alors que les dépenses de personnel sur le chapitre 012 augmentent (+ 2,18%).

Le prévisionnel progresse plus vite pour les dépenses que les recettes. Il faudra donc maintenir la pression sur le contrôle des dépenses, et l'optimisation des recettes car:

- Les **recettes ne sont plus portées par la fiscalité (+0,11%)**, la revalorisation des bases 2025 est faible (0,8% en 2026 contre 1,7% en 2025 et 3,9% en 2024) et ne compense pas l'absence de dynamique des droits de mutation constaté depuis plusieurs années ;
- On remarque aussi la **baisse des dotations et participations** qui enregistrent une baisse entre BP2025 et BP2026 de 5,34% (liée au rattrapage des participations qui ne se retrouve qu'en 2025 mais aussi à l'absence de communication sur les dotations 2025) ;
- On observe aussi la **baisse des chap. 013 et 75 impactés par les nouveaux contrats d'assurance**, biens et personnel, moins favorables en termes de perspectives de recettes. La recette inscrite reste prudente.

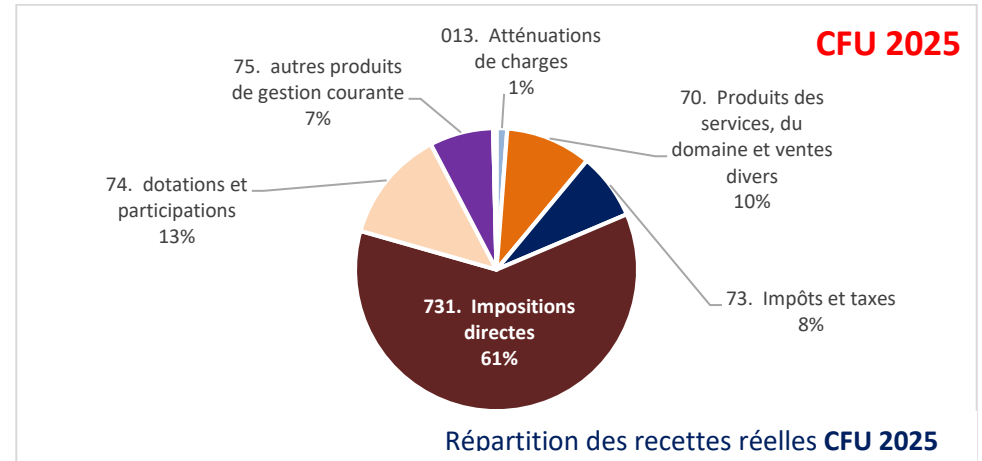
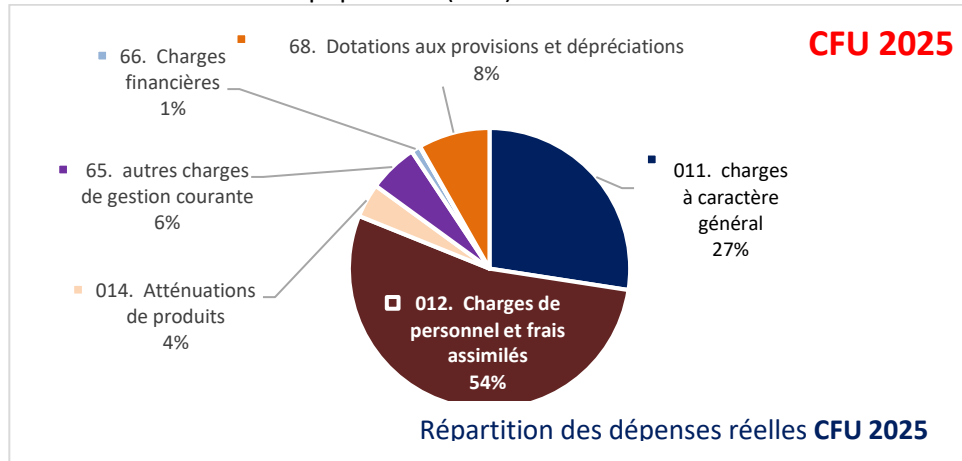
B. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (hors opération pour ordre)

1. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU CFU 2025 (hors opérations pour ordre)

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

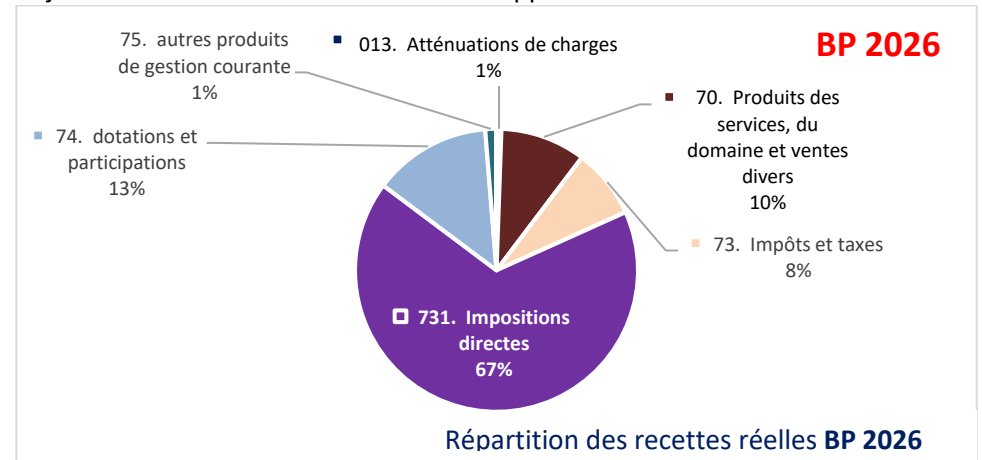
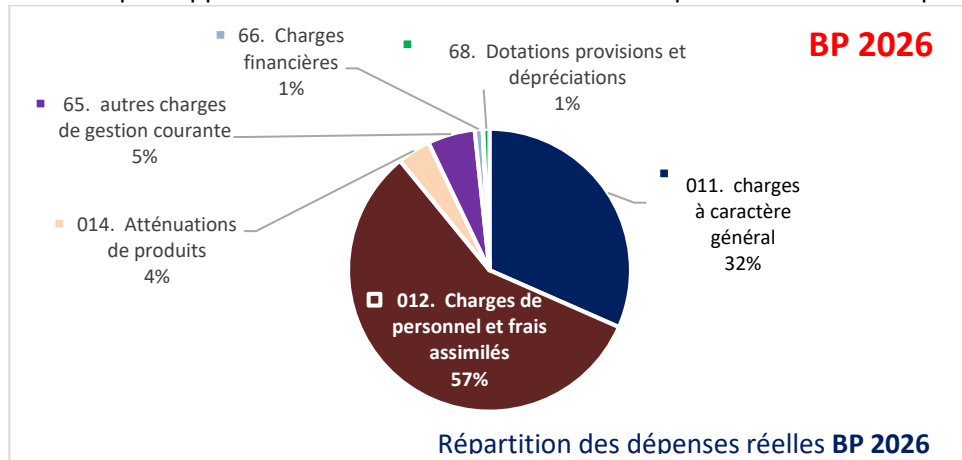
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal (54%), les charges à caractère général (27%) comprenant l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations et différents concours (6%) et les intérêts à payer (1%).

Les recettes communales sont la fiscalité locale (61%), les dotations de l'Etat et les participations des partenaires (CAF, emplois aidés...) (13%), les sommes encaissées au titres des services rendus à la population (10%).



2. VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT BP 2026 (hors opérations pour ordre)

En ce qui concerne la vue d'ensemble de la section de fonctionnement du BP 2026 (hors opération pour ordre), la part de chaque poste dans le budget global varie sensiblement par rapport à 2025. Lors de leur réalisation les parts seront mécaniquement ajustées et devraient sensiblement se rapprocher des valeurs du CFU 2025.



C. ANALYSE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU CFU 2025 ET DU BP 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

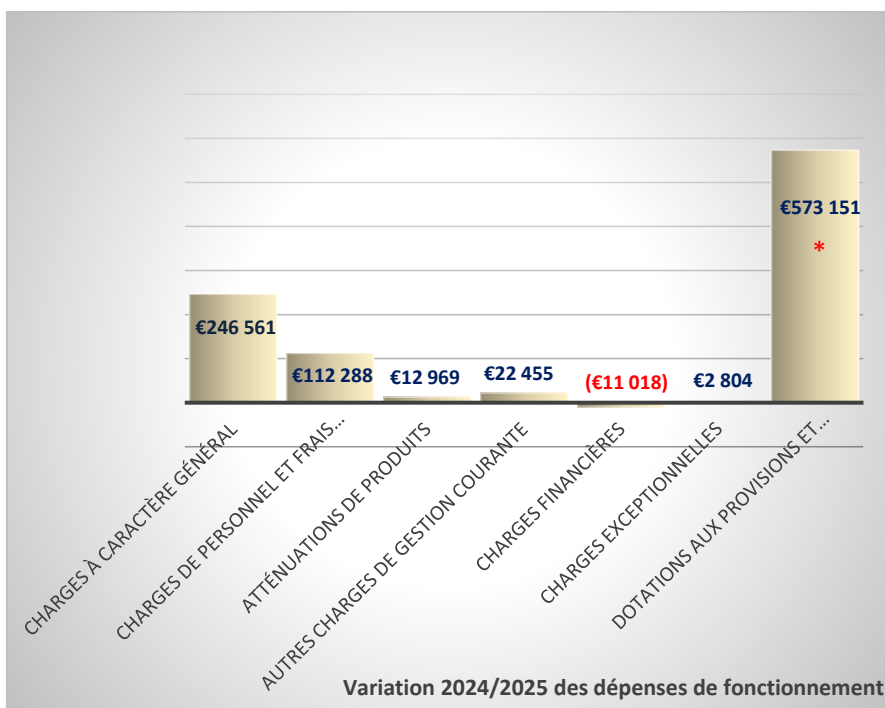
Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

☛ Pour l'élaboration du Budget Primitif 2025, des réunions d'arbitrage ont été organisées avec tous les adjoints délégués, afin de pouvoir optimiser nos dépenses et les ajuster au mieux pour faire face aux contraintes budgétaires pesant sur nos finances, tout en assurant, dans tous les domaines, la continuité de l'action municipale au service des Coubronnais.

1. UNE HAUSSE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE CFU 2024 à CFU 2025 INEGALEMENT REPARTIE SUR LES DEUX CHAPITRES LES PLUS IMPORTANTS



* En ce qui concerne les dépenses de dotations aux provisions, elles neutralisent une créance qui se retrouve en recette (ch.75) et donc ne sont pas significatives dans l'analyse des résultats 2025.

1^{er} constat : on remarque une hausse du poste des charges générales (+247 K€ contre +315 K€ entre 2023/2024). Nous verrons dans le détail comment s'est opérée cette hausse malgré les efforts réalisés en période de forte inflation pour maîtriser ce poste de dépenses. Nous verrons que la ville a consenti d'importants efforts sur de nombreux postes pour maîtriser les dépenses de ce chapitre et permettre notamment la réalisation d'une importante campagne d'entretien de la voirie.

2nd constat : progression relativement modérée des charges de personnel (+112K€ après +81 K€ entre 2023/2024) qui représente 2,93% en pourcentage d'augmentation, ce qui reste maîtrisé. En 2025, on retrouve l'impact de la revalorisation d'indice avec l'attribution de 5 points d'indice à tous les agents à partir du 1^{er} janvier 2024, soit environ 25 € de plus par mois par agent. On retrouve également l'application des décrets N°2025-86 relatif à l'augmentation progressive du taux de cotisation d'assurance vieillesse passant de 31,65% à 34,65% au 1/1/2025. Ce taux continuera d'augmenter jusqu'en 2028. Le Décret n°202160 du 20 février 2025 modifie depuis le 1^{er} avril 2025, le plafond de rémunération pris en compte pour le calcul des indemnités journalières des agents relevant du régime général. Il passe à 1,4 fois le SMIC mensuel soit 2 522,57 € (contre 3 242,31 € avec le plafond de 1,8 fois le SMIC jusqu'au 31 mars 2025). L'indemnité maximale versée par la sécurité sociale sera donc dorénavant de 53,31 €.

Cette augmentation est également le fait du GVT naturel. Cette hausse, en tout état de cause, n'est pas la traduction de recrutements supplémentaires puisque l'effectif 2025 est le même qu'en 2024. Cela témoigne, hors tous ces effets exogènes qui s'imposent à la collectivité, d'une grande rigueur sur la gestion de ce poste de dépenses, qui est le premier de la commune en volume (représentant 60% de nos dépenses réelles de fonctionnement).

3^{ème} constat : Le poste atténuation de produits augmente de 13 K€ contre 72 K€ en 2023/2024. Il s'agit du prélèvement sur la fiscalité opéré par le doublement de la pénalité pour défaut de logements sociaux en 2025 (article 55 de la loi SRU). La pénalité est passée de 67 K€ en 2023 à 140 K€ en 2024 à 154 K€ en 2025.

4^{ème} constat : Le poste « Autres charges de gestion courante » augmente de 22 K€ contre 40 K€ entre 2023/2024. Nous retrouvons dans cette augmentation essentiellement le FCCT versé à l'EPT Grand-Paris Grand-Est (+16 K€).

2. LE CHAPITRE 011 ENREGISTRE UNE FORTE AUGMENTATION ENTRE LE CFU2024 ET LE CFU 2025 (+13,92%) ET UNE NOUVELLE AUGMENTATION DE BP2025 A BP2026 (+10,83%)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES CFU 2024 / CFU 2025 DES CHARGES A CARACTERE GENERAL

NATURE DES DEPENSES DU CH. 011	Hausse des dépenses entre 2024 et 2025	NATURE DES DEPENSES DU CH. 011	Baisse des dépenses entre 2024 et 2025
Voiries (réfection ponctuelle)	366 445	Energie - Electricité	-89 435
Maintenance	41 980	Chauffage urbain	-62 756
Concours divers (cotisations)	17 534	Autres contrats service (optimisation TF 2024)	-19 714
Alimentation	11 136	Fournitures de voirie	-13 033
Assurance obligatoire dommage-construction	9 299	Etudes et recherches	-5 730
Autres fournitures non stockées	5 846	Eau et assainissement	-4 020
Réseaux (éclairage public)	4 770	Autres (contrat crédit-bail terminé au 31/12/2024)	-3 480
Autres contrat location (logiciel R.SC+copieurs)	4 738	Carburants	-3 101
Entretien bâtiments publics	4 500	Entretien matériel roulant	-2 376
Fournitures d'entretien	4 128	Achats prestations services (sorties centres...)	-1 794
Versements organismes de formation	3051	Autres honoraires, conseils	-1 654
Frais de télécommunications	1 464	Frais d'actes et de contentieux	-1 594
Fournitures administratives	1 115	Autres biens mobiliers (*réparation équip.)	-1 154
PRINCIPALES VARIATIONS (+) 2024/2025	476 006	PRINCIPALES VARIATIONS (-) 2024/2025	-209 841

Globalement on constate une augmentation de 247 K€ du poste des charges à caractère général.

Dans le détail, nous pouvons constater que **les hausses importantes concernent les dépenses de voiries** avec la mise en place du bail voirie fin 2024 qui a conduit à la réfection de plusieurs voies, d'où une augmentation de 366 K€ de ce poste.

On relève également les dépenses de maintenance. L'augmentation de ce poste est de 42 K€.

On retrouve en troisième position les dépenses de concours divers avec la cotisation au SYNDM Val d'Oise pour 17 K€ versée pour la 1^{ère} fois en 2025. Les consommations augmentent de ce poste augmentent de 17 K€.

L'augmentation des dépenses traduit les efforts réalisés sur la voirie communale (voirie, maintenance, alimentation, éclairage public...). Avec la contractualisation d'un bail voirie, la ville s'est mise en situation de programmer des opérations de rénovation ciblées sur ses voies les plus dégradées.

On peut aussi noter la baisse de 89 K€ des dépenses d'électricité et de 63 K€ de chauffage qui traduisent les efforts réalisés pour réduire les consommations (remplacement chaudières vétustes, changement des comportements...).

NB : prudence également sur l'analyse des fluides, tel qu'évoqué au ROB, du fait des rattachements comptables opérés en fin d'exercice en raison de factures non reçues.

Les principales hausses portent sur :

- Les travaux de réfection de la voirie +366 K€ après 241 K€ en 2024
- La maintenance + 42 K€ représente l'ensemble des contrats
- Les concours divers (cotisation SYNDM Val d'Oise pour 17 K€) +17 K€

Les autres hausses sont des hausses arbitrées ou rendues nécessaires par l'activité communales comme l'alimentation du restaurant scolaire (prix toujours élevés avec augmentation de la fréquentation NB : 88 000 repas produits en 2025 contre 82 000 en 2024), l'assurance Dommage-Ouvrage pour l'opération de construction de la Maison de Santé, l'entretien du réseau d'éclairage public, la location du nouveau logiciel du restaurant scolaire pour faciliter la gestion des denrées, l'entretien des bâtiments, etc...

En dehors du poste de réfection de la voirie qui constitue la hausse la importante avec +366 K€, le reste des dépenses n'augmente que très peu.

La ville a lancé depuis 2024 un programme de réfection de la voirie grâce au bail voirie pour bénéficier de tarifs plus avantageux et pour répondre aux besoins de la ville dans ce domaine. En 2026, le bail continue de s'exécuter et la ville poursuivra ses opérations d'entretien / rénovation.

... tandis que les principales baisses portent sur :

- L'électricité – 89 K€ après les hausses successives des dernières années
- Le chauffage – 63 K€ après -59 K€ en 2024 (pour la troisième année consécutive)
- Les autres contrats de service – 20 K€ avec en 2024 le contrat d'optimisation de la Taxe Foncière qui ne se retrouve qu'en 2024
- Les Fournitures de voirie -13 K€ en lien avec les réfections importantes de la voirie communale qui réduit les besoins d'entretien courant de la voirie

Elles témoignent des **efforts de la municipalité pour assurer leur maîtrise dans tous les domaines où cela est possible**, et de la rigueur de l'exécution budgétaire 2025 :

- mise en œuvre efficace du plan de sobriété énergétique sur nos consommations de gaz / chauffage,
- analyse des besoins en amont,
- arbitrages sur leur opportunité et l'éventualité, lorsque cela est possible, d'assurer les prestations en interne,
- mise en concurrence systématique avant l'engagement de chaque dépense,
- réalisation de travaux destinés à assurer, sur le long terme, des économies sur les frais de maintenance ou de consommations énergétiques (modernisation des équipements, rénovation des bâtiments, transition énergétique...).

LA PREVISION BUDGETAIRE 2026 DU CHAPITRE 011 BAISSSE DE 291 K€ PAR RAPPORT A 2025 (BP 2025/BP2026) SOIT UNE BAISSSE DE 11%

La prévision budgétaire du chapitre 011 « Charges à caractère général » était de 2 688 K€ (Budget Cumulé 2025) contre 2 397 K€ pour 2026 (BP), il ressort donc une baisse globale du budget de ce chapitre de 291 K€ entre les 2 années budgétaires, de Budget cumulé 2025 à BP2026, à nouveau portée principalement par les dépenses de voirie (qui restent néanmoins inscrites à un niveau élevé). La réalisation des dépenses 2026 s'exécutera avec un arbitrage pour chaque engagement afin de maintenir un excédent de clôture d'un bon niveau, car la Ville équilibre son budget grâce au report des années antérieures.

Les Evolutions les plus significatives entre le BP 2025 et le BP 2026, sur le chapitre 011, sont les suivantes :

EVOLUTION BP 2025 / BP 2026 DES PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES BUDGETAIRES (chapitre 011)**Augmentations budgétaires entre le BP2025 et le BP2026 les plus significatives**

Variations positives les plus significatives entre BUDGET 2025 ET BUDGET 2026 (ch. 011)	BUDGET 2025	BUDGET 2026	Variation chiffrée
Chauffage urbain	150 000,00	200 000,00	50 000,00
Concours divers (cotisations)	45 877,50	65 710,00	19 832,50
Fournitures d'entretien	48 073,07	67 535,00	19 461,93
Réseaux	72 950,00	84 250,00	11 300,00
Energie - Electricité	300 000,00	310 000,00	10 000,00
Alimentation	245 220,08	254 802,00	9 581,92
Autres frais divers	13 951,56	23 000,00	9 048,44
Autres	31 496,43	38 535,00	7 038,57
Autres biens mobiliers	15 852,22	22 200,00	6 347,78

Diminutions budgétaires entre le BP2025 et le BP2026 les plus significatives

Variations négatives les plus significatives entre BUDGET 2025 ET BUDGET 2026 (ch. 011)	BUDGET 2025	BUDGET 2026	Variation chiffrée
Voiries	987 483,35	625 040,00	-362 443,35
Bâtiments publics	65 269,00	32 271,00	-32 998,00
Eau et assainissement	61 000,93	45 000,00	-16 000,93
Autres matières et fournitures	36 427,57	22 580,00	-13 847,57
Maintenance	167 287,70	161 270,00	-6 017,70
Carburants	18 400,00	14 200,00	-4 200,00
Matériel roulant	25 494,22	21 500,00	-3 994,22
Frais d'actes et de contentieux	23 532,00	20 000,00	-3 532,00
Catalogues et imprimés	25 203,77	22 130,00	-3 073,77

Dans les hausses les plus significatives nous retrouvons :

- C'est le poste d'électricité et du chauffage urbain qui enregistrent la plus forte hausse (+50 K€ et +10 K€). Cette hausse s'explique par l'ajustement en fonction du réalisé 2025. Les ouvertures de crédits au BP 2026 sur ces deux postes sont par conséquent augmentées, même si les consommations 2025 étaient moindres que la prévision 2025. La ville continue, en outre, de bénéficier des tarifs du SIPPEREC et du SIGEIF.
- Le poste « Concours divers » est le second poste en hausse de 20 K€ car il prévoit l'inscription budgétaire de l'outil de la Métropole de suivi des dépenses énergétiques (SAVEE Advizeo), mais celui-ci devrait être reporté en 2027.
- Les fournitures d'entretien sont en hausse de 19 K€ dans le BP2026 car nous y retrouvons notamment des travaux de mise en conformité liés aux commissions de sécurité (CCSA) et des travaux de relamping (gymnase, atelier R. Salengro etc...).

Pour les autres hausses moins conséquentes on peut citer notamment :

- Le poste « réseaux » qui enregistre une hausse de 11 K€ et correspond à un budget casse / réparations sur l'éclairage publique à raison de 2 candélabres.

Dans les baisses les plus significatives nous retrouvons :

- Le poste voirie correspond aux travaux d'entretien de la voirie (-362 K€). La ville projette de poursuivre ses efforts (à hauteur de 625 K€ ce qui reste élevé) sur l'entretien de la voirie par le recours au bail voirie signé en 2024 (qui impactera également la section d'investissement pour des travaux de réfection plus lourds).
- Le poste « Bâtiments publics » baisse de 33 K€ car nous avons en 2025 une intervention pour fuite et sur chaudière à l'école G. Mercier, la sécurisation du portail du stade de Football suite à sinistre, la remise en état de la motorisation du portail du parc de la Mairie et la sécurisation de l'escalier extérieur de la Crèche ;
- Le poste eau baisse de 16 K€ et s'explique par l'ajustement du prévisionnel par rapport au réalisé en plus des démarches pour réduire les consommations d'eau (suppression fuites, remplacement des robinets défectueux dans les écoles...)

Pour les autres baisses moins conséquentes, on peut citer notamment :

- Le poste Autres matières et fournitures baisse de 14 K€ car en 2025 nous avons le rééquipement de la salle DACHEVILLE (électroménager et vaisselle), le remplacement d'une partie des équipements de cuisine du restaurant scolaire (matériel et vaisselle), des centres de loisirs et de la Maison de la Nature pour les activités d'animations. Ces dépenses devraient être moindres pour 2026.

Les hausses et les baisses des principaux postes de dépenses budgétaires de ce chapitre ne s'équilibrent donc pas et génèrent une baisse de 291 K€ du chapitre 011 de BP25 à BP26

3. DES DEPENSES DE PERSONNEL QUI ENREGISTRENT EN 2025 UNE HAUSSE DE 4,4% PAR RAPPORT A 2024

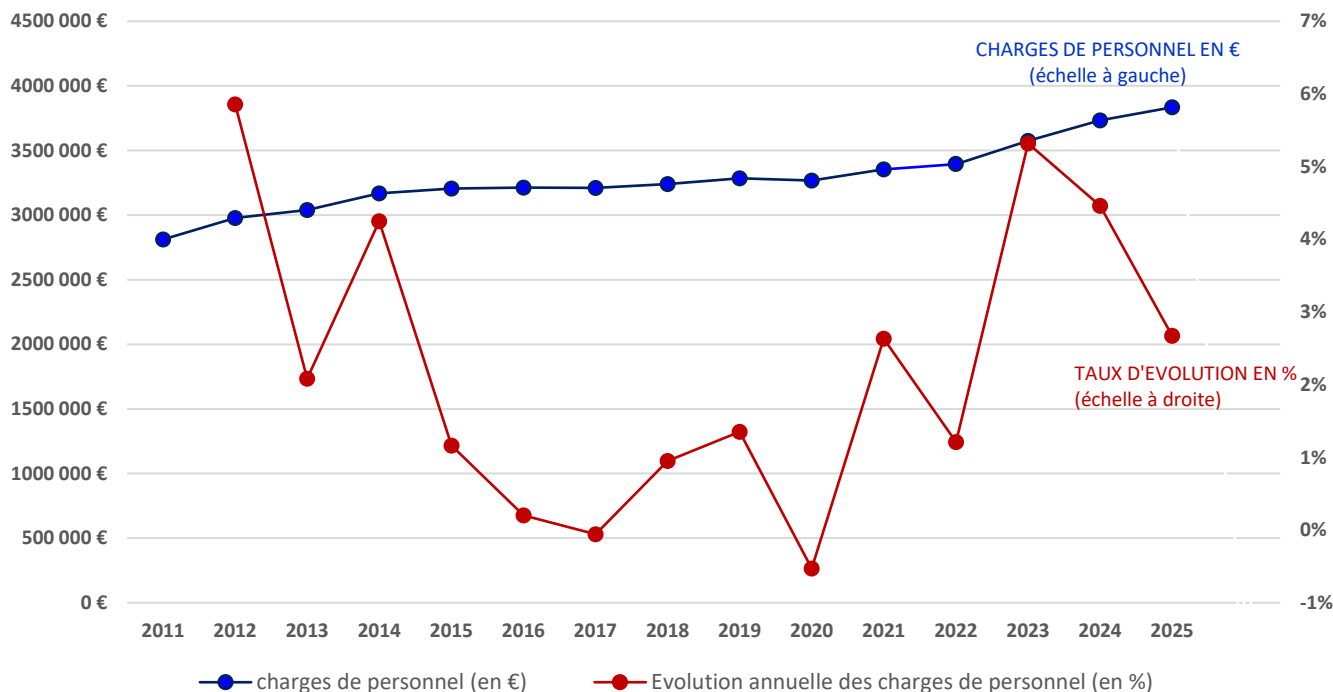
Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DEPUIS 2011 APRES PARTICIPATIONS FINANCIERES LIEES AU DISPOSITIF DES CONTRATS AIDES ET DES INDEMNITES JOURNALIERES



En 2025, la ville doit faire face aux augmentations réglementaires des charges de personnel et à la baisse des recettes liées à la renégociation du contrat d'assurance du personnel imposée en 2025, moins favorable pour la ville.

L'année 2025 est marquée par une augmentation des charges de personnel de 2,67% contre une augmentation de 4,46% en 2024

Pour rappel l'année 2024 avait été marquée par la revalorisation des indices (+ 5 points) pour tous les agents et la renégociation du contrat d'assurance offrant une moins bonne couverture à la commune pour le remboursement des agents en maladie.

Les dépenses 2025 passent de 3 735 € à 3 835 K€ en prenant en compte les participations financières liées aux indemnités journalières.

Ces recettes sont stables sur les 2 dernières années (100 K€ en 2024 et en 2025 contre 180 K€ en 2023).

Pour 2025, la hausse (+100 K€) par rapport à 2024 s'explique par l'application des décrets N°2025-86 relatif à l'augmentation progressive du taux de cotisation d'assurance vieillesse passant de 31,65% à 34,65% au 1/1/2025. Ce taux continuera d'augmenter jusqu'en 2028.

Le décret N°2021160 modifie également le **plafond de remboursement des IJ à partir de 2025**. Celui-ci passe de 1,8 fois le SMIC à 1,4 fois le SMIC et influence donc la base de remboursement des IJ à la baisse.

Enfin, n'oublions pas le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui, hors tout effet lié à des recrutements ou revalorisations exogènes, implique automatiquement une hausse « naturelle » du cout du poste des frais de personnel de l'ordre de 2 à 3% par an.

Les montants réalisés repris dans ce graphique intègrent la charge de personnel nette (les indemnités journalières et les aides pour les contrats aidés ont été retirés du salaire versé).

La hausse de 2,67% constatée en 2025 provient :

- de la hausse naturelle liée au GVT ;
- du Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 qui prévoit la hausse progressive du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux. Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65% à 34,65% (34,65% au 1/1/2025 puis 37,65% au 1/1/2026, 40,65% pour 2027 et 43,65% pour 2028). Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 ;
- du Décret n°202160 du 20 février 2025 qui a modifié à compter du 1^{er} avril 2025, le plafond de rémunération pris en compte pour le calcul des indemnités journalières des agents relevant du régime général. Il passe à 1,4 fois le SMIC mensuel soit 2 522,57 € (contre 3 242,31 € avec le plafond de 1,8 fois le SMIC jusqu'au 31 mars 2025). L'indemnité maximale versée par la sécurité sociale sera donc dorénavant de 53,31 €.

Le chiffre 2026 des charges de personnel n'est pas porté sur le graphique car il fausserait la lecture du graphique avec 12% d'augmentation de la prévision par rapport au réalisé 2025. Le montant inscrit au BP 2026 correspond à un budget prévisionnel qui ne se réalisera pas dans sa totalité en 2026. Il vaut donc mieux interpréter le BP 2026 avec prudence. L'évolution sera à observer de CFU à CFU, elle ne devrait pas dépasser les 4%.

Mouvement de personnel 2025 : recrutements et remplacements de personnel

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture avec l'ouverture de nouveaux lits à la crèche en septembre 2025 ;
- Remplacement (3) congés maternité et maladie (1 auxiliaire de puériculture, 1 restaurant scolaire et 1 accueils de loisirs) ;

En 2026, la ville va poursuivre ses efforts dans le sens de la maîtrise de ses charges de personnel mais la hausse sera inévitable

En 2026, en dépit de tous les efforts que la commune réalisera pour contenir le poste des dépenses du personnel, une hausse du chapitre 12 sera inévitable, portée par :

- L'augmentation du **SMIC au 01/01/2026 : +1,18%** (impacte essentiellement les salaires des contrats de droits privés et les contrats aidés et saisonniers) ;
- Les cotisations **CNRACL** : Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 a échelonné l'augmentation des taux sur la période 2025 à 2028. **Le taux de la contribution employeur à la CNRACL passe à 37,65% au 1^{er} janvier 2026 contre 34,65% en 2025** et 31,65% en 2024. Le taux évoluera encore en 2027 (40,65%) et en 2028 (43,65%) ;
- Dès le 1^{er} janvier 2026, les cotisations retraites évoluent de 0,9% contre 2,2% en 2025 ;
- **Modification du plafond de la Sécurité sociale : Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passe à 48 060 € en 2026, contre 47 100 € en 2025. Le plafond mensuel 2026 s'établira donc à 4005€.** Ce changement entraîne des **conséquences directes sur** : Les cotisations sociales des agents publics, les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, les prestations de retraite et d'assurance- Vieillesse ;

Il convient aussi d'ajouter les effets du GVT compris entre 2 et 3% par an.

Détermination des charges de personnel nettes (participation et indemnités journalières déduites)	2021	2022	2023	2024	2025	PREVISIONNEL 2026
Chapitre 012 charges de personnel	3 460 533 €	3 580 051 €	3 753 302 €	3 834 595 €	3 946 883 €	4 362 248 €
- Indemnité journalière (CPAM + assurance)	-57 575 €	-115 268 €	-139 927 €	-67 351 €	-98 913 €	-40 000 €
- Contrats aidés + Caisse des dépôts+ CNRACL	-49 138 €	-70 331 €	-38 356 €	-32 647 €	-13 546 €	-5 000 €
Total des charges de personnel (IJ et contrats aidés déduits)	3 353 820 €	3 394 452 €	3 575 019 €	3 734 596 €	3 834 424 €	4 317 248 €

Assurance du personnel / Année	2021	2022	2023	2024	2025	PREVISIONNEL 2026
Montant du contrat d'assurance	120 405 €	88 492 €	91 410 €	114 468 €	112 239 €	140 000 €

Décomposition des charges de personnel nettes :

Le chapitre 012 reprend l'ensemble des dépenses de personnel tandis que les remboursements opérés (indemnités journalières et participations aux contrats aidés) se comptabilisent sur des comptes de recettes. Ces chiffres représentent donc les dépenses réelles de dépenses de personnel.

En ce qui concerne les emplois aidés, nous avons 10 agents en contrat aidé en 2023, 4 agents en 2025. En 2026, ces contrats aidés s'arrêteront.

Les contrats de ces 4 agents, lorsqu'ils s'arrêteront en 2026 seront davantage taxés au niveau des charges, générant ainsi une hausse de la dépense, intégrée au BP 2026.

Evolution du contrat d'assurance du personnel sur la période 2023 - 2025 :

- **En 2025**, le contrat nous a coûté 112 K€ et a généré 74 k€ de remboursements (RELYENS *hors CPAM*).
- **En 2024** le contrat nous a coûté 114 K€ et avait généré 60 K€ de remboursements (RELYENS *hors CPAM*).
- **En 2023**, le contrat nous avait coûté 91 K€ et avait généré 98 K€ de remboursement (RELYENS *hors CPAM*).

Le contrat d'assurance du personnel qui a fait l'objet d'un **nouveau marché en 2024 est moins favorable.**

Lors de la nouvelle contractualisation, la société d'Assurance RELYENS avait établi plusieurs propositions et **la ville a retenu la proposition de remboursement de 70% contre 100% jusqu'en 2023.**

Précisons que **chaque année, l'ouverture de crédits sur les dépenses de personnel est plus importante que le réalisé constaté en fin d'exercice.** Ainsi, en 2025, l'ouverture de crédits était de 4 269 K€ pour un réalisé final de 3 947 K€, **soit 322 K€ non consommés.**

Sur l'exécution budgétaire 2026, comme chaque année par ailleurs, une attention toute particulière sera apportée à la maîtrise des dépenses de ce chapitre (le plus important de notre budget) pour que sa réalisation soit inférieure à la prévision.

Précisons également que sans réelle visibilité sur de nouvelles revalorisations qui pourraient intervenir dans l'année, **une enveloppe supplémentaire de 200K€ a été prévue sur ce chapitre**, afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire si de nouvelles décisions nous étaient annoncées par le Gouvernement en cours d'année, comme ce fut le cas en 2022 et 2023...

Rappelons enfin, comme cela est présenté chaque année à l'assemblée délibérante lors de la présentation du Rapport Social Unique, que **l'effectif d'agents municipaux est stable depuis plus de 6 ans**, et que les remplacements et recrutements ne s'opèrent que lorsqu'ils sont indispensables au bon fonctionnement de la collectivité.

Points clefs :

- ☛ Une **hausse des charges de personnel en 2025**, générée pour majeure partie par **l'augmentation des cotisations patronales** :
 - Augmentation de 3% de la cotisation CNRACL avec un taux qui passe de 31,65% à 34,65% ;
 - Augmentation de 1% de la cotisation maladie qui passe de 8,88% à 9,88% ;
- ☛ Une **hausse des charges de personnel en 2025**, générée également par la fin des contrats aidés : 4 agents en PEC (Parcours Emploi Compétence) en 2025 contre 10 en 2024 ;
- ☛ Des hausses de ces dépenses, alors même que la commune, en 2025, n'a procédé qu'à un recrutement (lié à la hausse des capacités d'accueil de Woopitoo) et 3 remplacements pour cause de maladie ;
- ☛ La renégociation du contrat d'assurance, moins favorable pour la commune s'agissant du taux de remboursement des II ;
- ☛ Une **poursuite de cette hausse qui sera inévitable en 2026**, les mêmes causes qu'en 2025, produisant les mêmes effets et les nouvelles mesures réglementaires applicables en 2026 comme la revalorisation attendue des **charges CNRACL dont le taux passe de 34,65% à 37,65%, soit +3 points ! (hausse qui doit se poursuivre jusqu'en 2028) ;**
- ☛ Des dépenses supplémentaires dont le commune devra porter, seule, la charge, **sans compensation ni dotation supplémentaire de l'Etat ;**
- ☛ Des **efforts qui seront naturellement maintenus en 2026** pour contenir autant que possible la masse salariale en dépit de ces hausses réglementaires et/ou naturelles (GVT).
- ☛ Une **enveloppe supplémentaire inscrite de 200 K€**, hors les effets des mesures connues, si toutefois des décisions gouvernementales intervenaient encore en cours d'exercice, comme ce fut le cas en 2022 et 2023, pour ne pas mettre en péril l'équilibre général du budget.

5. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE DEPENSES DU CFU 2025 ET DU BP 2026

Chapitre 65 :

En dehors des charges à caractère général et des charges de personnel, nous retrouvons les autres charges de gestion courante qui enregistrent les indemnités versés aux élus, les subventions aux associations et au CCAS, la redevance au service incendie, les créances admises en non valeurs et la contribution à l'EPT.

Comme chaque année c'est le poste de dépenses le plus significatif après les dépenses du personnel et les charges à caractère général.

Chapitre 65	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	BP 2026
Redevance pour concessions, licences, logiciels	1008	1008	2 016	0	0
Indemnités aux élus	126 249	130 286	134 577	134 689	144 500
Créances admises en non valeurs & éteintes	1 079	3 339	6 986	1 346	5 000
Service incendie	109 739	130 500	132 195	139 226	125 000
Contribution fonds compens. Ch. Territoriales	44 874	47 452	76 541	92 960	93 000
Subvention au CCAS	1 419	1423	2 054	2 128	3 000
Subventions aux associations	43 745	37 210	38 950	40 224	39 005
Subventions autres collectivités (gestion des carrières)				1 376	1 400
Autres	619	1 436	1,11	3 826	223
Total du chapitre 65	328 733	352 654	393 320	415 775	411 128

L'enveloppe des **indemnités d'élus** intègre les indemnités versées au Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux Délégués (NB : inchangées cf. délibération adoptée lors du CM d'installation le 21 mars 2026) et également les crédits liés à la formation des élus. Celle-ci avait intégré, lors de l'élaboration de l'équilibre budgétaire, des crédits supplémentaires liés à la possibilité offerte par la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local d'accroître cette enveloppe. Or, le choix a été fait de la maintenir à l'identique du mandat précédent. 5K€ devraient donc ne pas être consommés.

Une enveloppe de 125 K€ est prévue sur le poste de la **contribution au service incendie**, le réalisé 2025 est de 139 K€. En 2026, nous ne retrouvons que la part fonctionnement, la part investissement étant inscrite en section d'investissement à l'article 204112 pour 15 K€. Nous n'avons pas encore reçu de notification du montant qui sera appelé à notre commune au titre de l'exercice 2026, mais ce volume de facturation (entre 130 et 140 K€) se retrouve depuis 2023.

Le FCCT correspond à la **contribution de la commune aux charges du Territoire Grand Paris Grand Est**. Rappelons que L'EPT Grand Paris Grand Est assure les compétences suivantes : développement économique, transports, gestion des déchets, assainissement et eau, habitat, urbanisme, aménagement, rénovation urbaine, emploi, formation, insertion, équipement de proximité. Ces transferts de charges ont donné lieu dès 2016, au versement d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Ce fonds correspond au transfert de compétences estimées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le FCCT comprend les charges transférées et une quote part des charges de fonctionnement de l'EPT.

Notre commune, en séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022, avait décidé de maintenir le FCCT 2023 au niveau de 2022 augmenté de la seule revalorisation des bases soit +7,1% puis d'effectuer un rattrapage sur 2024 (80%), 2025 (125% du montant 2022) et 2026 (125% du montant 2022) avec un « atterrissage » en 2027 (100% du montant 2022 à partir de 2027) sur le montant déterminé (option N°2), selon le prévisionnel ci-après :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	variation 2024/2025	2026	variation 2025/2026
FCCT (Fonds de contribution aux charges territoriales)	42 798 €	43 312 €	43 399 €	44 307 €	47 452 €	76 615 €	92 960 €	+21,39%	93 000 €	+0,04%



Le montant du FCCT 2025 intègre **la revalorisation 2024 du FCCT « compétences » pour 50 142 € et l'évolution du FCCT « 2022-2027 » pour 42 816 €, soit une hausse de BP2024 à BP2025 de 21,39%. En 2026, la variation n'est plus que de 0,04%**

La ligne budgétaire des **subventions aux associations** est stable entre 2025 et 2026.

La subvention versée au CCAS, quant à elle, est une subvention dite d'équilibre et dépend donc du degré de consommation des crédits de ce budget pour 2026.

On retrouve pour la première fois en 2025 la redevance payée à la Ville de Paris pour la gestion des carrières. Elle est de 1,4 K€ sur 2025 et 2026.

Enfin, Les autres mouvements observés sur ce chapitre sont peu significatifs.

Chapitre 014 :

Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale comme le FNGIR et la loi SRU.

Ch.	ARTICLE	NATURE DU PRELEVEMENT SUR LA FISCALITE	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	BP 2026
014.	7391118.	Autres restitutions dégrèvements sur contributions directes	0,00 €	8 535,00 €	2 797,00 €	1 694,00 €	691,00 €	0,00 €	0,00 €
014.	739116.	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	77 669,54 €	65 844,78 €	67 444,93 €	67 411,56 €	140 275,98 €	153 936,48 €	155 000,00 €
014.	739221.	FNGIR	133 981,00 €	133 981,00 €	133 981,00 €	133 981,00 €	133 981,00 €	133 981,00 €	133 981,00 €
TOTAL ANNUEL			211 650,54 €	208 360,78 €	204 222,93 €	203 086,56 €	274 947,98 €	287 917,48 €	288 981,00 €

Ces prélèvements de l'ordre de 204 K€ jusqu'en 2023 **ont atteint un niveau bien supérieur avec 275 K€ en 2024.**

Cette augmentation attendue pour 2024 résulte du **DOUBLEMENT PAR L'ETAT DE LA PENALITE QUE LA COMMUNE ACQUITTE AU NOM DU NON RESPECT DE LA LOI SRU** qui passe de 67 K€ en 2023 à 140 K€ en 2024 et à 154 K€ en 2025 (notifié). **L'application sans discernement de cette pénalité par l'Etat, alors même que 70% de notre territoire est inconstructible (zones naturelles ou agricoles), protégé, quand dans le même temps les pouvoirs publics ne cessent d'afficher (mais il ne s'agit bien là que d'affichage), la nécessité de protéger l'environnement est proprement scandaleuse (qui plus est pour une collectivité déjà lourdement fragilisée financièrement par le niveau très faible des dotations qu'elle perçoit).**

Chapitre 67 :

Les charges exceptionnelles servent à enregistrer essentiellement les régularisations sur la facturation des services de l'année précédente. Ce chapitre est très peu mouvementé.

Ch.	ARTICLE	NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	BP 2026
67	673.	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 343,64 €	8 913,62 €	2 272,49 €	992,98 €	776,03 €	3 579,70 €	5 000,00 €

Chapitre 68 :

Des dotations pour dépréciation des actifs circulants avaient été inscrites sur le BP 2025 pour provisionner le risque d'impayés et de ne pas maintenir de recettes risquant de ne pas se réaliser. Pour respecter le principe de prudence et de sincérité des comptes, la ville est tenue de provisionner ces risques.

Ce point avait été précisé par notre comptable assignataire Monsieur PRESTI, responsable du Centre des Finances Publiques du Raincy, lors de sa présentation de la certification des comptes de la communes devant l'Assemblée Délibérante. Pour 2026, il nous faut à nouveau provisionner sur le Compte Epargne temps 54K€.

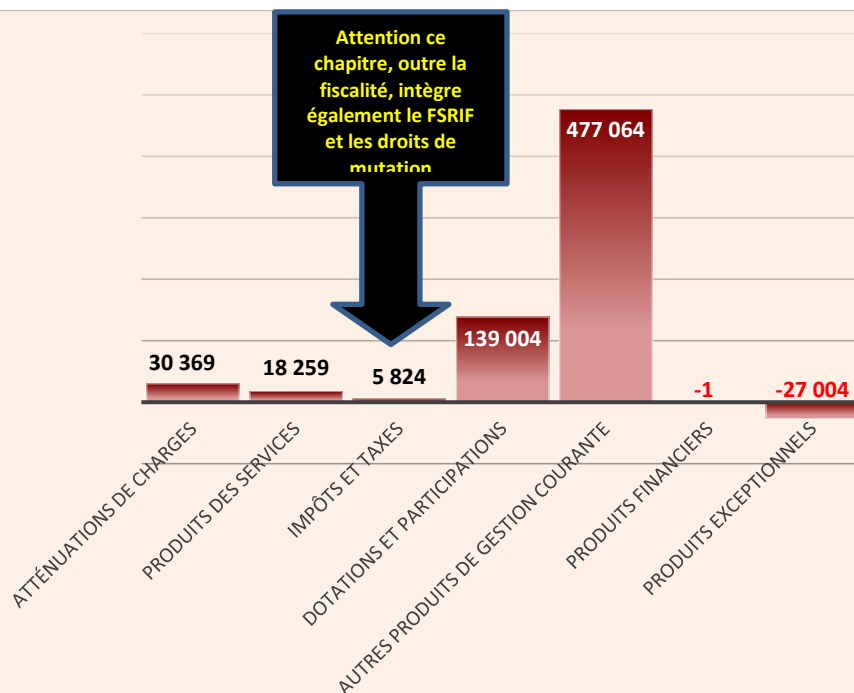
Ch.	ARTICLE	NATURE DES DOTATIONS	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	BP 2026
68.	6815.	Dot. prov. pour risques fonct. Courant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 237,00 €	454 150,00 €	53 840,00 €
68.	6817.	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	32 372,00 €	34 428,27 €	1 635,04 €	150 872,56 €	0,00 €
TOTAL ANNUEL			0,00 €	0,00 €	32 372,00 €	34 428,27 €	31 872,04 €	605 022,56 €	53 840,00 €

- ☛ **Variations CFU 2024 / CFU 2025** : Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **CFU 2025** sont en hausse **+13,87%**. Cela résulte de la hausse cumulée des 3 principaux chapitres de la section, soit :
- le chapitre 011 des charges à caractère générale, **+13,92%** (+247 K€) : maîtrisé pour de nombreux postes mais la ville a réalisé un effort important sur l'entretien de la voirie suite à la contractualisation d'un bail voirie. **Ce sont essentiellement ces dépenses de voirie (+366 K€) qui ont fait augmenter le chapitre.** Les autres postes de dépenses sont contenus en dépit de l'augmentation des prix, y compris sur les dépenses énergétiques (baisse des dépenses de chauffage et d'électricité) ;
 - le chapitre 012 des frais de personnel, **+2,93%** (+112 K€) sur l'année 2025 : impacté par la **hausse des cotisations patronales, de la fin des contrats aidés** (rémunération des agents davantage chargée) et de la hausse naturelle liée au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) ;
 - le chapitre 65 des charges de gestion courante **+5,71%** (+22 K€) : **la hausse observée entre 2024 et 2025 est liée quasi exclusivement à l'augmentation de la redevance FCCT versée à Grand Paris Grand Est (+16 K€)** et aux dépenses de service incendie (+7 K€) ;
 - le chapitre 014 des atténuations de produits **+4,72%** (+13 K€) avec l'actualisation de la pénalité pour défaut de logement sociaux. Pour rappel, le **doublage de la pénalité que la commune acquittait pour non-respect de la loi SRU était déjà venu grever le budget 2024 de 140 K€ contre 73 K€ en 2023 !**
- ☛ **Variations Budget cumulé 2025 / BP 2026** : Les dépenses de fonctionnement (réelles et d'ordre) apparaissant au **BP 2026** sont inscrites en **baisse de -11,40%**, sous l'effet de la baisse du prélèvement à la section d'investissement. La ville ayant engagé l'essentiel du programme d'investissement en 2025, son financement se fera par le biais de l'affectation du résultat 2025 pour couvrir le déficit d'investissement constaté fin 2025 et des reports.
- Corrigé de ce virement à la section d'investissement, les dépenses réelles baissent de -9,31% (-778 K€)** et concernent essentiellement des variations sur les chapitres suivants :
- le chapitre 011 des charges à caractère générale, **-10,83%** : on y retrouve les dépenses à caractère général, **en lien avec le ralentissement de l'inflation (produits énergétiques en baisse) et ce malgré que les prix restent élevés, et la baisse des dépenses de voirie entre 2025 et 2026 tout en maintenant une volonté forte de la commune de poursuivre ses efforts sur la voirie avec une inscription à 625K€.** Un chapitre qui présente donc une baisse de 291 K€.
 - le chapitre 012 des frais de personnel, **+2,18% (hors enveloppe prévisionnelle non fléchée)** : ce chapitre subit les effets de **l'augmentation des cotisations patronales**, le taux passant de 34,65% à 37,65%. En plus de ces hausses générées par les décisions gouvernementales s'ajoutent, comme à chaque fois, les effets des **revalorisations catégorielles, du GVT naturel, la fin des contrats d'un certain nombre d'agents qui avaient été recrutés en contrats aidés.** **La ville a également procédé à l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 200 K€** pour anticiper de nouvelles annonces gouvernementales qui pourraient intervenir en cours d'année et ne pas mettre en péril notre équilibre budgétaire.
 - Le Chapitre 65 autres charges de gestion courantes, **-2,98%** (-13 K€) avec **la ventilation de la redevance annuelle d'investissement du service incendie en section d'investissement pour 15 K€.**
 - Le chapitre 66 des charges financières, **- 15,05%** (-12 K€) sans recourir à de nouveaux emprunts, la ville, année après année, rembourse moins d'intérêt sur le capital emprunté.
 - Le chapitre 68 enregistre en 2025, des provisions pour créances douteuses exceptionnelles qui ne se retrouvent ni en 2024 ni en 2026. Ce provisionnement sert à neutraliser une recette incertaine afin de ne pas alimenter un résultat qui pourrait ne pas se réaliser. La ville, respecte ainsi le principe de prudence.

D. ANALYSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CFU 2025 ET DU BP 2026

1. UNE HAUSSE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2024 ET 2025 SUR PRESQUE TOUS LES CHAPITRES

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT REELLES 2024/2025 PAR CHAPITRE



- Les « **Autres produits de gestion courante** » augmentent de **477 K€**. Cette augmentation correspond à l'application de pénalité sur les marchés de travaux. Cette recette incertaine a été provisionnée et neutralisée en dépenses de fonctionnement à hauteur de 454 K€. On enregistre également dans ce chapitre les indemnités d'assurance et la refacturation des dégradations de biens publics.

Pour 2026, nous devons être prudents car nous constatons un marché immobilier atone depuis un peu plus de 3 ans. **La recette liée aux droits de mutations est extrêmement précaire et volatile car directement liée au dynamisme du marché immobilier, dont on sait qu'il s'est fortement ralenti mi-2022, avec la hausse importante des taux d'intérêts et n'a pas véritablement redémarré depuis la baisse de ceux-ci amorcée en 2024.**

Entre 2024 et 2025, la variation globale des recettes réelles est de 643 K€ en valeur ce qui est relativement élevé mais elle comporte essentiellement une créance incertaine qui a été provisionnée (pour 454 K€), donc neutre budgétairement.. Corrigé de cette recette incertaine, la variation des recettes réelles n'est plus que de 193 K€ et ne permet pas de compenser l'augmentation des dépenses sur la même période qui est de 354 K€ (corrigé aussi de la provision pour créances douteuse). Ce niveau des recettes est néanmoins couvert par l'excédent antérieur reporté qui est de 2 357 K€ en 2025.

Peu de hausses sur les recettes sur la période observée 2024-2025. Les postes qui se détachent sont :

- Le poste « **dotations et participations** » avec une réalisation de **139 K€** supplémentaire entre 2024 et 2025 (+15,37%).
- Il s'agit essentiellement de la participation CAF qui se réalise pour 2024 à hauteur de 307 K€ et de 436 K€ pour 2025, soit une augmentation de 129 K€ sur cette ressource. Un retard d'appel des participations CAF en 2024 a généré sur 2025 un rattrapage des participations et donc un surplus de recettes pour 2025. Ce retard d'appel des participations ne se retrouvera pas en 2026.
- La participation « Lait et Fruits à l'école » génère un produit supplémentaire de 5 K€ en 2025.
- Le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement génère 9 K€ de produits supplémentaires du fait de son programme de travaux 2024 (voirie, réseaux...).
- La participation sur les contrats aidés génère 1 K€ de plus en 2025 par rapport à 2024.
- Alors que la DGF perd 1 K€, la Dotation de solidarité Rurale (DSR) prend 5 K€ et la Dotation Nationale de Péréquation prend 3 K€.
- l'augmentation de 44,31% (+ **30 K€**) des « **atténuations de charges** » représente les indemnités journalières versées dans le cadre du nouveau contrat d'assurance du personnel normalement moins favorable, mais compte tenu de l'absence pour maladie de certains agents, son niveau est relevé à la hausse même si le contrat n'en demeure pas moins favorable qu'avant sa renégociation en 2024.
- Les « **produits exceptionnels** » baissent de 47,10% (- **27 K€**) essentiellement du fait qu'en 2024, nous avions le dégrèvement pour 44 K€ de Taxe Foncière sur la période 2018-2023 que nous ne retrouvons pas en 2025. Nous retrouvons également dans ce chapitre la cession d'actif et les avoirs sur des prestations facturées en 2024 que nous comptabilisons en 2025.
- La hausse du « **produit des services** » est de 2,36% (+**18 K€**) entre 2024 et 2025 et concerne exclusivement la hausse des facturations des services périscolaires (facturation cantine et centre d'accueil et de loisirs). Pour les autres services, la facturation ne varie quasiment pas hormis les redevances d'occupation du domaine public qui sont des données fluctuantes. Nous y retrouvons également les recettes liées à la mise en place d'une régie communale pour financer le P'tit Coubronnois.
- Les produits de la « **fiscalité** » sont quasiment nuls (+0,11%) avec une amélioration de 6 K€ de la fiscalité globale (Impôt et taxes et fiscalité directe), ce qui est relativement insuffisant pour compenser les hausses des dépenses de fonctionnement. D'autant plus que ce chapitre intègre également le FSRIF et les droits de mutations. Un chapitre atone en 2025.

2. DES RECETTES QUI FLUCTUENT DE MANIERE CONTRASTEE (FAIBLESSES DES RECETTES 2025 LIEE A LEUR CARACTERE EXCEPTIONNEL)

Des recettes qui appellent à notre vigilance pour 2026 : le chapitre 73 « Fiscalité », le chapitre 74 « dotations et participation » et les autres chapitres 75 « Autres produits » et 76 « Autres produits » sollicitent notre attention pour leur faiblesse (chapitre 73) ou leur niveau exceptionnellement élevé.

Article	Libellé article	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2024/2025	BP 2026
73211.	Attribution de compensation	571 297,00	571 297,00	0,00	571 297 €
73331.	Communes (FSRIF)	84 209,00	42 105,00	-42 104,00	0 €
73111.	Impôts directs locaux	4 561 503,00	4 555 978,00	-5 525,00	4 555 978 €
73118.	Autres contributions directes	2 403,00	20 265,00	17 862,00	0 €
73123.	Taxe com add droit mutation	187 080,83	220 890,00	33 809,17	160 000 €
73132.	Taxe sur pylônes électriques	18 444,00	19 410,00	966,00	20 000 €
73141.	Taxe s/conso finale électricité	90 177,68	86 159,00	-4 018,68	70 000 €
73154.	Droits de place	2 094,00	2 118,00	24,00	2 140 €
73156.	Versement mobilité	139,00	3 565,00	3 426,00	0 €
731721.	Taxe de séjour	4 917,61	5 750,31	832,70	3 000 €
73174.	Taxe locale pub. extérieure	1 118,40	1 670,40	552,00	1 700 €
Total Chapitre 73		5 523 383,52	5 529 207,71	5 824,19	5 384 115 €

Le chapitre 73 est atone en 2025.

- La **contribution de compensation** est identique chaque année.
- La ville perd son **FSRIF** avec une sortie du dispositif pour 2025 qui se traduit par le versement de la moitié du FSRIF 2024, soit 42 105 €. **En 2026, la ville ne percevra plus rien au titre de ces dotations.**
- Les **Impôts Directs** (TF, TH et Taxe sur les résidences secondaires) perdent 5 K€ malgré la revalorisation des bases pour 2025 de 1,7%. Ceci du fait de la baisse de la TH (-10 K€). La prévision 2026 devra donc être prudente, les états fiscaux n'étant pas connu au moment de l'élaboration du BP 2026.
- Les **droits de mutations** fluctuent en fonction des transactions immobilières sur la commune et de l'année. Ils sont inscrits prudemment pour 2026 considérant la situation actuelle du marché immobilier.
- La Ville perçoit également des **taxes sur les pylônes électriques**. La recette est peu fluctuante.
- La ville perçoit également de la **taxe sur les consommations d'électricité**. Cette recette est fonction des consommations sur la ville et des tarifs pratiqués. Le tarif ayant baissé en 2025, la taxe reversée baisse également.
- Les **versements mobilités** correspondent aux remboursements demandés sur plusieurs années. Ils n'existent plus en 2026.
- La **taxe de séjour** est une taxe sur les occupations saisonnière mise en place en 2024. Elle génère un produit sensiblement identique ces 2 dernières années.
- La **taxe sur la publicité extérieure** est une taxe communale que la ville refacture sur les dispositifs d'affichage publicitaires extérieurs, la recette, faible, dépend du nombre de dispositif.

Article	Libellé article	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2024/2025	BP 2026
74111.	Dotation forfaitaire	314 176,00	313 091,00	-1 085,00	311 000 €
741121.	Dot. de solidarité rurale	91 371,00	96 356,00	4 985,00	100 000 €
741127.	Dot. nationale péréquation	45 853,00	49 041,00	3 188,00	50 000 €
742.	Dotations aux élus locaux	163,00	163,00	0,00	163 €
744.	FCTVA	20 595,00	29 250,50	8 655,50	121 110 €
74718.	Autres	61 637,60	64 559,49	2 921,89	32 000 €
7473.	Départements	6 000,00		-6 000,00	0 €
747888.	Autres	334 997,69	460 528,16	125 530,47	325 000 €
7482.	Compens. perte taxe add.	25,00	248,00	223,00	0 €
74833.	Etat-Compens.exo TF	29 630,00	30 215,00	585,00	30 000 €
Total Chapitre 74		904 448,29	1 043 452,15	139 003,86	969 273 €

Le chapitre 74 enregistre une hausse conséquente de 139 K€ provenant essentiellement de la participation CAF (rattrapage 2024 sur 2025).

En ce qui concerne les participations autres que les dotations versées par l'Etat, on peut identifier d'autres participations comme :

- **France Agrimer** : La participation versée par **France Agrimer** (lait et fruits à l'école) passe de 6,4 K€ en 2022 à 10,4 K€ en 2023 à 6 K€ en 2024 puis à nouveau 10,8 K€, soit une hausse de **4,8K€** entre 2024 et 2025 en raison du décalage dans le versement de la subvention car nous retrouvons 4 K€ en 2025 pour la période 2024 ;
- **Caisse d'allocation Familiale (CAF)** : La participation versée par la **CAF** (centres et crèche qui passe de 363 K€ en 2022 à 379 K€ en 2023, à 306 K€ en 2024 puis à 435 K€ en 2025 soit une hausse de 129 K€ entre 2024 et 2025 en lien notamment avec un rattrapage des versements CAF 2024 appelés et versés en 2025 sur la partie centre de loisirs, un retard dû à avec la longue maladie du responsable de service qui a désorganisé le service.
- **DR ASP** : la participation versée par **DR ASP** correspond aux aides versées dans le cadre des contrats unique d'insertion emploi, c'est-à-dire des aides aux contrats aidés qui s'arrêtent en 2026, pour 2025 cette aide est de 43 K€ contre 42 K€ en 2024. En 2026, nous ne devrions percevoir que le reliquat de 2025.
- **Les dotations pour les titres sécurisés** versés par l'Etat pour 9 000 € par exercice depuis 2024 et les dotations pour grèves versées par l'Etat.
- **PLACOPLATRE** : la participation à l'entretien des bois et forêts pour 25 000 € chaque année.

S'agissant des prévisions pour 2026, l'un des principes budgétaires prévalant étant la prudence, les recettes ont été inscrites avec des niveaux de réalisation réalistes et prudents. **Ils seront, au besoin, ajustés en cours d'exercice à la lumière de l'activité observée et des recettes réellement perçues en résultant.**

Ch.	Article	Libellé article	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2024/2025
75.	752.	Revenus des immeubles	82 799,96	81 795,16	-1 004,80
75.	755.	Dédits et pénalités perçus		454 150,00	454 150,00
75.	756.	Libéralités reçues	150,00	150,00	0,00
75.	7584.	Recouvrement non valeurs	46,95		-46,95
75.	75888.	Autres	30 630,30	54 596,13	23 965,83
Total Chapitre 75 « Autres produits »			113 627,21	590 691,29	477 064,08

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le 16/04/2026
ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

72 380 €
0 €
0 €
0 €
18 700 €
91 080 €

Le chapitre 75 n'enregistre habituellement que les **revenus des salles louées et des logements du parc locatif** (loyers & charges) pour **82 K€ en 2025** et les **indemnités de sinistres, refacturation des dégradations sur la voie publique et les applications de jugements** pour **55 K€ en 2025**.

En 2025 le réalisé de 591 K€, est exceptionnellement élevé car il comporte la **facturation des pénalités sur des marchés de travaux (454 K€)**. Cette recette exceptionnelle a été neutralisée par une inscription en provision pour créances douteuses (ch. 68) pour éviter d'impacter le résultat alors que la recette reste incertaine. **Sans cette recette, le chapitre n'évoluerait que de 22 914,08 €, soit une augmentation de 20%** du fait de remboursements sinistres et de refacturations de dégradations sur voie publique plus importantes.

S'agissant des prévisions pour 2026, la recette correspondant à la location des salles, ou à l'occupation du parc de logement communal **est portée à 72 K€ en raison de la vacance d'un logement qui nécessite des travaux de rénovation avant sa remise en location, la prévision est donc inférieure au réalisé 2025**.

S'agissant des indemnités de sinistres, pour rappel la ville a dû renouveler son **contrat d'assurance multirisque** au 1/1/2024 et le nouveau contrat comprend des **franchises plus importantes** que dans le contrat précédent. **Des indemnités de sinistres ont été comptabilisés pour 55 K€ en 2025 (contre 30 K€ en 2024) dont 16 K€ de refacturation pour la dégradation sur la voie publique. La prévision budgétaire pour 2026 de 19 K€** tient compte de leur imprévisibilité, elle sera à ajuster en cours d'exercice en fonction du réalisé.

3. EVOLUTION DES AUTRES POSTES DE RECETTES DU CFU 2025 ET DU BP 2026

Ch.	Article	Libellé article	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2024/2025	BP 2026
70.	70311.	Concession cimetières	10 754,00	8 517,00	-2 237,00	8 000 €
70.	70323.	Redevance domaine public	57 629,44	70 880,45	13 251,01	60 500 €
70.	7062 (musique)	Redevances caractère cult	41 205,83	25 923,58	-15 282,25	20 000 €
70.	70632 (MDN)	A caractère de loisirs	1 371,00	546,00	-825,00	300 €
70.	7066	A caractère soci (Crèche, séniors)	135 944,29	146 694,34	10 750,05	135 000 €
70.	7067 (Périsco)	Redev. périscolaires (Perisco)	512 305,82	524 578,17	12 272,35	465 000 €
70.	70878.	par des tiers (eau et TOM)	1 863,00	5 192,63	3 329,63	4 672 €
70.	7088 (pub)	Produits activités annexes	12 750,00	9 750,00	-3 000,00	8 000 €
Total Chapitre 70 « facturation des services »			773 823,38	792 082,17	18 258,79	701 472 €

Le chapitre 70 « Facturations des services » est une combinaison de hausses et de baisse des différentes facturations selon leur nature (cimetière, RODP, Périscolaire, Crèche...). Ceux-ci fluctuent d'une année sur l'autre en fonction de la demande.

Le chapitre 70 enregistre le produit des facturations des services communaux. Après deux années frappées par la pandémie, 2020 et 2021, l'année 2022 a retrouvé des niveaux de recettes en lien avec une activité normale des services. Pour 2025, on remarque la baisse de la facturation des services à caractère culturel en lien avec une légère baisse de fréquentation de l'école de musique. Pour 2025 on constate une hausse de la facturation des centres, de la restauration scolaire et séniors, de la crèche, des redevances du domaine public, des prestations autres (refacturation eau + TOM sur parc locatif).

S'agissant des prévisions pour 2026, les recettes ont été inscrites avec des niveaux de réalisation réalistes et prudents. **Ils seront, au besoin, ajustés en cours d'exercice à la lumière de l'activité observée et des recettes réellement perçues en résultant.**

7066/4238 Restauration sénior	
2019	52 831 €
2020	41 932 €
2021	44 797 €
2022	61 807 €
2023	59 658 €
2024	58 788 €
2025	65 037 €
2026	60 000 €

Année normale
 Incidence crise sanitaire
 Reprise des activités séniors en 2021
 Année normale incluant une hausse de la fréquentation

Prévision prudente considérant la fréquentation imprévisible

7067 Rest. Scolaire + centres	
2019	359 700 €
2020	256 981 €
2021	379 573 €
2022	468 962 €
2023	467 492 €
2024	512 305 €
2025	524 578 €
2026	465 000 €

Année normale
 Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
 Reprise des activités périscolaires et de la restauration scolaire en 2021
 Année en hausse importante intégrant une hausse des effectifs

Prévision prudente, la fréquentation du 1^{er} semestre budgétaire 2026 (année scolaire en cours) étant connue, pas le 2nd semestre budgétaire 2026 (correspondant à l'année scolaire 2026-2027)

7066/4221 Crèche	
2019	62 792 €
2020	60 656 €
2021	63 001 €
2022	56 091 €
2023	71 874 €
2024	75 499 €
2025	81 658 €
2026	75 000 €

Année normale
 Incidence crise sanitaire
 Reprise de l'activité quasi normale de la crèche en 2021

Prévision sur la base de la facturation en cours, et de l'effectif fréquentant l'établissement à date
Prévision sur la base de la facturation en cours, et de l'effectif fréquentant l'établissement à date

7062/311 Ecole de musique	
2019	41 849 €
2020	28 293 €
2021	34 143 €
2022	42 465 €
2023	43 264 €
2024	41 205 €
2025	25 924 €
2026	20 000 €

Année normale
 Incidence Crise Sanitaire et confinement de 2 mois en 2020
 Reprise de l'activité quasi normale de la crèche en 2021

Baisse de fréquentation de l'école de Musique
Prévision prudente en raison de la baisse de fréquentation de l'école de musique qui devrait se poursuivre en 2026

70311 Recettes funéraires	
2019	23 235 €
2020	11 056 €
2021	7 844 €
2022	9 921 €
2023	7 944 €
2024	10 754 €
2025	8 517 €
2026	8 000 €

Concessions cimetièrè

En 2019, une campagne de renouvellement des concessions arrivées à terme avait permis de générer des recettes supplémentaires
 En 2020, les redevances funéraires existent encore (2451 € réalisés)
 En 2021, suppression des redevances funéraires en 2021
 En 2022, reprise de concessions

Prévision impossible à anticiper précisément, inscription au niveau du BP 2025, en attente donc du niveau de réalisation qui sera constaté

70323 Redevance du domaine public	
2019	16 165 €
2020	12 291 €
2021	35 450 €
2022	55 826 €
2023	84 900 €
2024	57 629 €
2025	70 880 €
2026	60 500 €

Forains / salon Multicollections / RODP / droits de voirie

En 2019, autorisations de voirie, RODP & Facturation Forains en 2019
 En 2020, autorisation de voirie moins nombreuses et fête foraine annulée (Covid)
 en 2021, mise en place de la convention "Métropolis" pour les bornes électriques (+ 20 000 €)-autorisation de voirie nombreuses
 en 2022, autorisation de voirie et RODP uniquement
 En 2022, facturation des droits de voirie tels que base de vie, bateaux, échafaudages... mais aussi des redevance RODP CELLNEX, Free, etc...
En 2024, la réalisation est plus basse car en 2023 des recettes ont été perçues au titre d'un rattrapage de redevances résultats d'années antérieures.

En 2025, la réalisation prend en compte des facturations de bases de vie et de zone de stockage importantes (13 K€ essentiellement VALENTIN)

Prévision sur la base des RODP attendues (Orange, GRDF... et intégrant les recettes des pylônes de téléphonie mobile).

Article	Libellé Article	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2024/2025	BP 2026
6419.	Remboursements s/rémunération personnel	67 351 €	98 913 €	31 562 €	40 000 €
6459.	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 193 €		-1 193 €	
Total chapitre 013 "Atténuation de charges"		68 544 €	98 913 €	30 369 €	40 000 €

Le chapitre 013 comptabilise les indemnités journalières versées par la CPAM et l'assurance SOFCAP pour compenser les AT. **En 2024, le réalisé a été de 69 K€ et en 2025 le réalisé est de 99 K€.** Cette amélioration est liée au remboursement de congés de longue maladie sur l'année 2025 Pour rappel, la ville a renégocié son contrat d'assurance pour les agents depuis le 1/1/2023, le précédent contrat étant arrivé à terme au 31/12/2022. **Ce nouveau contrat est moins avantageux pour la ville car nous passons d'une couverture de 100% en 2023 à 70% depuis 2024.** Le montant des indemnités journalières 2025 continue donc à être impacté par ce taux de couverture inférieur à celui qui s'appliquait en 2023. **Si la réalisation est supérieure c'est uniquement lié à la durée et la qualité des maladies que la ville doit gérer sur cet exercice.**
La prévision budgétaire est prudemment fixée à 40 000 € car il nous est en effet impossible d'anticiper sur le montant réalisé en fin d'exercice, la prévision est donc volontairement basse pour ne pas surestimer cette recette.

Article	Libellé Article	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Variation 2024/2025	BP 2026
773.	Mandats annulés (ex . antérieurs)	47 185 €	5 293 €	-41 892 €	1 000 €
775.	Produits cessions d'immobilisations	10 150 €	25 038 €	+14 888 €	
Total chapitre 013 "Atténuation de charges"		57 335 €	30 331 €	-27 004 €	1 000 €

Le chapitre 77 sert à enregistrer les produits exceptionnels qui sont liés aux avoirs des factures payées l'année précédente et aux produits de cession de l'actif. Le réalisé 2025 est de 81 K€ contre 52 K€ en 2024. En 2024, nous avons constaté les dégrèvements sur la Taxe Foncière sur la période 2018 à 2023. Ces dégrèvements demandés ont été notifiés et versés pour la somme de 43 900 €. C'est un chapitre sur lequel la prévision budgétaire est très difficile à opérer. La prévision n'est portée qu'à 1 000 €

4. UNE INSCRIPTION RÉALISTE MAIS PRUDENTE DES RECETTES 2026 DU FAIT D'UN CERTAIN NOMBRE D'INCERTITUDES AU STADE DU VOTE

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

Ch.	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé 2024 (CFU 2024)	Réalisé 2025 (CFU 2025)	Variation CFU 2024 CFU 2025	BP 2026	Variation CFU 2025 BP 2026
013.	Atténuations de charges	68 544	98 913,38	30 369	40 000	-58 913
70.	Produit de la facturation	773 823	792 082,17	18 259	701 472	-90 610
73.	Fiscalité	5 523 384	5 529 207,71	5 824	5 384 115	-145 093
74.	Dotations et participations	904 448	1 043 452,15	139 004	969 273	-74 179
75.	Autres produits de gestion courante	113 627	590 691,29	477 064	91 080	-499 611
76.	Produits financiers	23	22,17	-1	15	-7
77.	Produits exceptionnels	57 335	30 330,77	-27 004	1 000	-29 331
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	7 441 185	8 084 700	643 515	7 186 955	-897 744
002.	Résultat d'exploitation reporté	3 245 807	2 357 033,93	-888 773	1 944 531	-412 503
042.	Opérations ordre transfert entre sections	23 202	21 422,81	-1 779	103 072	81 649
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 710 194	10 463 156	-247 037	9 234 558	-1 228 598

Des incertitudes pèsent ainsi sur les « indemnités journalières ». Par délibération du 17/12/2025, le choix a été fait d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de 4 ans au contrat groupe d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte de la collectivité par le CIG avec l'entreprise d'assurance CNP Assurances, en partenariat avec RELYENS. Les indemnités journalières, qui dépendent de la sinistralité (donc inconnue en amont) ont été portées pour un montant réalisable, réaliste mais prudent.

La prévision des « produits de la facturation » est inscrite prudemment en baisse du fait de l'incertitude concernant la fréquentation des services municipaux (elle sera modifiée, comme habituellement, en cours d'exercice, en fonction du réalisé constaté).

La « fiscalité » est également en baisse de 145 K€ car ce chapitre contient les droits de mutations qui sont imprévisibles chaque année compte tenu de la faiblesse du marché immobilier. De plus rappelons que la fiscalité n'avait quasiment pas généré de recettes supplémentaires en 2025. Nous perdons également en 2025 le FSRIF (84 K€ en 2024, 41 K€ en 2025 et 0 € en 2026), la ville est sortie du dispositif FSRIF.

Les dotations et participations sont également en baisse de 74 K€ du fait de l'incertitude, comme chaque année, sur le niveau de certaines des recettes attendues, liées à la transmission de notifications de dotations, ou d'informations en provenance de l'Etat dont la commune ne dispose pas à cette heure :

- notification de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui, en dépit de sa baisse permanente depuis désormais 10 ans, reste tout de même une recette importante du budget (environ 313K€),
- idem pour la Dotation Nationale de Péréquation,
- depuis l'automatisation du calcul du FCTVA la commune reçoit un état prévisionnel des services préfectoraux, non réceptionné à ce jour,
- en 2025, nous avons une régularisation de la CAF sur les activités 2024 que nous ne retrouverons pas en 2026. La prévision est donc ajustée en fonction de cet élément.

En ce qui concerne les produits de gestion courante, on observe une diminution de 500 K€ du fait de la comptabilisation en 2025 de pénalités sur des marchés de travaux que nous ne retrouvons plus en 2026. Nous retrouvons aussi sur ce chapitre les recettes d'assurances et des dégradations urbaines. Ces recettes pourraient ne pas se retrouver pour la même valeur en 2026.

Sur les postes pour lesquels cela était plausible et réaliste, les recettes ont à minima été inscrites au niveau de leur réalisé 2025.

En tout état de cause, dès lors que l'ensemble de ces incertitudes auront été levées, les ajustements seront opérés par Décision Modificative pour que les recettes soient inscrites au réel et que les dépenses soient ajustées en conséquence si cela s'avérait nécessaire.

5. EVOLUTION DES DOTATIONS SUR LA PERIODE 2024 ET 2025

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

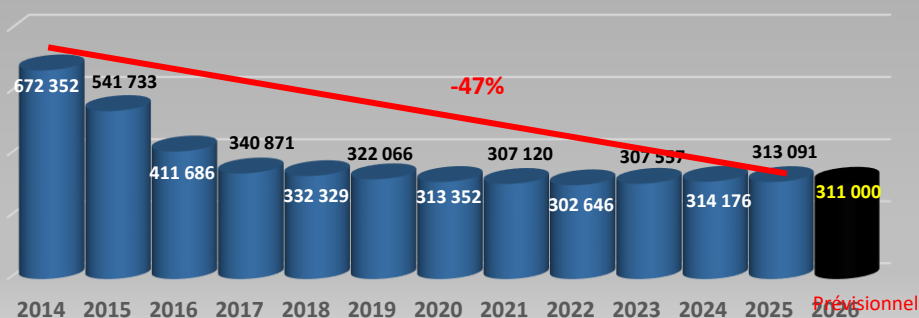
Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

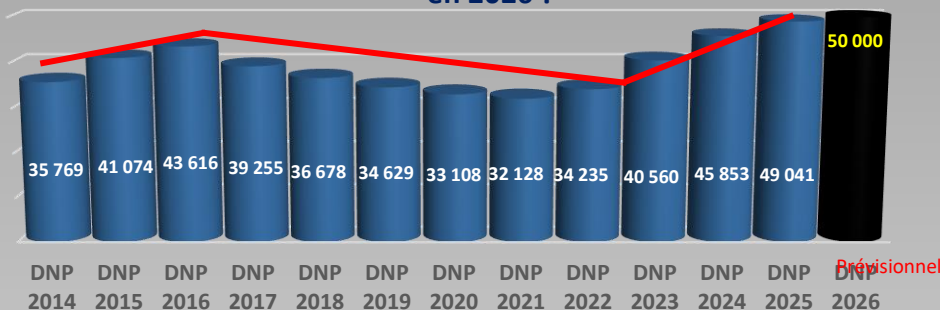
ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

La Dotation Globale de Fonctionnement perçue par la commune, en baisse continue depuis 2014, connaît une amélioration très modeste entre 2023 et 2024 en passant de 303 646 € à 307 557 € (+5 K€) et à 314 176 € (+7 K€). A partir de 2025, la dotation de l'Etat baisse de nouveau avec -1 K€, la prévision pour 2026 table donc sur une nouvelle baisse. En 2023, la DNP a quelque peu augmenté, passant de 34 235€ en 2022 à 40 560€ en 2023 (soit +6K€) et à 45 853 € en 2024 (+5K€). En 2025, nouvelle hausse de la dotation avec 49 041 €.

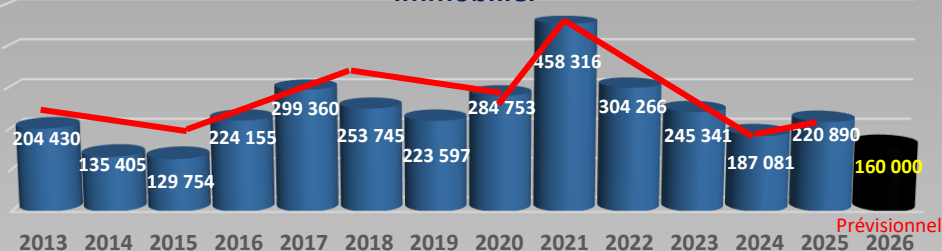
Une baisse de 47% du montant versé au titre de la DGF entre 2014 et 2023 avec un léger regain en 2023 (+6 K€) et 2024 (+7 K€). En 2025, la DGF perd 1 K€ et la prévision 2026 anticipe une nouvelle baisse.



Une baisse de la DNP de 24% entre 2016 et 2021. L'amélioration constatée depuis 2022 se poursuivra t'elle en 2026 ?



Des droits de mutations totalement dépendants des fluctuations des ventes de bien et du dynamisme du marché immobilier



En 2023, la ville a perçu 2 années de droits de mutations (2022 et 2023) pour rattraper le décalage d'une année entre les ventes constatées et le versement l'année suivante. Depuis 2024, la ville constate les droits de mutations de l'année en cours sans décalage.

Les dotations communales pour 2026, telles qu'elles résultent de la loi de finances, n'avaient pas encore été notifiées à la commune lorsque le budget était élaboré et la présente note rédigée. On pourrait s'attendre au mieux à une hausse, au pire un maintien des dotations au niveau 2025.

Par prudence, il a été envisagé **pour 2026 une baisse de la DGF qui a montré une tendance à la baisse et une hausse de la DNP qui a montré une tendance très légèrement haussière ces 3 dernières années.**

Il conviendra d'être vigilant sur les montants notifiés, rapportés à l'habitant, pour voir si les notifications 2026 nous sont favorables ou non.

S'agissant des **droits de mutation**, une **inscription à 160K€** considérant le caractère **exceptionnel du montant perçu en 2025** et le fort ralentissement du marché immobilier avec le resserrement de l'accès au crédit depuis le 2nd semestre 2022.

A noter que Coubron ne percevait aucune dotations additionnelles jusqu'en 2023. En 2023, la ville dépasse le seuil de 5000 habitants et se voit attribuer la Dotation de Solidarité Rurale (80 K€), pour la première fois. En 2024, la DSR passe à 91 K€, soit une amélioration de 11 K€. Sous l'effet de cette dotation additionnelle, le ratio DGF par habitant passe donc de 68 € en 2022 à 85 € en 2023 et à 89 € en 2025.

Néanmoins, il y a lieu de rappeler, en dépit de cette faible hausse, l'inégalité flagrante qui touche toujours notre commune quant au versement de la Dotation Globale de Fonctionnement, que cela soit pour sa part forfaitaire ou l'ensemble de ses composantes.

Il est ainsi utile, pour comprendre les difficultés budgétaires auxquelles la commune est confrontée, de présenter le montant de ces dotations dans les autres communes qui composent notre territoire de Grand Paris Grand Est.

Code INSEE	COMMUNE	POPULATION TOTALE INSEE 2025	DOTATION FORFAITAIRE 2025	DGF PART FORFAITAIRE par habitant	DSU 2025	DSR 2025	DNP 2025	DGF 2025	DGF 2025 par habitant
93014	CLICHY-SOUS-BOIS	29 551	4 069 091	138 €	23 777 168	0	534 851	28 381 110	960 €
93015	COUBRON	5 156	313 091	61 €	0	96 356	49 041	458 488	89 €
93032	GAGNY	40 790	6 506 520	160 €	2 401 605	0	1 302 183	10 210 308	250 €
93033	GOURNAY-SUR-MARNE	7 101	465 472	66 €	0	122 678	0	588 150	83 €
93046	LIVRY-GARGAN	46 507	5 033 740	108 €	1 170 756	0	1 280 447	7 484 943	161 €
93047	MONTFERMEIL	28 257	3 460 406	122 €	5 703 281	0	615 446	9 779 133	346 €
93049	NEUILLY-PLAISANCE	21 914	2 486 961	113 €	203 873	0	291 758	2 982 592	136 €
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	38 799	5 854 801	151 €	5 985 676	0	0	11 840 477	305 €
93051	NOISY-LE-GRAND	71 632	4 813 625	67 €	1 597 147	0	0	6 410 772	89 €
93057	PAVILLONS-SOUS-BOIS	24 872	2 191 028	88 €	477 397	0	0	2 668 425	107 €
93062	LE RAINCY	14 778	1 603 292	108 €	0	0	0	1 603 292	108 €
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	45 947	4 793 087	104 €	1 448 274	0	451 703	6 693 064	146 €
93074	VAUJOURS	7 743	0	0 €	0	92 194	0	91 294	12 €
93077	VILLEMOMBLE	29 973	6 498 133	217 €	691 329	0	0	7 189 462	240 €
Dotation forfaitaire moyenne par habitant sur l'ensemble du département =>				107 €	Dotation globale moyenne par habitant sur l'ensemble du département =>				217 €

Sources : fiches de notification DGF 2025

Si la commune percevait 217€ de DGF par habitant et non 89€, soit la moyenne de ce que perçoivent les autres communes de notre Territoire Grand Paris Grand Est, ce ne sont pas 451K€ de DGF que nous percevrions mais 1 118K€, soit 633K€ supplémentaires (soit une DGF multipliée par 2,4) !

Si la DGF perçue par la commune, en montant, devait connaître une hausse sensible, c'est bien le montant de DGF attribué par habitant qui reste le point le plus important à observer.

Précisons, sur le sujet, que le Maire a rencontré la Sous-Préfète, le Préfet de Seine-Saint-Denis et le Préfet de Région et que tous disent avoir conscience de cette réalité et des conséquences qu'elle fait peser sur les finances communales et notre capacité, *in fine*, à maintenir aux Coubronnois des services de qualité, sans que rien ne change. Près de 10 courriers ont été adressés aux services de l'Etat (Présidence, Matignon, ministère des finances, ministère des collectivités locales...), au cours des 6 dernières années. Les réponses, quand réponse il y a, sont systématiquement à côté des réalités. Ce ratio de dotation par habitant, pour notre commune, est simplement scandaleux.

6. EVOLUTION DE LA FISCALITE SUR LA PERIODE 2024 ET 2025

6.1. FISCALITE DIRECTE – EVOLUTION TAUX ET BASE

Rappel sur le pouvoir de fixation des taux :

Entre 2021 et 2022, la fiscalité communale ne comprenait plus que 2 impôts directs locaux : la taxe sur le foncier bâti ou non bâti. Depuis 2023, la ville a retrouvé le pouvoir de fixation du taux de la taxe d'habitation applicables sur les résidences secondaires. Il est aussi rappelé que la ville applique une majoration de 40% de la taxe sur les résidences secondaires.

Rappel sur la fiscalité 2023 :

- Depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitation sur les résidences principales. Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est effectuée sur trois ans jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023).
- La revalorisation des bases était de 7,1% en 2023.

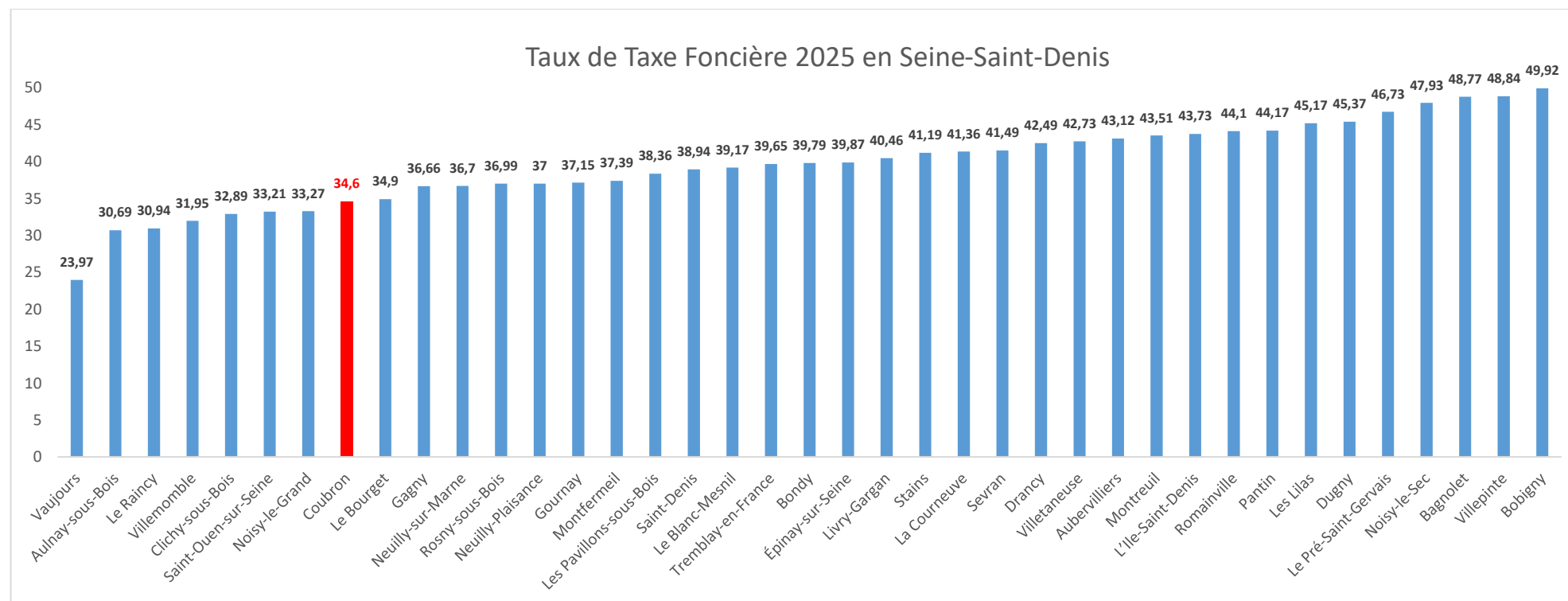
Rappel sur la fiscalité 2024 :

Aucune augmentation des taux en 2024. La revalorisation des bases est de 3,9% en 2024. Cette revalorisation a généré un produit fiscal complémentaire de 179 K€.

Rappel sur la fiscalité 2025 :

Aucune augmentation des taux en 2025. **A noter que Coubron a l'une des Taxes Foncières parmi les 25% les plus basses du département.**

La revalorisation des bases a été de 1,7% en 2025. Cette revalorisation qui s'appuie sur l'inflation n'a pas permis d'alimenter la fiscalité 2025 du fait de la perte de 10 K€ de Taxe d'Habitation. Le gain fiscal global pour 2025 n'est que de 13 K€ (avec les allocations compensatrices).



Fiscalité 2026

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE pour

Rappelons, tel que cela a été exposé à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires et lors du vote des taux 2026, que le taux de revalorisation 2026 (décision nationale indépendante de la volonté des collectivités locales) a été **fixé à 0,8%, soit une des plus faibles augmentations de ces dernières années.**

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES TAUX (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévision)
Taux taxe foncière sur le bâti	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	29,60%*	34,60%**	34,60%	34,60%	34,60%
Taux taxe Foncière sur le non bâti	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES BASES (%)

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2026, **l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée sur un an ressort à +0,8%**, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...). Cette augmentation des bases intervient après la forte augmentation de 2023 qui s'était établie à 7,1% et celle de 2024 établie à 3,9%. Celle de 2025 était de 1,7%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 prévision
Base Taxe Foncière sur le Bâti	5 955 558	6 025 844	6 041 642	6 180 302	6 311 725	6 420 368	6 417 750	6 790 321	7 263 124	7 614 262	7 628 474	7 689 502
Evolution de la base TFPB	1,98%	1,18%	0,26%	2,29%	2,13%	1,41%	-0,04%	5,80%	6,96%	4,83%	0,19%	0,80%
Base Taxe Foncière sur le Non Bâti	93 051	27 517	49 024	29 979	31 150	32 762	31 577	32 103	35 531	29 928	26 934	27 149
Evolution de la base TFPNB	213%	-70%	78%	-39%	3,76%	4,98%	-3,62%	3,40%	10,67%	-15,77%	-10,00%	0,80%

*Le taux de 29.6% de TFB correspond à l'agrégation du taux communal de 13.31% (maintenu depuis 2014)

** Evolution des taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) de 5 points en 2023 et du taux départemental de 16.29% destiné à compenser la suppression de la TH (réforme fiscale 2021).

UNE DYNAMIQUE FAIBLE DES RECETTES FISCALES EN LIEN AVEC LA REVALORISATION DES BASES DE 0,8% EN 2026

Les recettes fiscales au chapitre 73 baissent en 2025 de 13 641 €, après communication par les services fiscaux de l'état de notification prévisionnel pour 2026 (Etat 1259-COM). Ce montant est donné à titre prévisionnel et fera l'objet d'un ajustement en fin d'année avec la transmission des bases définitives.

RESSOURCES FISCALES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévision 2026	
Taxe foncière & habitation	3 210 340	3 258 912	3 371 562	3 381 932	3 499 883	3 732 505	4 382 345	4 561 503	4 555 978	4 555 978	Le scénario fiscal pour 2026 est vu à la baisse compte tenu de la baisse de fiscalité TF & TH enregistrée en 2025 (-5525€ entre 2024 et 2025), conséquence de la variation négative de la TH (-10 K€) . Pour 2026, la prévision portée sera donc prudente.
Autres impôts locaux (rôles supplt)	11 517	11 304	9 853	5 180	40 846		6 124	2 403	20 265	0	
État - compensation exo TF	1 896	1 981	1 957	2 049	25 822	26 923	28 502	29 655	30 215	30 000	
État - compensation exo TH	78 870	88 146	85 840	93 263	0	0	0	0	0	0	
Produit fiscal total annuel	3 302 623	3 360 343	3 469 212	3 482 424	3 566 551	3 759 428	4 416 971	4 593 561	4 606 458	4 585 978	
Evolution annuel fiscalité	72 775	57 720	108 869	13 212	84 127	192 877	657 543	176 590	12 897	-20 480	

En 2025, les ressources fiscales nettes ont générés un produit de 4 606 458 €.

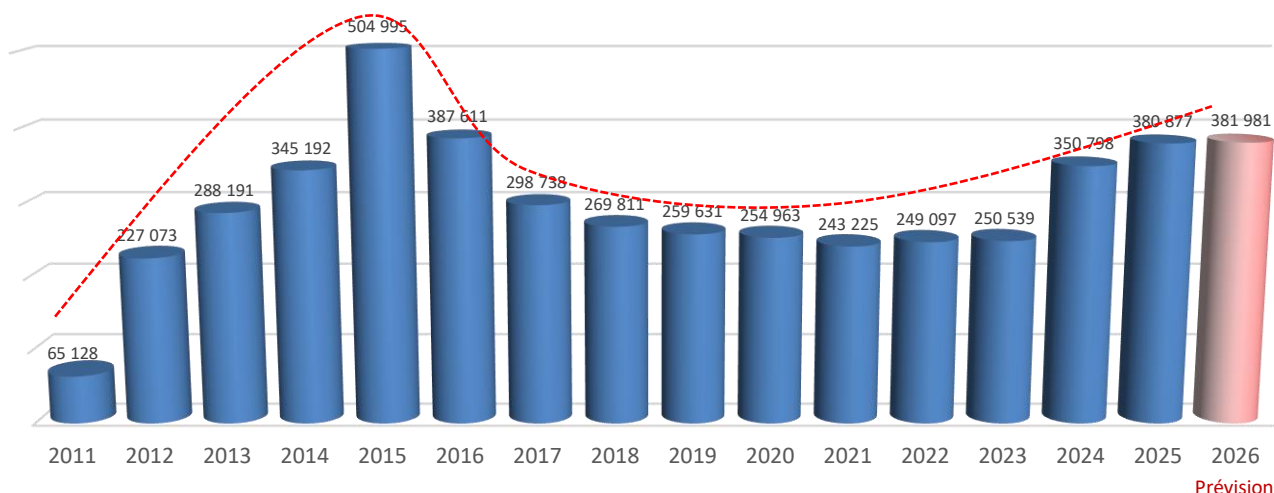
La prévision 2026 est moins favorable du fait d'une revalorisation des bases plus faible en 2026 (0,8% contre 1,70% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023). La revalorisation des bases est une décision gouvernementale qui s'impose aux collectivités, elle a été annoncée à 0,80%. **Cette revalorisation des bases qui s'appuie sur l'inflation générera un produit fiscal sans variation significative** (sans augmentation des bases liées aux nouvelles constructions ou agrandissements).

6.2 DES PRELEVEMENTS SUR LA FISCALITE QUI CONTINUENT DE GREVER LE BUDGET

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale à des niveaux élevés. Après un repli après 2015, ces prélèvements augmentent de 130 K€ depuis 2024, principalement du fait du doublement de la pénalités pour défaut de logements sociaux.

FPIC, FNGR, loi SRU, contribution de redressement des finances publiques, FCCT)



Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale qui réduisent considérablement notre résultat chaque année (FPIC, FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques). A ces prélèvements obligatoires, nous ajoutons les charges d'intercommunalité (FCCT) qui impactent également nos budgets locaux.

Ces prélèvements qui étaient de 250 K€ en 2023, atteignent la somme de 351 K€ en 2024 et 381 K€ en 2025. Une augmentation de 131 K€ en 2025 par rapport à 2023 qui s'explique par le doublement de la pénalité pour défaut de logements sociaux (loi SRU) depuis 2024 avec une actualisation de la pénalité en 2025 et un FCCT qui augmente également de 16 K€. La **prévision 2026 portera ainsi les inscriptions sur ces postes à 381 K€ (montants notifiés), soit les plus élevées que la commune ait connu depuis 2016 !**

Ces prélèvements qui repartent en forte hausse depuis 2024 résultent de deux effets cumulés :

- le **DOUBLEMENT PAR L'ETAT DE LA PENALITE QUE LA COMMUNE ACQUITTE AU NOM DU NON RESPECT DE LA LOI SRU** qui est passée de 67K€ en 2023 à 125K€ en 2024 à **154 K€ en 2025**. **L'application sans discernement de cette pénalité par l'Etat, alors même que 70% de son territoire est inconstructible (zones naturelles ou agricoles), protégé, quand dans le même temps les pouvoirs publics ne cessent d'afficher (mais il ne s'agit bien que d'affichage), la nécessité de protéger l'environnement est proprement scandaleuse (qui plus est pour une collectivité déjà lourdement fragilisée financièrement par le niveau très faible des dotations qu'elle perçoit).**
- et de **L'AUGMENTATION DU FCCT**, soit la contribution de la commune au budget du Territoire de Grand Paris Grand Est. Il avait en effet été acté en Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) que la **hausse de notre FCCT de 44 307€ à 76 515€, soit +73%**, soit aménagée avec 0% de hausse en 2023, 80% en 2024, et 125% en 2025 et 2026 pour attendre le FCCT « cible » en 2027. **De ce fait, la contribution communale à l'EPT, via le FCCT, passe de 76 515€ en 2024 à 92 960€ en 2025, soit +21, puis stabilisée pour 2026.**

Points clefs, recettes de fonctionnement CFU 2025 :

Les recettes réelles de fonctionnement apparaissant au CFU 2025 sont en hausse de manière relativement conséquente de +644 K€ par rapport au CFU 2024.

- ☛ Cela résulte principalement de la **hausse des recettes réelles de fonctionnements suivantes constatées au CFU 2025** :
 - **atténuations de charges (indemnités journalières) de +30 K€ ;**
 - **produits de facturation +18 K€ ;**
 - **dotations et participations 2025 +139 K€ en raison d'un rattrapage de participation CAF essentiellement (entre 2023 et 2024, la participation CAF comptabilisait -73K€). En 2025, la ville se voit versée ces participations 2024 non appelées ;**
 - **la fiscalité de 6 K€, une dynamique très faible qui doit être relevée ;**
 - **des autres produits de gestion courante qui a bénéficié en 2025 de la facturation de pénalités sur des marchés de travaux mais dont la recette incertaine a été neutralisée par la constatation d'une provision pour créances douteuses (ch.68) sur le même exercice ;**
- ☛ La **baisse des recettes réelles** ne concerne que le chapitre 77 qui enregistrait exceptionnellement en 2024 les recettes liées au dégrèvement sur la Taxe Foncière sur la période 2018 à 2023. Ces dégrèvements demandés ont été notifiés et versés pour la somme de 43 900 € en 2024 et ne se retrouvent pas en 2025.
- ☛ **Avec des recettes réelles qui augmentent de 644 K€ alors que les dépenses réelles augmentent de 959 K€, la ville devra veiller, en 2026, à maintenir un équilibre entre dépenses/recettes afin d'éviter que les courbes ne se rapprochent, ou pire, se croisent.**

Points clefs, recettes de fonctionnement BP 2026 :

Impact sur le BP 2026 : le Budget 2026 présenté en recettes de fonctionnement est un budget réaliste et prudent pour tenir compte de ce constat de recul des recettes alors que les dépenses augmentent :

- ☛ Pour 2026, certaines recettes dont le maintien au niveau antérieur n'est pas assuré, bien au contraire, font l'objet **d'inscriptions prudentes**. C'est notamment le cas pour les **droits de mutation**, pour les **dotations** qui n'ont pas encore été notifiées en 2026 et sur d'autres recettes difficilement prévisibles, y compris la fiscalité qui en 2025 n'a généré que 6 K€ de recettes supplémentaires par rapport à 2024 ;
- ☛ S'agissant des dotations, il est à craindre qu'à la notification 2026, toujours non parvenue à l'heure où la présente note est rédigée, on continue d'observer que **les dotations versées par l'Etat à la commune restent les plus basses de toutes les villes du Territoire Grand Paris Grand Est. Le niveau de dotation 2026, rapporté à l'habitant, sera donc à observer avec attention.**
- ☛ **La Ville ajustera le niveau de ses recettes, inscrites prudemment sur le BP 2026, en cours d'exercice, par voie de Décisions Modificatives, soumises à l'assemblée délibérante, en fonction du niveau constaté de réalisation de celles-ci ;**

CHAPITRE N°4 : UNE CAPACITE FINANCIERE QUI PERMET LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

UNE CAPACITE FINANCIERE NETTE A FIN 2025 DE 692 K€

Après une CAF nette quasiment nulle en 2018, la Ville est parvenue à restaurer ses marges de financement depuis 2019.

Il faut se féliciter, dans un contexte si dégradé, et en l'absence totale de soutien de l'Etat, que les efforts conduits depuis 2019 payent et que la commune ait pu voir, année après année ses résultats sensiblement s'améliorer, ce qui devrait lui permettre, avec l'aide de ses partenaires (MGP et Région Ile de France notamment) de financer ses investissements structurants sans recourir à l'emprunt.

Valeur globale	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 <small>* (Prévisionnel)</small>
Epargne de Gestion	260 147	892 983	1 065 093	903 708	990 281	1 723 569	1 166 257	958 546
Intérêts de la dette payée	-80 023	-77 346	-72 900	-70 423	-73 968	-73 968	-88 152	-79 147
Epargne brute = CAF Brute	180 124	815 637	992 193	833 285	916 313	1 649 601	1 078 105	879 399
Remboursement capital de la dette	-172 075	-174 748	-178 233	-182 909	-183 360	-183 360	-182 639	-187 685
Epargne nette = CAF nette	8 050	640 889	813 960	650 376	732 953	1 466 241	895 466	691 713

*2025 = calcul hors recettes de refacturation pénalités marché

par habitant	2018	2019	2020	2021	2022	2023 <small>5017 habitants</small>	2024 <small>5107 habitants</small>	2025 <small>* (Prévisionnel) 5156 habitants</small>
Epargne de Gestion	53,89 €	181,98	214,61	181,65	197,39	343,55	228,36	185,91
Intérêts de la dette payée	-16,58 €	-15,76	-14,69	-14,16	-14,74	-14,74	-17,26	-15,35
Epargne brute = CAF Brute	37,32 €	166,22	199,92	167,49	182,64	328,8	211,10	170,56
Remboursement capital de la dette	-35,65 €	-35,61	-35,91	-36,77	-36,55	-36,55	-35,76	-36,40
Epargne nette = CAF nette	1,67 €	130,61	164,01	130,73	146,09	292,25	175,34	134,16

. L'Epargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

. L'Epargne brute (ou CAF brute) est ce qui reste après paiement de la charge d'intérêt pour rembourser le capital de la dette et les dépenses d'équipement.

. L'Epargne nette (ou CAF nette) est ce qui reste après remboursement du capital de la dette pour financer les dépenses d'équipements

La CAF nette est constituée des crédits disponibles après le paiement de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

Elle représente l'autofinancement de la ville.

On note l'amélioration de la CAF depuis 2019, avec un pic en 2023.

En 2018 la CAF n'est que de 8 K€. Elle va connaître une forte amélioration à partir de 2019 avec un pic en 2023. Elle décroît depuis pour atteindre en 2025 un niveau sensiblement identique à celui de l'année 2019.

Ainsi, après une CAF nette de 641 K€ en 2019, elle est de 814 K€ en 2020, 650K€ en 2021, 733 K€ en 2022, 1 466 K€ en 2023, 895 K€ en 2024, elle est de 692 K€ en 2025.

Cette baisse de l'autofinancement est liée à la mise en œuvre du programme d'investissement depuis 2024 qui nécessite une affectation importante du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

La CAF nette, qui représente l'autofinancement disponible, est restaurée depuis 2019. Une amélioration qui permet, depuis lors, de réaliser tous nos investissements sans recourir à l'emprunt.

Avec un **nouveau recul de la capacité d'autofinancement en 2025 (692 K€ contre 895 K€ en 2024), en 2026 la capacité financière devra encore être préservée en maîtrisant nos dépenses tout en améliorant nos recettes** pour pouvoir dégager suffisamment d'Épargne Nette pour pouvoir financer notre programme d'investissement. Nous restons plus que jamais attentifs à la maîtrise de ces équilibres et la commune restera vigilante sur le niveau de ses dépenses et sur la recherche permanente de subventions pour financer ses investissements.

Ce résultat reste bon malgré ce recul en 2025 et témoigne des efforts réalisés depuis 7 ans.

En 2026, certaines recettes perçues en 2025 ne se retrouveront pas (FSRIF, CAF), ou en tout cas plus aux mêmes niveaux, et, comme vu supra, l'évolution de la fiscalité attendue ne palliera pas à ces effets baissiers. La ville va donc poursuivre ses efforts pour contenir davantage l'augmentation de ses dépenses, malgré les charges incompressibles, les dépenses incontournables d'entretien du réseau de voirie et d'éclairage public, le doublement de la pénalité loi SRU et l'évolution des dépenses de personnel.

Ceci dans le but de dégager une CAF nette suffisante pour financer notre programme d'investissement 2026 avec l'achèvement des 2 opérations majeures que sont l'ALSH/médiathèque et la maison médicale sans avoir à recourir à l'emprunt, alors que le prix de revient de ses opérations a été revu à la hausse lors de l'attribution des marchés.

Pour information, un indicateur à mettre en perspective avec les projets mis en œuvre sur le mandat précédent, l'indice Insee BT01 (index du Bâtiment) sur la période 2020-2025 n'a cessé de progresser. Il est passé de 113,60 en décembre 2020 à 133,7 en décembre 2025, soit une progression de 17,7% sur la période 2020/2025. **Dans ce contexte, une part des capacités financières restaurées au cours des années passées a été absorbée par le renchérissement de nos deux projets.**

Points clefs, capacités financières :

- ☛ *Une capacité d'autofinancement restaurée depuis 2019 ;*
- ☛ *Un programme d'investissement 2025 qui a été réalisé sans recourir à l'emprunt ;*
- ☛ *Une épargne nette dégagée en 2025 qui marque un nouveau recul du fait de l'augmentation des dépenses (dépenses de voirie pour 2025) et de l'augmentation des dépenses incompressibles et obligatoires telles que les dépenses de personnel, etc... ;*
- ☛ *Une CAF indispensable à la réalisation du programme d'investissement 2026 qui est inscrit au budget sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt.*

CHAPITRE N°5 :
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : CFU 2025 ET BP 2026

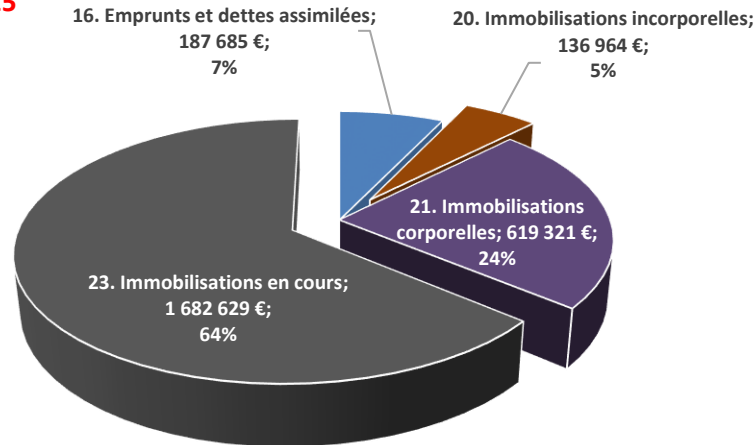
Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

A. PRESENTATION GENERALE CHIFFREE – SECTION INVESTISSEMENT - CFU 2025 & BP 2026

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CFU 2024	BUDGET 2025	CFU 2025	Evolution CFU 2024 à CFU 2025	BP 2026	Evolution BP2025 à BP2026	RAR	BP 2026 + RAR
16.	Emprunts et dettes assimilées	182 639,09	187 686,00	187 685,33	102,76%	193 400,00	103,04%		193 400,00
20.	Immobilisations incorporelles	69 889,20	259 627,80	136 963,89	195,97%	135 800,00	52,31%	61 328,02	197 128,02
204.	Subventions d'équipement versées					15 000,00			15 000,00
21.	Immobilisations corporelles	698 712,61	2 060 135,87	619 320,94	88,64%	1 213 243,00	58,89%	718 411,73	1 931 654,73
23.	Immobilisations en cours	191 830,95	3 359 248,07	1 682 629,32	877,14%	543 000,00	16,16%	1 536 067,00	2 079 067,00
27.	Autres immobilisations financières	9 871,00			0,00%				0,00
45.	Chapitre d'op. pour comptes de tiers		100 000,00						0,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 152 942,85	5 966 697,74	2 626 599,48	227,82%	2 100 443,00	35,20%	2 315 806,75	4 416 249,75
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 202,11	23 000,00	21 422,81	92,33%	103 072,00	448,14%		103 072,00
041.	Opérations patrimoniales	22,00	382 479,00	231 606,10	1052755,00%	1,00	0,00%		1,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		23 224,11	405 479,00	253 028,91	1089,51%	103 073,00	25,42%	0,00	103 073,00
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	81 515,32	355 751,61	355 751,61	436,42%	0,00	0,00%		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 257 682,28	6 727 928,35	3 235 380,00	257,25%	2 203 516,00	32,75%	2 315 806,75	4 519 322,75
RECETTES D'INVESTISSEMENT		CFU 2024	BUDGET 2025	CFU 2025	Evolution CFU 2024 à CFU 2025	BP 2026	Evolution BP2025 à BP2026	RAR	BP 2026 + RAR
024.	Produits des cessions d'immobilisations		28 146,00				0,00%		0,00
10.	Dotations, fonds divers et réserves	189 802,25	138 129,00	1 845 458,84	972,31%	354 000,00	256,28%		354 000,00
1068.	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 705 294,56			948 960,45	55,65%		948 960,45
13.	Subventions d'investissement	459 507,89	2 293 123,70	829 554,75	180,53%	201 725,00	8,80%	1 321 140,08	1 522 865,08
23.	Immobilisations en cours			159 277,36					0,00
27.	Autres immobilisations financières		23 871,00				0,00%		0,00
45.	Chapitre d'op. pour comptes de tiers		100 000,00						0,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		649 310,14	4 288 564,26	2 834 290,95	436,51%	1 504 685,45	35,09%	1 321 140,08	2 825 825,53
021.	Virement de la section de fonctionnement		1 773 951,09			1 443 856,00	81,39%		1 443 856,00
040.	Opérations d'ordre de transfert entre sections	252 598,53	282 934,00	215 189,17	85,19%	203 934,00	72,08%		203 934,00
041.	Opérations patrimoniales	22,00	382 479,00	231 606,10	1052755,00%	1,00	0,00%		1,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		252 620,53	2 439 364,09	446 795,27	176,86%	1 647 791,00	67,55%	0,00	1 647 791,00
001.	Solde d'exécution de la section d'investissement r	0,00	0,00	0,00		45 706,22			45 706,22
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		901 930,67	6 727 928,35	3 281 086,22	363,78%	3 198 182,67	47,54%	1 321 140,08	4 519 322,75

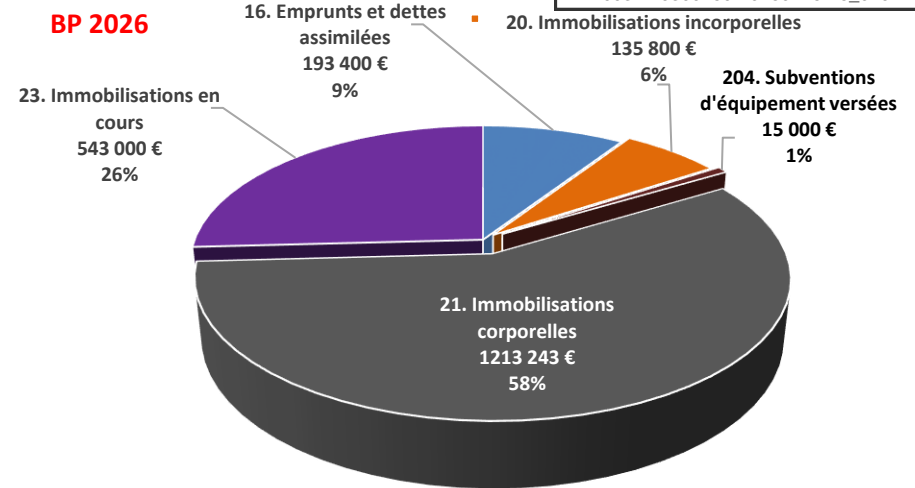
1. VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)

CFU 2025



Répartition des **dépenses réelles d'investissement CFU 2025** (hors RAR)

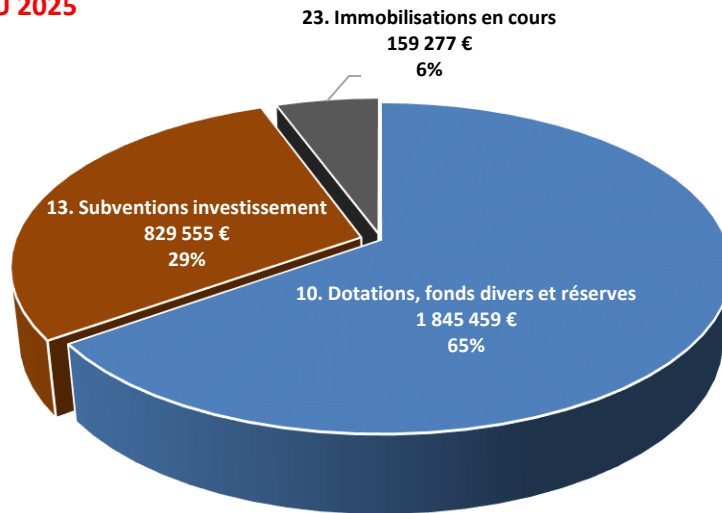
BP 2026



Répartition des **dépenses d'investissement BP 2026** (hors RAR)

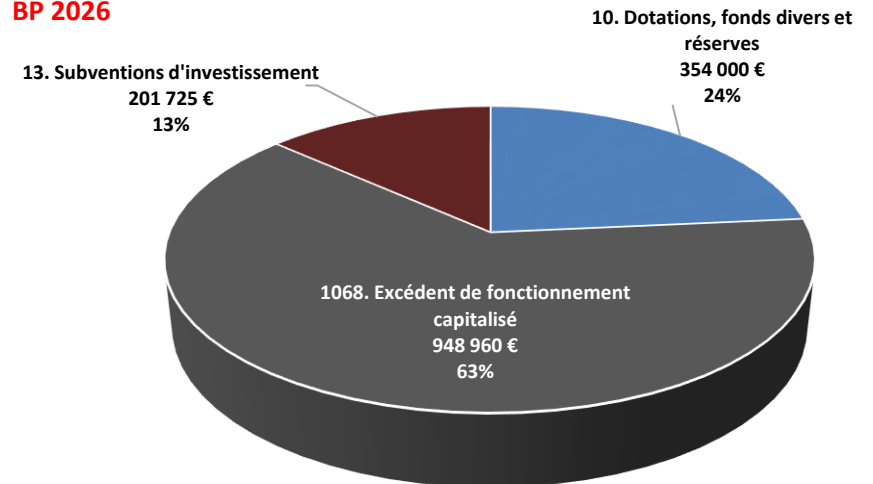
2. VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (hors opérations pour ordre)

CFU 2025



Répartition des **recettes réelles d'investissement CFU 2025** (hors RAR)

BP 2026



Répartition des **recettes d'investissement BP 2026** (hors RAR)

B. ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2025 ET DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2026

1. PART DES INVESTISSEMENTS DANS LE BUDGET GLOBAL 2025 & 2026

La **part consacrée à l'investissement au CFU 2025** est de **26% du réalisé global contre 15% en 2024 (hors RAR)**. 74% du budget sont ainsi absorbés par le fonctionnement en 2025, contre 85% en 2024.

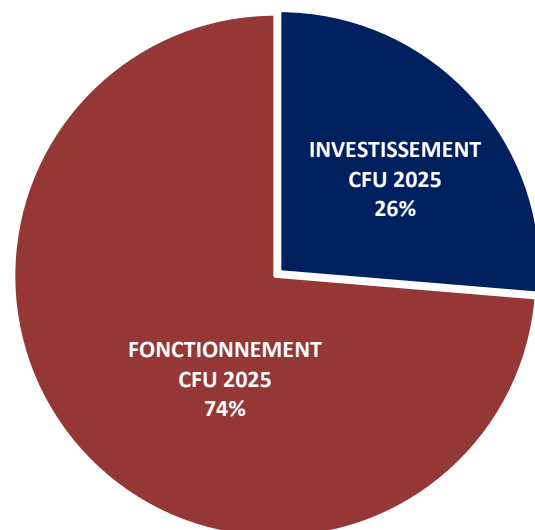
Ce pourcentage de réalisation s'explique par le fait que ce résultat est hors RAR. Les dépenses du contrat régional (médiathèque et centre de loisirs) ainsi que la maison de la santé se retrouvent partiellement en 2025 et uniquement pour la partie payée. L'achèvement des constructions engagées se trouve dans les RAR et sera payée en 2026. Les opérations de construction de l'ALSH / Médiathèque et de la maison de la santé lancées fin 2024 font en 2025 l'objet de paiement selon l'avancement des opérations. L'achèvement interviendra en 2026, les crédits budgétaires sont repris dans les RAR 2025. Ils seront donc repris au BP 2026.

La part toujours importante représentée par la section de fonctionnement, en termes d'exécution budgétaire, dans le budget général de la commune, est symbolique de notre difficulté persistante, une fois les frais de fonctionnement réalisés, à dégager des excédents pour financer nos investissements, donc notre capacité à entretenir et moderniser nos équipements, nos bâtiments et nos espaces publics.

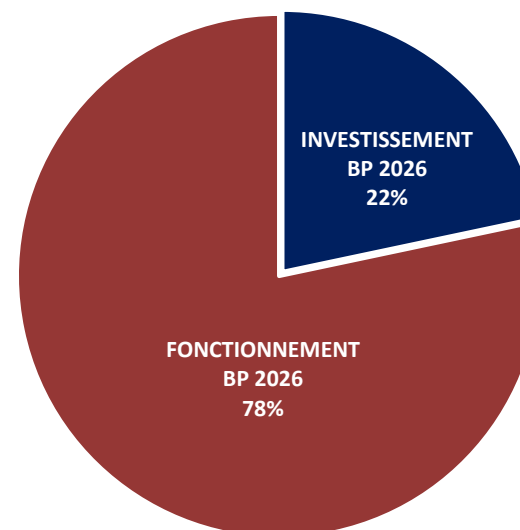
En 2026, la part de l'investissement dans le budget global est de 22% (hors RAR) principalement du fait de l'inscription budgétaire des opérations structurantes. Pour 2026, outre nos 2 projets structurants contenus dans les RAR (n'apparaissant pas ici), la municipalité souhaite poursuivre les réfections de voirie **grâce au bail voirie mis en place en 2024 permettant la réalisation de manière efficiente de réfections ciblées de nos chaussées les plus dégradées.**

D'autres opérations d'investissement importantes pour le cadre de vie, la transition énergétique ou la modernisation des équipements communaux sont prévues pour 2026, mais une partie dans l'attente du résultat des demandes de subvention formulées (cf. infra).

PART DES DEPENSES REELLES DANS LE CFU 2025 (Réalisé 2025)



PART DES DEPENSES REELLES DANS LE BUDGET 2026 (BP 2026)



2. REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT AU CFU 2025 (hors remboursement du capital)

En 2025, les 5 principaux postes de dépenses portent sur :

- La construction du **nouveau centre de loisirs** est le premier poste de dépense 2025 avec 898 K€ ;
- En seconde position avec 524 K€ nous retrouvons la construction de **la maison de la santé** ;
- En 3^{ème} position on retrouve la construction de la **médiathèque** avec 376 K€ ;
- Les travaux de **voirie** se trouvent en 4^{ème} place avec 318 K€ ;
- Le cinquième poste de dépense avec 179 K€ correspond à la **rénovation de l'éclairage public**.

EQUIPEMENT CTM (espaces verts, bâtiments...)
48 934 €

CLOTURES OCCULTANTES ECOLES PRIMAIRES
12 953 €

ENROBES TERRAINS DE PETANQUE
12 186 €

INFORMATIQUE ET TELEPHONIE MAIRIE
11 254 €

EQUIPEMENT REST. SCOLAIRE (chaises, électroménager...)
10 161 €

SECURITE INCENDIE (bornes, poteaux incendie)
8 952 €

Etudes pour extension (cuisine centrale, extension gymnase) et rénovation foyer
7 131 €

DISPOSITIF SECURITE ET SECURISATION ACCES DES BATIMENTS (Alarme, portes accès...)
4 712 €

EQUIPEMENT PM (création cuisine, mise en peinture motos...)
3 426 €

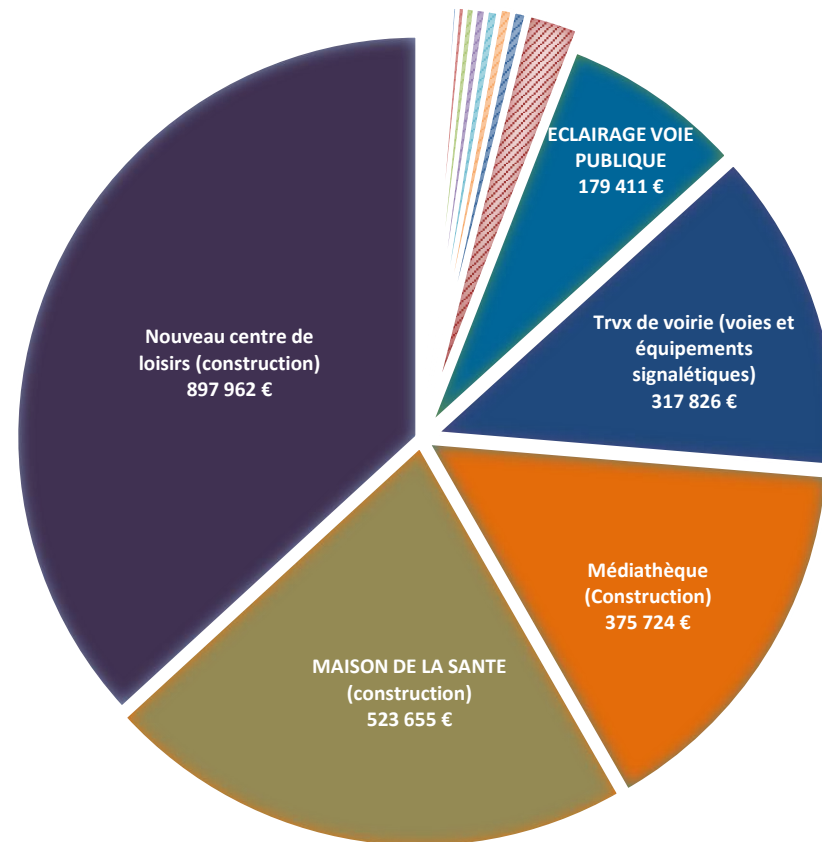
MICRO-FOLIES
3 410 €

EQUIPEMENT DES SERVICES ADMINISTRATIFS (moblier, matériel...)
3 267 €

Tavaux de vidéo-protection (adjonction caméra et fibre optique)
3 259 €

Espaces verts urbains (plantation arbres)
3 120 €

Les 5 premiers postes de dépenses représentent l'essentiel des dépenses d'investissement 2025



EQUIPEMENT MAISON DE LA NATURE (potager, animation, mangeoires...)
2 522 €

EQUIPEMENT DES ECOLES (abri de jardin, mobilier...)
2 276 €

BORNE VEHICULE ELECTRIQUE
2 212 €

REMPLE CHAUDIERE LOGT LOCATIF RUE J JAURES
1 594 €

EQUIPEMENT CRECHE (augmentation effectif, mobilier...)
1 281 €

EQUIPEMENT CENTRE DE LOISIRS (matériel permis piétons, mobilier...)
1 115 €

EQUIPEMENT SALLE DU CONSEIL (vitrine flamme olympique)
572 €

PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 (HORS RAR)

3. PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2025 : LE CONTRAT REGIONAL (CAR)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL) - Projet actualisé

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

	Prix de revient total (hors mobilier) (projet actualisé)			Participation sous forme de subvention (hors mobilier) (sur le HT)				Participation sous forme de prêts (sur le HT)		Projet actualisé		
	HT (prix actualisé)	TVA	TTC	Contrat Régional (CAR) *	Autres (DETR/FIM...)	%	CAF	%	La Banque des Territoires	%	Financement HT TOTAL (avec emprunt)	%
Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	1 414 458 €	282 892 €	1 697 349 €	410 000 €	0 €	29%	390 000 €	28%	0 €	0%	800 000 €	57%
Médiathèque	544 217 €	108 843 €	653 060 €	160 000 €	80 000 €	44%	0 €	0%	0 €	0%	240 000 €	44%
Réhabilitation Maison de la Nature (en cours)	285 377 €	57 075 €	342 452 €	130 000 €	53 963 €	34%	0 €	0%	87 000 €	30%	270 963 €	95%
TOTAL DES 3 PROJETS (HT)	2 244 051 €	448 810 €	2 692 861 €	700 000 €	133 963 €	37%	390 000 €	17%	87 000 €	4%	1 310 963 €	58%

* Le montant HT retenu par la Région est de 849 808 € pour la création du centre de loisirs sans hébergement contre 785 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 392 500 € sur cette base actualisée.

* Le montant HT retenu par la Région est de 349 922 € pour la création d'une médiathèque contre 320 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 160 000 € sur cette base actualisée.

La réhabilitation de la Maison de la Nature, commencée en 2019 s'est achevée en 2021. Cette opération n'apparaît donc plus dans les demandes budgétaires.

POINT SUR LA REALISATION DE L'ALSH / MEDIATHEQUE

Entre 2021 et 2023 les opérations se trouvent en phase étude avec, en fin 2022, l'abattage des arbres pour pouvoir réaliser les premiers travaux préparatoires qui ont eu lieu en 2023 avec la démolition du bâtiment existant.

En 2024 le chantier s'arrête et rentre dans une nouvelle phase d'étude pour adapter le projet suite aux fouilles archéologiques exigées par la DRAC.

Rappelons que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avait fait réaliser à partir du 18 septembre 2023 des fouilles archéologiques sur ce site, par les services de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), qui avaient découvert des vestiges gallo-romains. Cela avait fortement ralenti le projet et nécessité de le modifier pour assurer sa compatibilité avec la conservation des vestiges.

Le marché a finalement été notifié fin décembre 2024 et les engagements réalisés sur décembre 2024.

La réalisation se trouve donc sur les exercices 2025 et 2026 (reports).

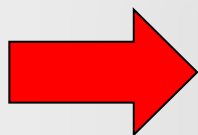
POINT SUR LA MAISON DE LA SANTE

En ce qui concerne la maison de la santé, la phase d'étude s'est étalée sur la période 2022-2023. Les premiers travaux ont débuté en 2024 et se sont déroulés tout au long de l'année 2025.

L'assemblage de l'ossature a pût ainsi être achevé avant la fin de l'année 2025.

Les lots Electricité, Plomberie, Aménagement intérieur, Serrurerie / Clôture, puis VRD sont en cours d'exécution.

La réalisation se trouve donc sur les exercices 2025 et 2026 (à titre principal en reports).



Pour ces deux opérations, la livraison des bâtiments est prévue dans quelques semaines.

4. LES AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2026 : LA VILLE RESTE DANS UNE POSTURE VOLONTARISTE SUR LE VOLUME DE SES PROJETS TOUT EN POURSUIVANT SES RECHERCHES DE PARTICIPATIONS EXTERIEURES

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

En 2026 *la ville va terminer de mandater les opérations engagées en 2025*, pour un montant de dépenses de 2 716 K€ avec en contrepartie des recettes de 1 366 K€.

Ce sont les **Restes à Réaliser (RAR) de 2025** qui trouveront leur exécution en 2026, ce sont essentiellement :

- La réalisation des travaux du nouveau centre de loisirs pour 791 K€ ;
- La réalisation de son programme de conversion led de l'éclairage public pour 630 K€
- La réalisation des travaux de la Maison de Santé pour 497 K€ ;
- La réalisation des travaux de la médiathèque pour 306 K€ ;
- La réalisation de son programme de voirie communale avec l'EPT pour 37 K€
- L'équipement de la restauration scolaire pour 18 K€ ;
- L'achat d'une saleuse pour 12 K€ ;
- L'achat de 12 cavurnes pour le cimetière pour 7 K€ ;
- Remplir des systèmes incendies (bouches, poteaux, extinct...) pour 6 K€ ;
- L'informatisation des services (Citopia, tablettes pointage, serveurs...) pour 4 K€ ;
- La poursuite des travaux de sécurisation des écoles pour 3 K€ ;
- Portes coupe-feu (école de musique et centre de loisirs maternel) pour 1,5 K€ ;

Pour 2026, outre nos 2 projets structurants (maison de santé, ALSH/médiathèque), la municipalité souhaite poursuivre les réfections de voirie grâce au bail voirie mis en place en 2024 permettant la réalisation de manière efficiente de réfections ciblées sur nos chaussées les plus dégradées.

D'autres opérations d'investissement importantes pour le cadre de vie, la transition énergétique ou la modernisation des équipements communaux sont prévues pour 2026.

Principales dépenses d'investissement inscrites :

- => Les travaux pour les opérations ALSH (+325 K€) /médiathèque (+219 K€)
- => Les travaux supplémentaires pour la Maison de santé et son équipement (+367 K€),
- => Les travaux de vidéoprotection (+280 K€).
- => La rénovation de la toiture des courts de tennis couverts (+327 K€).

Précisons que pour ne pas déséquilibrer le budget, il a été décidé de **n'inscrire à ce stade en investissement que les dépenses que la commune portera seule, ou celles pour lesquelles des notifications de subventions nous sont déjà parvenues**. Les projets pour lesquels des demandes de subventions sont en cours d'instruction seront inscrits en cours d'exercice, par voie de Décision Modificative, lorsque les notifications de subventions nous seront parvenues, et que les recettes afférentes pourront donc, concomitamment, être également portées au budget.

Pour les projets financièrement lourds, sur lesquels la commune est financée, soit l'ALSH / Médiathèque et la Maison de Santé, une enveloppe de crédits non affectés est prévue à hauteur de 200 K€ afin de terminer et d'équiper les bâtiments nouvellement construits.

Une enveloppe non affectée de 177 K€ est également prévue pour l'aménagement de ces nouveaux bâtiments (mobilier, informatique....)

Une enveloppe de crédits non affectés pour les opérations de **voirie est également prévue à hauteur de 300 K€ (voirie, vidéoprotection, rénovation des éclairages des voies, etc...)** pour pouvoir poursuivre ces opérations en 2026.

Principales autres inscriptions au BP 2026 en section Investissement :

Pour les services techniques :

- **30 000 €** pour les études de la toiture Gymnase CORLIN
- **17 800 €** d'études pour les projets d'un nouveau CAR (école de musique, extension réfectoires, centre de loisirs maternelle...)
- **500 €** Interphone centre de loisirs
- **Divers travaux de voirie** pour **5 K€ (barrières, potelets...)**, et l'achat d'une caroteuse pour 3,6 K€
- **6,6 K€** pour l'équipement en fibre de divers bâtiments communaux
- La plantation d'arbres et d'arbustes pour **6 K€**,
- **12 K€** pour aménagements (boîtes à livres, clôture MdN...).
- **15 K€** pour le budget investissement BSPP (pompiers)
- **7 K€** de mise en conformité BAES de HDV

Pour L'enfance

- **1756 €** pour la nouvelle version de pointage du logiciel Défi (tablettes),
- **6300 €** pour l'achat de divers équipements (bancs extérieurs, tables pique-nique, tables, chaises, lits, matelas, alèses...) **dans les écoles.**
- **1800 €** pour l'achat de rideaux **dans les écoles.**
- **1000 €** pour l'achat de poussettes pour la **crèche.**

Pour le service restauration :

- **9287 €** pour le petit équipement (cellule de refroidissement, blinder....
- **337 €** pour l'achat de vestiaires

Pour le service environnement :

- **12 K€** pour forêt comestible et portillon/clôture/tondeuse (MdN).

Pour le service Santé

- **3400 €** pour l'achat de 2 défibrillateurs (maison santé et Bibl./ALSH).

Pour le service Gestion des salles

- **9 K€** pour l'achat d'un vidéoprojecteur et machines à glaçons.

Pour le service Sport :

- **1 706 €** pour minuterie compétition (trail) et poteaux volley (+ filets).

Pour les services de la Police Municipale :

- **1438 €** pour l'équipement de la PM (arme gaucher, sacoches motos...)

Pour les services de l'intendance :

- **500 €** pour l'achat d'un aspirateur dorsal pour la Mairie.

Pour le service Culturel :

- **450 €** pour l'achat d'une vitrine et 3 socles

Pour le service Bibliothèque

- **demandes comprises dans le budget de la médiathèque**
(7900 € pour le logiciel, jeux, liseuses... et 45 370 € pour le mobilier)

Pour les services

- **1 K€** imprimante Etat civil
- **0,2 K€** pour l'achat d'un massicot
- **L'acquisition de matériel informatique et de télécommunication (3 K€)**

5. PPI / Programmation Pluriannuelle d'Investissement / Projections d'investissement sur les années à venir

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

La commune ne dispose pas d'un Programme Pluriannuel d'Investissement formalisé en tant que tel, tant il est difficile pour une commune de notre strate, dans l'environnement budgétaire et financier actuel, tellement incertain, et avec les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, de pouvoir envisager une programmation à horizon de plus de 2 années.

S'agissant néanmoins des projets sur du long terme, et des perspectives de dépenses en investissement susceptibles d'être étalées sur les prochains exercices, on peut d'ores et déjà identifier :

Montant du PPI exprimé en € et en TTC	CFU 2025			PROJECTION A 3 ANS			TOTAL TTC
	CFU 2025	RAR	CFU 2025 (Rar inclus)	BP 2026	2027	2028	
ALSH (BP 2026 inclus 120K€ non affectés pour anticiper sur des travaux supplémentaires et l'équipement du centre de loisirs)	897 962	790 751	1 688 713	325 510	0	0	2 014 223
MEDIATHEQUE (BP 2026 inclus 80K€ non affectés pour anticiper sur des travaux supplémentaires et l'équipement médiathèque)	375 724	306 650	682 374	219 270	0	0	901 644
MAISON MEDICALE (BP 2026 inclus 150K€ non affectés à un service pour anticiper sur des trvx supplémentaires et équipement)	523 655	497 774	1 021 429	367 000	0	0	1 388 429
AMELIORATION DE LA VOIRIE COMMUNALE (BP 2026 inclus 200 K€ non affectés)	317 826	36 575	354 401	205 000	200 000	200 000	959 401
RELAMPING ECLAIRAGE PUBLIC	179 411	630 817	810 228	0	50 000	50 000	910 228
RESEAUX CABLES (VIDEOPROTECTION+FIBRE) (BP 2026 inclus 100 K€ non affectés)	3 259	1 658	4 917	280 000	50 000	50 000	384 917
SECURITE INCENDIE	8 952	6 082	15 034	7 000	7 000	7 000	36 034
AMELIORATION DES BATIMENTS	12 953	7 777	20 730	20 000	80 000	80 000	200 730
RENOUVELLEMENT PARC AUTOMOBILE	0		0	0	40 000	40 000	80 000
TOITURE TENNIS (terrains couverts)	0		0	330 220	0	0	330 220
TOITURE GYMNASSE CORLIN	0		0	30 000	200 000	200 000	430 000
EXTENSION 2 REFECTOIRES (projet non chiffré)	3 225		3 225	7 200	200 000	300 000	510 425
RENOVATION FOYER pour ECOLE DE MUSIQUE (projet non chiffré)	1 584		1 584	3 600	150 000	150 000	305 184
Nouveau centre de loisirs maternelle (projet non chiffré)	0		0	3 600	150 000	250 000	403 600
TOTAL TTC du PPI	2 326 873	2 278 083	4 602 635	1 798 400	1 127 000	1 327 000	8 855 035

- le marché de rénovation-extension de la **vidéoprotection** et du réseau de fibres-optiques de la Ville de Coubron : le projet de remise aux normes et modernisation de nos équipements s'est réalisé en 2023 pour la première tranche et en 2024 pour la seconde tranche. Le dispositif de vidéoprotection de la commune est fonctionnel. Des subventions avaient été obtenues à hauteur de 80% (30% Région + 50% DSIL). Pour 2026 l'inscription d'un budget de 280 K€ doit permettre la poursuite de cette modernisation en intégrant les nouvelles constructions (ALSH/Médiathèque et Maison de santé), ainsi que le déploiement de caméras complémentaires ;
- de façon pluriannuelle, la commune poursuivra son **programme de rénovation de voirie**. Comme évoqué lors de la présentation du ROB, la municipalité a fait le choix d'adosser une partie de son programme en la matière au programme de rénovation des réseaux réalisé par l'EPT Grand Paris Grand Est. Cela présente l'avantage, pour la commune, d'intervenir en « complément » des réfections réalisées par l'EPT à l'achèvement des travaux réalisés sur les réseaux. Cela dans un souci de

cohérence et afin de réduire les couts d'intervention pour la commune puisque nous ne réalisons, dès lors, « que » le complément sur la voirie non impactée par les travaux du Territoire.

En outre, et tel qu'indiqué supra, **la commune a attribué courant 2024 un bail voirie** pour plus de rapidité dans la mise en œuvre des réfections à opérer, hors travaux de GPGE. **Dans cette perspective, en investissement, le montant inscrit au BP 2026 à cet effet est de 205 K€ ;**

- le **relamping de l'éclairage public**. A ce jour, 100% de l'éclairage public communal (hors parc sportif) a été converti en LED. Néanmoins, certains dispositifs LED de première génération ne sont pas encore pilotables et doivent donc faire l'objet d'une modernisation pour que l'ensemble des candélabres de la commune soient commandés. La dépense se trouve inscrite dans les RAR de 2025 et sera réalisée en 2026. Aucune inscription n'a donc été portée au BP 2026, la dépense étant prévue dans les RAR de 2025. Elle couvre également la rénovation des infrastructures supports de l'éclairage public (réseaux, armoires électriques...).
- la **rénovation des toitures des équipements sportifs** : la toiture des terrains couverts a fait l'objet d'une demande de financement et a obtenu 49,67% de financement de la part de la Région, l'inscription de la dépense a été porté sur le BP 2026. En ce qui concerne la toiture du complexe sportif CORLIN, toiture fuyarde depuis de nombreuses années mais sans qu'aucune solution n'ait été trouvée avec la SMACL dans le cadre de la dommage-ouvrage, il est projeté de la remplacer. Ce dossier n'est pas chiffré et fait l'objet d'une estimation. La recherche de financement précédera son inscription budgétaire.
- un **second programme « Contrat d'Aménagement Régional » (CAR) avec la région** est envisagé avec comme projets à venir : l'extension des 2 réfectoires scolaires, la construction d'un centre de loisirs maternelle, la rénovation du foyer pour recevoir l'école de musique, l'extension du gymnase Jean CORLIN. Ces projets ne sont pas chiffrés et feront l'objet d'études sur 2026 et 2027 avec une recherche active de financement

Points clefs, dépenses d'investissement :

☛ **Les dépenses réelles d'investissement** (chapitre 20, 21, 23) apparaissent au **CFU 2025 (hors RAR)** en volume à **2 627 K€**. On y comptabilise :

- En première position, les travaux de **construction du nouveau centre de loisirs (898 K€) et de la Médiathèque (376 K€)** ;
- En seconde position, les **travaux de la maison de la Santé pour 524 K€** ;
- En troisième position, les **travaux de voirie** (voies et équipements signalétiques) pour **318 K€** ;
- En quatrième position, les **travaux de transition énergétique (dépense cumulée de 179 K€)** avec la rénovation des éclairages publics et le remplacement d'une chaudière (**1,6 K€**) ;
- En cinquième position, **l'équipement du CTM** avec l'achat d'équipement tels qu'un chariot élévateur (**31 K€**), une débroussailleuse autoportée (**14 K€**), une cuve à fioul (**1,8K€**), échafaudages (**2,5 K€**). Autant d'acquisitions destinées à faciliter le travail et les manipulations des agents qui doivent régulièrement porter des charges lourdes ;
- Le sixième poste de dépenses concerne les **travaux et équipement dans les écoles et centre de loisirs** avec la mise en place de clôtures occultantes pour les écoles primaires afin de préserver le cadre scolaire (**13 K€**) ; l'équipement des restaurants scolaires (chaises, électroménagers...) pour 10 K€, l'équipement des écoles en abri de jardin et autres mobilier (**2 K€**), l'équipement des centres de loisirs (matériel permis piétons, mobilier...) avec **1 K€** ;
- Le septième poste de dépenses avec **12 K€** concerne la mise en place **d'enrobés pour les terrains de pétanque** ;

Nous retrouvons également des frais d'études pour des projets d'investissements à venir tels que l'extension de la cuisine centrale et du restaurant Paul Bert, l'extension la rénovation / conversion du foyer en école de musique, et la rénovation du centre de loisirs maternelle.

La ville comptabilise par ailleurs 2 716 K€ de dépenses engagées mais non réalisées. Ces dépenses qui se retrouvent dans les reports portent essentiellement sur la réalisation du programme Maison de la Santé et du programme ALSH/Médiathèque. D'autres opérations d'investissement engagées en 2025 mais qui seront achevées et mandatées en 2026 se retrouvent également dans les reports (RAR), on retrouve notamment la modernisation de l'éclairage public et la rénovation de la voirie communale.

☛ **Les dépenses réelles d'investissement** (chapitre 20, 21, 23) sont inscrites au **BP 2026** pour un **montant de 2 100 K€** :

Ce montant, qui est important en volume, témoigne du maintien **d'une posture volontariste de la commune sur son programme d'investissement.**

Ainsi **le chapitre 23** du BP 2026 concentre **26% des dépenses d'équipement inscrites.** Nous arrivons en fin d'opération pour les 3 programmes. Ces dépenses **sont centrées sur les programmes structurants, ALSH/Médiathèque (enveloppe de 545 K€), Maison de la Santé (enveloppe de 367 K€).** Une enveloppe de travaux non affectée de 350 K€ est prévue pour ces 3 opérations, pour anticiper sur des travaux supplémentaires des nouveaux bâtiments. Naturellement, ces crédits n'ont pas vocation à être consommés dans leur intégralité.

Outre ces projets d'ampleur, **le chapitre 21** mobilise **58% du budget d'équipement 2026.** Ce chapitre porte les dépenses d'investissement courantes d'entretien et de modernisation du patrimoine communal. Ce chapitre **prévoit une inscription budgétaire globale de 1 213 K€ affectés principalement aux dépenses de vidéoprotection (280 K€ dont une enveloppe de 100 K€ non affectés), à la rénovation de la toiture des courts de tennis couverts (+327 K€), la rénovation de la voirie communale (205 K€).** Ce chapitre porte également les dépenses d'équipement et d'informatisation des 3 nouveaux bâtiments essentiellement sous la forme d'une enveloppe non affectée à un service : ALSH (126 K€), Médiathèque (104 K€) et maison de santé (51 K€). Le solde, soit 120 K€, se répartit sur toutes les autres natures de dépenses.

Enfin, un certain nombre de dépenses ne sont pas inscrites à ce stade car liées à l'obtention de financements, des demandes de subventions ayant été déposées au cours du premier trimestre. Celles-ci pourront être portées au budget, en Décision Modificative, dès lors que les recettes corrélées liées aux subventions obtenues nous seront notifiées.

C. POINT SUR LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En termes de recettes, 4 types de recettes coexistent sur la section investissement, les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), les recettes liées au reversement de la TVA (FCTVA), les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus par nos différents partenaires, et le financement par l'emprunt des projets d'investissement.

1. LES DOTATIONS D'INVESTISSEMENT

Code	Libellé	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	BP 2026
10222.	FCTVA	184 344 €	143 659 €	79 149 €	72 420 €	169 967 €	115 839 €	339 000 €
10226.	Taxe d'aménagement	48 273 €	52 682 €	31 154 €	26 494 €	19 836 €	24 325 €	15 000 €
1068.	Excédents de fonctionnement capitalisés	202 747 €	0 €	591 829 €	552 393 €	- €	1 705 294 €	948 960 €
TOTAL DOTATION ET RESERVES		435 364 €	196 341 €	702 132 €	651 307 €	189 802 €	1 845 458 €	1 302 960 €

Le **FCTVA** est le remboursement de la part de TVA (16,404%) des dépenses d'investissement réalisées en N-1.

Compte tenu du volume de dépenses d'investissement éligibles en 2025, l'inscription en 2026, soit en année n+1, est inscrite pour 339 K€.

La **Taxe d'aménagement** est liée aux permis de construire et autorisations de travaux. De la même manière que les droits de mutation en recette de fonctionnement, **cette recette, corrélée au dynamisme de l'immobilier et du bâtiment, et en baisse constante depuis 3 ans, est prudemment inscrite à 15 K€, compte tenu de la baisse constatée au cours de ces dernières années.**

Les **excédents capitalisés** proviennent de l'affectation du résultat de fonctionnement N-1. Ils servent à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Celle-ci ayant **clôturé en 2025 avec un déficit de 948 960 € (après RAR)**, il convient donc de porter au BP 2026 un montant permettant d'assurer le financement de la section d'investissement déficitaire => **c'est pourquoi la somme portée est de 948 960 € pour 2026.**

2. LES AMORTISSEMENTS

Code	Libellé	REALISE 2020	REALISE 2021	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	REALISE 2025	BP 2026
28	AMORTISSEMENTS	146 206 €	142 852 €	187 120 €	181 710 €	198 751 €	151 217 €	165 000 €

Passage à la M57

Les amortissements constituent un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement dans le but de contribuer au financement de cette dernière. L'amortissement contribue au financement du programme d'investissement à hauteur de 165 K€. Il s'agit d'une écriture d'ordre équilibrée en dépenses de fonctionnement par une inscription du même montant.

Avec le passage en M57, au 1^{er} janvier 2022, les amortissements se calculent désormais au prorata temporis dès la 1^{ère} année de l'acquisition, contrairement à précédemment où les amortissements étaient calculés en N+1. Un ajustement sera sans doute nécessaire en cours d'année pour tenir compte de la variable non prévisible du prorata temporis.

3. LES SUBVENTIONS OBTENUES DEPUIS 2015 PAR PARTENAIRE

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS DEPUIS 2015 (subventions notifiées en €)

Participations par Partenaire	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	TOTAL FINANCEUR
 Région Île-de-France			115 103		708 514	44 397	8 962	331 759	91 400	19 218	206 117	1 525 470
 MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES									119 172			119 172
 Métropole du Grand Paris			34 978	76 276	126 973	15 631	97 267	44 117	55 124	20 141		470 507
 PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS	84 468	116 587	36 561	84 090	122 512	55 133	24 012	109 864	225 602	85 964	300 000	1 244 793
 MINISTÈRE DES SPORTS		229 818										229 818
 seine-saint-denis LE DÉPARTEMENT				70 000		15 000						85 000
 stif			59 500									59 500
 FFF				40 000								40 000
 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE FIPD	33 429						3 337			28 363		65 129
 RESERVE PARLEMENTAIRE	13 163	10 000	60 000									83 163
 ars Agence Régionale de Santé Île-de-France								223 142				223 142
 ALLOCATIONS FAMILIALES						23 475					390 000	413 475
Total	131 060	356 405	306 142	270 366	957 999	153 636	133 578	708 882	491 298	153 686	896 117	4 559 169

Depuis 2015, la ville a sollicité de multiples partenaires financiers.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

L'Etat n'est plus le 1^{er} financeur de la Ville depuis bien longtemps, **la Région et la Métropole sont devenues des partenaires incontournables**.

Ainsi, depuis sa création, la Ville sollicite autant qu'il est possible le **Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)** avec des dépôts de dossiers systématiques lorsque les travaux répondent aux critères.

La **Région IDF** est, elle aussi, de plus en plus sollicitée surtout en 2019 avec la mise en place du Contrat Régional (700 K€) et en 2022 avec la vidéoprotection et la maison de santé. En 2025, c'est l'achèvement de l'éclairage public et la rénovation d'équipements sportifs qui bénéficient de financement.

Depuis 2015, ce sont plus de 4,5 millions d'euros de financements qui ont été obtenus.

En 2025, nous avons été notifiés pour près de 900 000€ de subventions, un montant record.

Le montage des dossiers de financement est une tâche ardue et technique tant la nature des dossiers à constituer est différente, d'un projet à l'autre, en fonction des financeurs et des multiples appels à projets existant. Il nécessite un portage administratif et un suivi financier chronophages mais indispensables à la poursuite de nos investissements.

Là encore, les petites communes telles que la nôtre, qui ne bénéficient pas de « cellule/service subvention » sont désavantagées par rapport aux communes plus importantes qui disposent de services et d'agents spécifiquement dédiés à la recherche de ces financements.

4. LES RAR 2025 (recettes d'investissement) REPORTES SUR L'EXERCICE 2026 SONT DE 1 321 K€ ET SE DECOMPOSENT COMME SUIT :

Année de notification	NATURE SUBVENTION	Partenaire financier	montant des travaux HT prévisionnels	taux de participation	Montant subvention notifiée	Versements avant le 31/12/2025	RAR 2025
2019	CREATION D'UNE MEDIATHEQUE	DETR	320 000,00 €	12,50%	40 000,00	13 783,98	26 216,02
2019	RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE	DSIL	320 000,00 €	12,50%	40 000,00	12 000,00	28 000,00
2022	MAISON DE LA SANTE 33 rue de vaujours	DETR	557 785,60 €	10,00%	55 785,60	42 740,55	13 045,05
2023	MICROFOLIE	FIM	61 074,00 €	50,00%	30 537,00	12 215,00	18 322,00
2024	REFONTE SITE WEB - FONDS "INNOVER DANS LA VILLE" PART INVESTISSEMENT	FMIN	9 630,00 €	50,00%	4 815,00	0,00	4 815,00
2019	CREATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)	REGION	820 000,00 €	50,00%	410 000,00	173 035,83	236 964,17
2019	CREATION D'UNE MEDIATHEQUE	REGION	320 000,00 €	50,00%	160 000,00	67 568,55	92 431,45
2022	MAISON DE LA SANTE	REGION	557 856,00 €	30,00%	167 357,00	128 221,64	39 135,36
2023	Remplacement 309 luminaires d'éclairage public (leds)	REGION	236 466,09 €	30,00%	70 939,83	28 115,26	19 787,08
2023	Création d'une micro-folie à Coubron (arts visuels)	REGION	61 074,40 €	16,37%	10 000,00	3 000,00	7 000,00
2022	Maison médicale de la santé (ARS)	ARS	557 856,00 €	44,81%	250 000,00	150 000,00	100 000,00
2024	SECURISATION PERIMETRIQUE/VOLUMETRIQUE ECOLE GEORGES MERCIER ET PAUL BERT	FIPD	70 907,00 €	40,00%	28 362,80	8 508,84	19 853,96
2025	AMENAGEMENT 12 TERRAINS DE PETANQUES	REGION	28 334,00 €	43,69%	12 380,00	0,00	12 380,00
2025	ACHEVEMENT RELAMPING ECLAIRAGE PUBLIQUE	REGION	272 780,16 €	26,40%	72 012,00	0,00	72 012,00
2025	CREATION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)	CAF	820 000,00 €	FORFAIT	390 000,00	0,00	390 000,00
2025	ACHEVEMENT RELAMPING ECLAIRAGE PUBLIQUE	DSIL	652 161,00 €	46%	300 000,00	0,00	241 177,99
TOTAL					2 042 189,23	639 189,65	1 321 140,08

Point demandes de subvention formulées pour 2026 depuis le 1^{er} janvier :

- Rénovation thermique de l'ancienne bibliothèque municipale / Maison DACHEVILLE : 263 851,16 € en demande auprès de l'Etat (DSIL 2026) pour un projet de 329 813,95€ HT, soit 80%,

- Modernisation des équipements des EAJE : 9 221,93 € en demande auprès de la CAF de la Seine Saint Denis (FMEEAJE) pour un projet de 11 527,41 €HT, soit 80%,

Soit, plus de 273 073,09 € de subventions sollicités pour l'exercice 2026.

En fonction des retours des partenaires et des notifications afférentes, les dépenses et recettes correspondantes feront l'objet d'une inscription au BP 2026 à l'occasion de décisions modificatives.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026 à
Publié le
ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

Points clefs, recettes d'investissement :

Compte Financier Unique 2025 :

- ☛ Les recettes réelles d'investissement apparaissent au **CFU 2025** en volume à **2 834 K€** ;
- ☛ L'excédent de fonctionnement capitalisé 2025 de **1705 K€**, intervient grandement dans l'équilibre du CFU 2025 ;
- ☛ La section a également été alimentée par le **FCTVA pour 116 K€** et la **taxe d'aménagement pour 24 K€**. C'est le niveau de dépense d'investissement 2024 qui explique le niveau du FCTVA 2025 ;
- ☛ La commune a poursuivi ses recherches de financement en déposant des dossiers de demandes de subvention, ainsi, **en 2025 ce sont 896 K€ qui ont été notifiés sur 6 projets**.

Budget Primitif 2026 :

- ☛ Les recettes réelles d'investissement sont inscrites au **BP 2026** pour un montant de **1 505 K€**. Un niveau moindre qui s'explique par la baisse de de l'excédent de fonctionnement capitalisé de BP2025 à BP2026 ;
- ☛ Les ressources attendues au titre du **FCTVA sont en hausse** à 339K€ contre 116K€ soit **+223K€** à confirmer néanmoins dans l'attente de l'état définitif ;
- ☛ Une **taxe d'aménagement** en baisse passant de 53 K€ en 2021 à 24 K€ en 2025, et donc **prudemment inscrite pour le BP 2026 à 15 K€**.
- ☛ Le **BP 2026 reprend aussi l'inscription des RAR 2025 qui s'élèvent à 1 321 K€**, les inscriptions budgétaires cumulées (y compris RAR) sont donc de 2 826 K€ ;

Pour 2026 l'équilibre du budget d'investissement est rendu possible grâce au virement d'un montant de 1 444 K€ de la section de fonctionnement.

La ville **poursuit les recherches de financement** par la sollicitation de tous les partenaires financeurs (**2 dossiers de demandes de subvention déjà déposés pour ce début d'année, pour plus de 273K€**, d'autres à venir, principalement sur des **actions de transition énergétique**, et/ou en soutien à l'**activité sportive** extension-rénovation).

La section d'investissement est équilibrée **sans recours à l'emprunt, en dépit de la volonté maintenue de poursuivre tous les projets nécessaires aux Coubronnois.**

ANALYSE DE LA DETTE ET SON EVOLUTION

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA DETTE

- ⇒ Un encours de la dette formé à **70%** par la Caisse d'Epargne, **22%** par la Caisse des Dépôts et **8%** par le Crédit Agricole.
- ⇒ Un encours de la dette qui baisse : **3 822 K€ fin 2025** contre 4 015 K€ fin 2024 et 5 183 K€ fin 2017.
- ⇒ Une dette sécurisée **sans produits structurés** : **74%** des emprunts sont à taux fixes et les autres 26% indexés sur le livret A.
- ⇒ Avec un taux moyen de **1,96%**, l'encours de la dette démontre une bonne gestion.
- ⇒ L'encours de la dette a été renégocié en 2016. Cette renégociation a permis de redonner des capacités financières à la ville avec un abaissement de 144 000 € dès 2017.

La dette est entièrement sécurisée et stabilisée car seuls les 2 emprunts Caisse des dépôts ne sont pas à taux fixe, mais indexés sur le taux de rémunération du livret A.

A noter la baisse du taux du livret A au 1^{er} février 2025 passant de 3% à 2,4% puis à 1,5% à partir du 1^{er} février 2026, qui nous est donc favorable.

CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2025 PAR PRETEUR : Un encours essentiellement à taux fixe avec un taux moyen de 1,96%

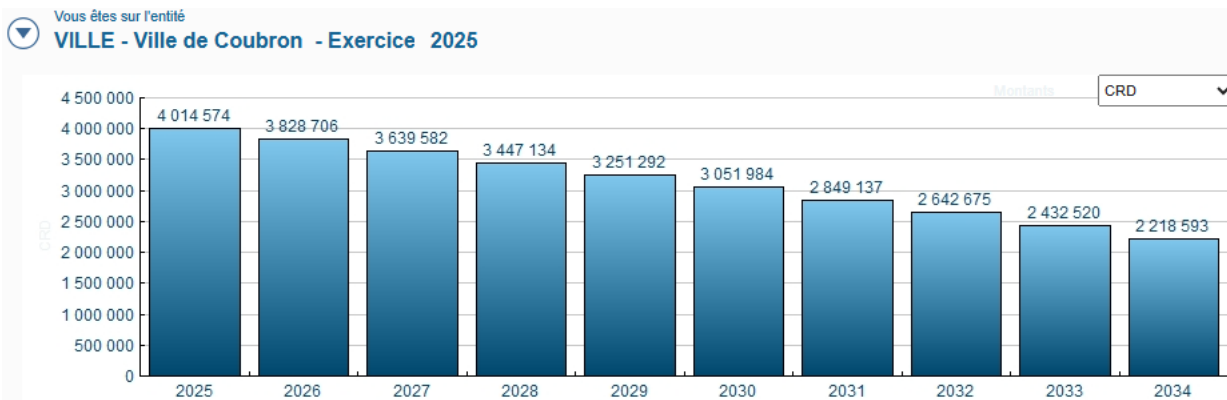
Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Part dans le capital emprunté	Type de taux	Taux d'intérêt 2025	Date fin	Montant de l'emprunt	CRD au 31/12/2025	IRD au 31/12/2025	Capital appelé en 2026	Intérêts appelés en 2026	
E 31	CONTRAT	15/06/2015	CRCA LIVRY GARGAN	8,33%	Fixe	1,71%	07/07/2035	456 152	241 802	21 232	22 990	3987,91
E 32	45745	27/01/2016	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	20,24%	Variable	2,70%	01/03/2057	1 108 000	940 418	452 132	19 645	25072,31
E 33	9682075	08/01/2016	C.E ILE DE France	14,61%	Fixe	2,26%	05/04/2041	800 000	542 747	99 967	29 959	11957,03
E 34	9834907	24/11/2016	C.E ILE DE France	16,10%	Fixe	1,35%	05/12/2039	881 673	568 828	55 764	37 164	7449,79
E 35	9836371	24/11/2016	C.E ILE DE France	39,13%	Fixe	1,29%	25/12/2041	2 142 163	1 449 176	155 472	82 080	18210,19
E 36	5332857	12/12/2019	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1,59%	Variable	2,45%	01/08/2060	87 000	78 686	40 142	1 473	1963,9
Total pour budget Ville de Coubron			100,00%		1,96%		5 474 988	3 821 656	824 708	193 311	68 641	

REPARTITION PAR PRETEUR	Emprunt contracté à l'origine par prêteur	
	(en €)	(en %)
C.E ILE DE FRANCE	3 823 836	69,84%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 195 000	21,83%
CRCA LIVRY GARGAN	456 152	8,33%
Total de la répartition	5 474 988	100,00%

Encours de la dette au 31/12/2025 par prêteur		
	(en €)	(en %)
	2 560 751	67,01%
	1 019 104	26,67%
	241 802	6,33%
Total	3 821 656	100,00%

Type de taux	Composition de la dette par type de taux	
	(en €)	(en %)
Fixe	2 802 553	73,33%
Variable	1 019 104	26,67%
Total de la répartition	3 821 656	100,00%

TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU SUR LA PERIODE 2025 à 2034 : le capital de la dette baisse de 55% en 10 ans



Points clés :

- ☛ Une **dette sécurisée**, les deux seuls emprunts à taux variables ayant été contractés auprès de la Caisse des Dépôts. Néanmoins, ceux-ci sont adossés à l'évolution du taux de rémunération du Livret A. **Pour 2025, on enregistre une baisse au 1^{er} février 2025 de 3% à 2,4%. Pour 2026, le taux passe à 1,5% au 1^{er} février, favorable donc pour le budget de la commune ;**
- ☛ Un encours de la dette qui baisse année après année, de **plus de 1.3 millions d'euros depuis 2017** ;
- ☛ Un budget primitif 2026 qui, comme les années passées, est équilibré **sans recourir à l'emprunt**.

Principaux points à retenir sur l'exécution 2025 (CFU 2025) et les prévisions 2026 (BP 2026)

Envoyé en préfecture le 16/04/2026

Reçu en préfecture le 16/04/2026

Publié le *coût du pétrole, du gaz, qui perturbe le*

ID : 093-219300159-20260416-26_019-DE

- ✗ **Un contexte économique mondial bouleversé par la guerre au moyen orient, qui, en moins d'un mois, produit déjà des effets sur le commerce mondial, et est à l'origine de prévisions de croissance revues à la baisse, d'une chute de la production, et d'incertitudes sur les**
- ✗ **Des incertitudes sur le niveau des dotations encore inconnu à ce jour, dans un contexte économique particulièrement incertain (avec, pour rappel, le vote de la loi de finances pour 2026 en janvier, par recours à l'article 49-3 de la constitution).**
- ✗ **Des marges de manœuvre néanmoins préservées au prix de nombreux efforts et d'une gestion rigoureuse, et une volonté maintenue de la municipalité de poursuivre ses projets structurants, pour les Coubronnois.**

Compte Financier Unique 2025 :

- ✗ **Un résultat positif** qui est porté principalement par le bon niveau du résultat capitalisé des années antérieures ;
- ✗ **Après plusieurs années de baisse de nos dépenses de fonctionnement** depuis 2018, en 2025 –comme en 2023 et 2024–, la commune voit à nouveau **ces dépenses augmenter (+15%)** poussées par les dépenses indispensables d'entretien de voirie, les charges de personnel obligatoires (GVT et revalorisation réglementaires) et les prélèvements sur la fiscalité ;
- ✗ **Une attention particulière à avoir car les recettes réelles de fonctionnement affichent dans le même temps une augmentation de « seulement » 8,65%** entre CFU2024 et CFU2025, avec donc un risque de voir les courbes se rapprocher ;
- ✗ **Pas de recettes nouvelles** mais la perte d'une recette fiscale importante, le FSRIF qui ne se retrouve que pour moitié en 2025, et qui sera à **ZERO en 2026, du fait de la sortie de la commune du dispositif ;**
- ✗ **Une DGF globale en très légère hausse à 89€ par habitant** si on y intègre ses composantes additionnelles, **mais toujours l'une des plus basses du Département et de notre Territoire (217€ par habitant de moyenne sur le Territoire de Grand Paris Grand Est) ;**
- ✗ **Des investissements** maintenus à un niveau important, soit **2 627 K€ (hors RAR)**, pour l'entretien et la modernisation de notre patrimoine portés principalement par la construction de la **Maison de Santé** et de **l'ALSH / Médiathèque**, la rénovation de la **voirie communale**, la **transition énergétique** (relamping éclairage public...) ;
- ✗ **Un montant de subventions notifiées qui atteint en 2025 un niveau record, à près de 900 000€, orientées vers les projets liés à la transition énergétique et la construction et rénovation des bâtiments communaux.**

Budget Primitif 2026 :

- ✗ **Une pression qui sera forte sur notre section de fonctionnement** résultant des **conséquences combinées de la hausse de nos dépenses**, telles que les **charges de personnel** qui continueront d'augmenter (notamment en lien avec la nouvelle hausse de 3 points des cotisations CNRACL) et du **niveau élevé de certains prélèvements** tels que la pénalité acquittée au titre du non-respect de la loi SRU qui est passé de 67 K€ en 2023 à 155K€ en 2026 ou le FCCT de 77 à 93K€, ainsi que de la **baisse de certaines recettes** (baisse attendue sur les droits de mutations en 2026 notamment) ;
- ✗ **Des recettes inscrites avec réalisme mais néanmoins prudence**, un certain nombre de données ne nous ayant pas encore, à date, été communiquées (dotations) ;
- ✗ **Des enveloppes supplémentaires inscrites sur un certain nombre de nos projets d'investissement** pour faire face aux éventuels travaux supplémentaires et équipements des bâtiments nouvellement construits (notamment sur l'ALSH/Médiathèque et la Maison Médicale) ;
- ✗ **Une section investissement** qui témoigne d'une **posture volontariste pour 2026**, avec, outre la **poursuite des projets structurants** de la commune tel qu'évoqué supra, ALSH/Médiathèque et Maison de Santé, des crédits affectés à des opérations axées principalement sur la **voirie**, la modernisation de nos **bâtiments et équipements**, la **sécurité**, et l'entretien du **cadre de vie** et de nos **espaces publics** ;
- ✗ **Un programme d'investissement inscrit sans qu'il ne soit nécessaire de recourir à l'emprunt, pour la 7^{ème} année consécutive**, ce qui permet à la commune de poursuivre son **désendettement** et ainsi alléger la charge de la dette (**diminution de l'encours de dette de plus de 1.3 millions d'euros depuis 2017**) ;
- ✗ **Une poursuite de la recherche de financements extérieurs, 2 dossiers ayant déjà été déposés depuis le début de l'année, pour un montant en demande de plus de 273K€.** Ces financements seront recherchés auprès de la Région Ile de France, de la Métropole du Grand Paris, des services de l'Etat et de la CAF de Seine Saint-Denis, à chaque fois que cela sera possible et feront l'objet de décisions modificatives pour les intégrer au budget 2026.